

TRES FACHES -

Le gérant des Expos de Montréal, Gene Mauch (à gauche) et Rusty Staub invectivent l'arbitre Mel Steiner qui vient de chasser Staub du terrain après avoir prononcé le retrait de ce dernier sur trois prises.

- Page 8

Bonn-Moscou -

L'entente germano-soviétique ouvre une ère de détente en Europe.

- Page 28

sommaire

- Arts et Lettres 20 et 21
- annonces classées 22 à 26
- A Québec aujourd'hui 20
- Bandes dessinées 20
- Bridge 24
- Décès 27
- Documents 18
- Famille 6
- Finance 12 et 13
- Horoscope 23
- Mots croisés 22
- Patron 25
- Sport 8 à 11
- Télévision 21

la météo

Aujourd'hui : généralement ensoleillé avec un maximum de 80 à 85. Demain : le temps deviendra très chaud avec un maximum de 85 à 90. Minimum la nuit prochaine : 60 à 65. Aperçu pour dimanche : beau et ensoleillé.



"Pop" -

Pour éviter un nouveau Manseau, il n'y aura pas de festival à Sainte-Croix.

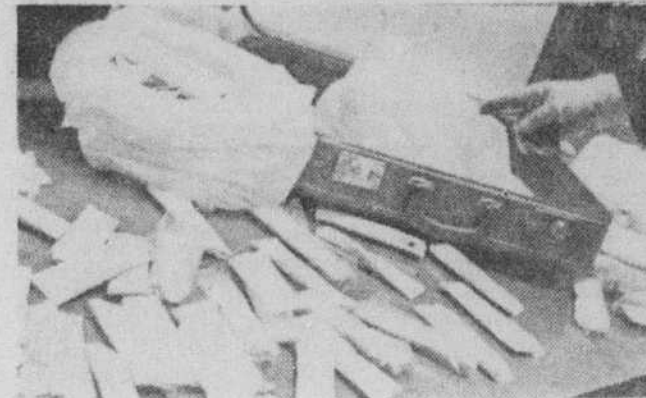
- Page 14

à lire

Medicare -

Castonguay laisse entendre que les médecins du Québec ne peuvent obtenir la parité de revenu avec leurs collègues de l'Ontario.

- Page 7



Drogues -

Deux importantes saisies de drogues ont été effectuées à Québec.

- Page 18

LE SOLEIL

★ 40 PAGES 73e ANNEE — No 185

QUEBEC, VENDREDI 7 AOUT 1970

PRIX DIX CENTS

Une véritable loi d'exception: hausse de salaires immédiate

Ordre aux travailleurs de la construction de se remettre au travail, dès lundi matin

Les règles de procédures sont abolies en Chambre

(Par N.G.) — L'Assemblée nationale a mis 90 minutes ce matin pour disposer sur divisions de deux motions du leader parlementaire du gouvernement, à la suite de l'opposition systématique des représentants du Parti québécois.

Les deux motions de M. Pierre Laporte, ministre du Travail, visaient d'abord à suspendre les règles de procédures prévues au règlement pour que le bill 38 puisse être déposé et étudié dès cette séance.

Ensuite de permettre au parlement de siéger sans interruption après les heures de séances prévues au règlement, y compris dimanche si nécessaire. Ceci signifie qu'advenant que le projet de loi concernant l'industrie de la construction n'est pas adopté ce soir, l'Assemblée nationale pourra siéger toute la nuit, toute la journée de samedi et dimanche si nécessaire.

Les représentants du Parti

2,000 Québécois sont touchés

Maintien d'une loi d'urgence

OTTAWA (PC)—La loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or sera maintenue jusqu'au 30 juin 1973, soit deux ans et demi, par une mesure législative que le ministre fédéral des Mines, M. J. J. Greene présentera aux Communes à l'automne.

En annonçant cette décision, le ministre a déclaré, hier, que le gouvernement sera prêt à envisager l'extension de cette loi au 31 décembre 1975, s'il se révèle possible d'en venir à des programmes d'ajustements équitables avec les gouvernements provinciaux, les administrateurs des villes minières, les industriels et les syndicats concernés.

Subventions

La loi d'aide à l'exploitation des mines d'or, dont le gouvernement s'apprête à prolonger l'application au-delà du 31 décembre de cette année, selon le projet législatif initial, consiste à subventionner les entreprises dont les coûts de production sont anormalement élevés par suite du gel de prix de l'once d'or fin à \$35 (US).

Dans la perspective d'une révision de ce programme d'aide à la mi-1973, le ministre a sou-

québécois se sont opposés dans les deux cas ce qui a donné lieu à des remarques de la part de presque chacun des 5 députés sur 7 qui étaient présents à la Chambre.

La situation a donné lieu à une mise aux voix dont le résultat a été de 86 contre 5 en faveur de l'adoption des deux motions de M. Laporte, les représentants de l'Union nationale et les députés du Ralliement des créditistes votant avec le gouvernement.

Au moment d'aller sous presse le débat s'était engagé en 2e lecture sur la teneur du bill qui ordonne aux travailleurs de la construction de retourner au travail dès lundi prochain et qui interdit la grève et le lock-out.

Les points saillants

Voici les points saillants du projet de loi présenté ce matin visant à la reprise du travail dans la construction.

— Obligation de reprendre le travail au plus tard lundi prochain.

— Interdiction de faire la grève ou de décréter un lock-out jusqu'à ce que les parties en arrivent à une entente ou jusqu'au 30e jour suivant la fin des auditions de la Commission parlementaire.

— Sanctions: amendé de \$5,000 à \$50,000 par jour et peine d'un plus un an de prison pour les employeurs qui n'assureraient pas la reprise des travaux.

— Amendé de \$25 à \$100 par jour et peine d'un plus un mois de prison pour les employés qui ne retourneront pas au travail.

— Amendé de \$5,000 à \$50,000 par jour contre les associations patronales et les syndicats ainsi qu'une peine de prison d'un plus un an pour leurs dirigeants qui ne se conforment pas à la loi.

— Obligation aux 7 parties de reprendre les négociations, avec un conciliateur, pour un certain temps, et s'il n'y a pas d'entente, convocation d'une Commission parlementaire où les parties se feront entendre et par la suite l'Assemblée nationale légifèrera sur les points qui resteront en litige.

— Augmentation de salaire des employés: 0,30 l'heure à compter de lundi prochain; 0,20 l'heure à compter du 1er mai 1971 et 0,25 l'heure à compter du 1er mai 1972.

— Mise en vigueur immédiate de la clause de délégué de chantier.

— Mise en vigueur immédiate des clauses sur lesquelles il y a eu entente et que les parties ont par-



M. Bertrand répond aux questions des journalistes; à ses côtés, l'ex-ministre de l'Éducation, M. Cardinal.

Bertrand fait face à un caucus "écoeuré" de l'UN

par Normand GIRARD

Les députés de l'Union nationale (15 sur 17) réunis en séance "secrète" ont fait savoir à M. Jean-Jacques Bertrand, hier soir, que s'ils admettent la naïveté, "ils n'acceptent plus quand ça devient de l'astuce".

Ceux-ci ont mis plus de 90 minutes à disséquer, point par point, la teneur de l'entrevue que le chef de l'Union nationale a

Exclusif au Soleil

accordée à "La Presse Canadienne" et dans laquelle il a rejeté sur MM. Marcel Masse, Jean-Guy Cardinal et Mario Beaulieu le poids de la "débâcle" du 29 avril.

M. Bertrand a admis au cours de cette discussion, selon les informations obtenues de première main par "Le Soleil" la nuit dernière, qu'il avait créé, par sa déclaration, "des conditions favorables à son départ".

Le chef de l'Union nationale a tenté d'expliquer qu'il avait été "mal interprété" par les journalistes et les journaux, mais il a confessé que les propos qu'il avait tenus au cours de l'entrevue avaient été recueillis et enregistrés sur bande magnétique.

Il a informé ses collègues, d'autre part, qu'il se leverait aujourd'hui sur une question de privilège devant l'Assemblée nationale pour faire une mise au point de même nature que les paroles d'amende honorable et de retraite stratégique qu'il a tenues devant les journalistes immédiatement avant le début du caucus.

Tous les députés présents de l'Union nationale (seuls MM. Clément Vincent et François Gagnon étaient absents) ont pris

part à la discussion à tour de rôle, faisant chorus pour affirmer qu'il s'agissait d'une déclaration malheureuse.

Même l'ancien ministre de la Justice et député de Maskinongé, Me Rémi Paul, considéré comme un ami personnel et le bras droit de M. Bertrand, a vertement critiqué la déclaration de son chef en disant que ça détruisait tout le travail de consolidation du parti qui avait été fait au cours de la première partie de la session.

Mais, selon nos informations, le plus pressant, le plus cinglant et le plus confondant de tous ceux qui prirent la parole a été le député de Chicoutimi et ancien ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay.

C'est lui qui a dit à M. Bertrand que personne n'était dupe et que si l'on admettait la naïveté, on n'admettait plus cette naïveté lorsque ça devenait de l'astuce.

OFFRE SANS REPONSE

Quand on a dit à M. Bertrand qu'il était mis dans la position de partir, celui-ci a donné raison aux "siens", déclarant qu'il était disposé à continuer à diriger le parti, "si vous le voulez", mais personne n'a dit un mot.

Les députés se sont au contraire employés à faire la démonstration des "conséquences très lourdes" de la déclaration de leur chef, signalant qu'elle n'avait nullement affolé les partisans.

Ceux-ci, selon les députés, réclament plutôt un congrès de direction dans un délai très bref.

Et, les députés ont signifié à M. Bertrand leur intention de ne plus le voir engager le parti en faisant l'unanimité sur l'opportuni-

té qu'il y aurait pour le parti de tenir un congrès d'orientation, comme le répète M. Bertrand depuis la défaite, avant que de tenir un congrès de leadership.

Il s'estimait que ce serait là tresser un harnais au successeur du chef actuel, harnais dont les cordeaux seraient tenus par le parti et non par le chef.

Deux anciens députés, dont un ancien ministre, MM. Paul Allard, qui fait déjà campagne en faveur de Me Gabriel Loubier, et Marc Bergeron étaient disposés à

Autres nouvelles à la page 3

faire dès hier une déclaration fracassante réclamant la démission immédiate de M. Bertrand.

M. Loubier, qui caresse des ambitions, a confié à des collègues avoir réussi à apaiser MM. Allard et Bergeron.

MARCEL MASSE

Quant à M. Marcel Masse, dont les réactions officielles n'ont pu être obtenues encore, il a déclaré que les propos de M. Bertrand à son endroit le plaçaient dans une position extrêmement gênante, mais qu'il se donnait quelques heures de réflexion avant de faire connaître ses sentiments à la presse.

Plusieurs députés ont signifié que M. Jean-Noël Tremblay, reconnu comme un partisan de M. Cardinal, pouvait aussi se trouver dans une situation gênante et ils

(Suite à la page 2, 4e col.)

Par Normand GIRARD et Vincent CLICHE

Le gouvernement Bourassa a présenté, ce matin, une "véritable loi d'exception" obligeant les travailleurs de la construction à reprendre le travail dès lundi.

Le bill 38, intitulé: "Loi concernant l'industrie de la construction" interdit en outre et la grève et le lock-out sous peine de sanctions fort lourdes.

Le projet de loi affecte indistinctement employés et employeurs en imposant le retour au travail dans les conditions prévues au document du 7 août.

Il demande aux parties de reprendre les négociations de bonne foi et il oblige d'autre part les associations représentatives à être présentes à la table des négociations.

Si, dans un délai raisonnable, c'est-à-dire quelques jours, il n'y a pas d'entente, on défère le problème à la Commission parlementaire du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

Les parties pourront alors se faire entendre devant elle et le secrétaire de la Commission fera ensuite rapport au gouvernement qui fixerait "par décret" les conditions de travail pour tous les salariés de la construction.

Ce décret recevra force de Loi s'il est publié dans la Gazette Officielle.

Pour la première fois le gouvernement s'arrange le soir d'arbitre dans un conflit touchant des travailleurs autres que ceux de l'Etat, c'est-à-dire de l'entreprise privée.

L'opposition officielle, à l'instar du Parti québécois, a tenu une réunion de ses députés, hier, afin d'examiner les modalités du projet de loi et d'arrêter les positions qu'ils feront valoir aujourd'hui dans l'intention d'obtenir des amendements de fond.

On estime que le gouvernement devrait référer tout le litige à la Commission parlementaire du Travail et de la Main-d'Oeuvre avant d'inviter le Parlement à adopter cette loi d'exception.

Du côté ministériel, M. Robert Bourassa a déclaré au cours d'une conférence de presse, hier après-midi, que le gouvernement "a été élu pour agir et qu'il agit".

Le ministre du Travail, M. Pierre Laporte, a de son côté justifié l'action parlementaire en déclarant dans un communiqué de presse que la conclusion est pénible mais facile à tirer:

"Ce n'est pas le gouvernement qui a relâché aux parties en cause leur droit, j'ajouterai leur devoir de négocier; ce sont les parties (Suite à la page 2, 4e col.)

Réactions de la CSN

- Page 3

Bertrand fait face...

(Suite de la première page)

ont rappelé les propos qu'il avait tenus à la fin de la session le 17 juillet.

Le député de Chicoutimi avait alors déclaré que le parti de l'Union nationale devra tenir compte dans son orientation future de la conjoncture politique québécoise depuis le 28 avril, c'est-à-dire de la poussée fulgurante du Parti québécois.

M. Bertrand a confié qu'il souhaite partir et qu'il se demande à chaque jour s'il ne lâchera pas.

Enfin, tous ces propos et bien d'autres dans la même veine ont été tenus dans une atmosphère de haute civilité, sans éclat de voix, sans utilisation de vocabulaire grossier, à l'endroit d'un homme, a-t-on confié, qui s'est rendu compte qu'il avait fait une gaffe énorme en faisant une déclaration qui contredit celle du lendemain de la défaite, alors qu'il avait déclaré vouloir rester à la tête du parti pour le reconstruire et non pour le liquider.

Il ne fait aucun doute, le glas a sonné pour M. Jean-Jacques Bertrand.

Les députés unionistes se demandent maintenant de quoi cette déclaration de M. Bertrand est le prix.

—Est-ce le prix d'une nouvelle ambassade à Athènes? — Allusion à la sortie fracassante de M. Antonio Barrette, après la défaite de '60, qui comme M. Bertrand avait rejeté le poids de la défaite sur le dos de tout le monde, sauf lui. Quelques mois plus tard, il était fait ambassadeur.

Ce n'est pas un soldat ont dit des députés, c'est tout au plus un adjudant voir un cuisinier d'ordonnance militaire.

Après les événements des dernières heures et des propos comme ceux-là on ne peut que se rappeler avec M. Bertrand les paroles qu'il avait eues lorsque l'ancien chef du parti libéral, M. Jean Lesage, avait annoncé sa démission, l'été dernier, c'était au mois d'août:

"Que la vie politique est cruelle", avait-il commenté laconiquement.

Kierans préfère négocier directement avec les syndicats

MONTREAL (d'après PC) — Le ministre des Postes, M. Eric Kierans, a déclaré, hier, qu'il préférerait négocier directement avec les syndicats des postiers plutôt que de confier cette tâche au Conseil du Trésor.

M. Kierans, qui se trouvait à Laval, en banlieue de Montréal, pour annoncer la construction d'un "centre de traitement du courrier", a déclaré, au cours d'une interview: "Si je n'étais pas ministre des Postes, je recommanderais au Cabinet que le ministre des Postes ait un privilège spécial et qu'il puisse négocier directement avec les représentants syndicaux."

Présentement, c'est le Conseil du Trésor qui est chargé des négociations avec les employés de la Fonction publique fédérale. Le président du Syndicat canadien des postiers, M. William Houle, et le président du Syndicat canadien des facteurs, M. Roger Decarie, ont déjà manifesté le désir de voir M. Kierans à la table des négociations.

Au sujet du conflit qui oppose les postiers au gouvernement, M. Kierans a souligné que "les deux parties doivent mettre de l'eau dans leur

vin", en ajoutant que le conflit pourrait se régler d'ici une semaine ou deux. Mais si le gouvernement augmente ses offres salariales aux postiers, a-t-il noté, le public pourrait en subir le contrecoup, peut-être sous la forme d'une hausse des tarifs.

D'autre part, une source au Conseil du Trésor a nié, hier, la rumeur voulant que le Cabinet ait déjà consenti à hausser l'offre salariale aux postiers tel que le prévoyaient les observateurs.

La même source a toutefois admis que "le gouvernement considère qu'il aura peut-être à prendre l'initiative afin d'accélérer la marche des négociations". La même personne souligne aussi que les syndicats ont déjà clairement indiqué leur intention de ne rien faire de plus à moins que le gouvernement ne présente une nouvelle offre.

Par ailleurs, le gouvernement plaidera, aujourd'hui, sa cause devant la Commission des relations du travail dans la fonction publique pour faire reconnaître la validité de ses fermetures de bureaux de poste.

C'était hier la journée du syndicat en "cour". A l'aide

Trudeau confirme que de nouvelles offres seront faites aux postiers

QUESNEL, C.-B. (PC) — Le premier ministre canadien Pierre Elliott Trudeau a poursuivi sa tournée dans la région centrale de la Colombie-Britannique, hier, attirant des foules de plus en plus grandes et plus enthousiastes.

M. Trudeau a été accueilli à Quesnel, un centre de l'industrie forestière de 6,000 âmes, par environ 2,000 personnes, qui ont assisté à un pique-nique organisé par la municipalité.

Plus tôt, jeudi, le premier ministre a visité Bakerville, municipalité située au cœur de la région de Cariboo, qui fut rendue célèbre à cause d'une ruée vers l'or, il y a cent ans.

M. Trudeau, qui a entrepris cette tournée dimanche dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, devait passer la nuit dernière à Williams Lake. Aujourd'hui, la dernière tranche de son voyage comprend des arrêts à Bella Coola, Ocean Falls et Prince Rupert.

Le premier ministre a déclaré, au cours d'une conférence de presse donnée mercredi à Prince George, qu'il ne songeait pas à convoquer le Parlement d'urgence pour étudier la situation dans le conflit postal, tel que suggéré par le leader de l'Opposition, M. Stanfield.

Il a souligné que le Cabinet avait autorisé les négociateurs gouvernementaux à faire de nouvelles offres aux employés des postes, mais il n'a pas donné de détail.

Lors d'une séance de questions-et-réponses, mercredi soir, il a déclaré devant quelque 1,000 personnes que le gouvernement est maintenant disposé à puiser dans le marché monétaire pour obtenir de nouveaux fonds.

Il a noté que cela n'a pas été fait depuis plus d'un an parce que le gouvernement désirait combattre l'inflation, et parce qu'il préférerait laisser les fonds disponibles aux provinces, aux municipalités et aux entreprises privées.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206.

Ordre aux...

(Suite de la première page) elles - mêmes qui, pour des raisons que je n'ai pas à juger, y ont renoncé".

Le premier ministre a alors révélé que les députés de son parti devaient procéder, également hier soir, à l'étude du bill et qu'il n'était pas impossible que l'on modifie alors certaines modalités et même qu'on ajoute des mesures susceptibles de l'améliorer.

La réunion du caucus libéral en prévision de la présentation du projet de loi fort important concernant les travailleurs de la construction s'insère dans le désir de "participation" que les députés libéraux ont manifesté au caucus d'Alma.

Les membres de la députation libérale ne veulent pas seulement être informés du contenu des projets de loi, quelques heures avant leur dépôt devant le Parlement, mais ils veulent contribuer par leurs suggestions et leurs talents respectifs à la rédaction des lois.

Le bill 38 présenté ce matin ne prévoit rien sur la question de l'égalisation des salaires à travers la province.

Le gouvernement oblige cependant l'entrée en vigueur immédiate des clauses sur lesquelles les parties se sont mis d'accord depuis le 19 février dernier ou qui ont été paraphées par elles.

Sur les clauses qui n'ont pas été l'objet d'entente à la table des négociations le gouvernement n'intervient que sur deux points:

a) l'augmentation des salaires proposée par les employeurs, soit 0,30 l'heure à compter du 1er mai 1971 et 0,25 l'heure à compter du 1er mai 1972.

Le bill 38 met aussi en vigueur la clause concernant le délégué du chantier. Cette clause avait été paraphée par six des sept parties, la CSN la refusant.

Quant à la soixantaine de clauses encore en litige, le gouvernement nommera un conciliateur et demande aux parties d'essayer de s'entendre sinon il interviendra à nouveau.

En présentant le projet de loi ce matin, le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, M. Pierre Laporte a déclaré qu'il s'agissait du droit nouveau.

Selon lui, lorsque le gouvernement était intervenu dans le passé pour forcer les travailleurs à retourner au travail, il décidait lui-même pour les parties.

Avec ce bill 38, le gouvernement a-t-il tenté de placer chacune des parties face à ses responsabilités et de les obliger à s'entendre elles-mêmes sur les clauses en litige.

M. Laporte a admis que ce projet de loi créait un précédent de l'intervention du gouvernement dans les négociations d'un secteur privé.

"Il s'agit bien sûr, a dit M. Laporte, d'un cas d'espèce, mais nous espérons justement que ça demeurera un cas d'espèce."

"Cependant je ne considère aucunement, a-t-il ajouté, le secteur privé comme un secteur sacré qui passe avant le bien public."

Le ministre du Travail a rappelé que plus de 30,000 travailleurs étaient présentement en grève et que pour plus de \$602,000,000 de contrats de construction étaient actuellement bloqués par les grèves.

2,000...

(Suite de la première page)

ligné qu'il faudra prévoir des formes d'activités économiques de remplacement pour les villes qui n'ont pas d'autres ressources industrielles que l'industrie minière aurifère.

"Le gouvernement se mettra en contact avec les autorités provinciales et municipales et leur proposera d'élaborer un programme commun d'action le plus tôt possible", a ajouté M. Greene.

Restrictions

Le ministre fédéral des Mines a d'autre part déclaré qu'à l'avenir, les entreprises minières aurifères subventionnées devront donner un avis d'au moins quatre mois dans le cas de fermeture de mines. Ils devront également collaborer avec les services gouvernementaux de la main-d'œuvre pour tâcher de trouver de nouveaux emplois aux ouvriers touchés par de telles décisions.

L'assistance actuelle est d'environ \$14 millions par an. Selon M. J.H. Stovel de Toronto, président du comité des mines d'or de l'Association canadienne des mines, cette aide devrait être accrue de 50 pour cent si l'on veut maintenir ce rythme d'ex-

pliation. Continuer le même programme d'aide signifiait pour M. Stovel une réduction de 13 du nombre des mines en exploitation en 1974.

Selon une enquête faite dans une mine de l'Ontario, toujours d'après M. Stovel, 78 pour cent de l'argent reçu en aide en vertu de la loi d'aide retournait aux divers gouvernements. Une analyse semblable effectuée au Québec a révélé que 44,9 pour cent des fonds étaient récupérés par les divers paliers gouvernementaux.

En 1969, les mines québécoises avaient produit 739,81 onces d'or, soit une valeur de \$27,883,100.

Annexe

Ne soyez pas gêné par UN DENTIER qui bouge

Ne craignez plus de voir votre dentier se relâcher au mauvais moment. Pour plus de sûreté et de confort, saisissez simplement vos prothèses dentaires PASTETH maintiennent les dentiers plus longtemps. Permet de manger plus facilement. N'agit pas sous les appuis. Nul effet gonfleur, strupé ou pâteux. La seule exigence un dentier bien ajusté. Venez votre dentier régulièrement. Demandez vite votre PASTETH à tous les rayons de pharmacie.

Kmart
Une filiale de S.S. Kresge Company Limited

SPECIALS VEDETTES

EN VENTE SAMEDI A 9h. A.M.
S.V.P. AUCUNE COMMANDE POSTALE ET TELEPHONIQUE

SPECIALS VEDETTES **SHORTS POUR DAMES**
En nylon extensible parmi une multitude de teintes éclatantes. Tailles: 10 à 20 ans.
Prix rég. K mart 1.87
PRIX D'ESCOMPTE 99¢
SAMEDI SEULEMENT

SPECIALS VEDETTES **JUPE-CULOTTE RAYEE POUR FILLES 8-18 ANS**
En grande vague chez les "Teens". Cointure à bouton recouverte de cuir.
Prix rég. K mart 5.87
PRIX D'ESCOMPTE 3.82
SAMEDI SEULEMENT

SPECIALS VEDETTES **PLAT A HORS-D'OEUVRE EN ACIER INOXYDABLE**
Indispensable pour votre prochaine réception.
Prix rég. K mart 1.99
PRIX D'ESCOMPTE 1.17
SAMEDI SEULEMENT

SPECIALS VEDETTES **CHAISE LONGUE DE PARTERRE**
Detendez-vous dans cette confortable chaise à sangles avec appuie-bras de plastique.
Prix rég. K mart 7.97
PRIX D'ESCOMPTE 5.77
SAMEDI SEULEMENT

SPECIALS VEDETTES **ALBUM A PHOTOS 8 PAGES DOUBLES ADHESIVES**
Couverture à motifs psychédéliques.
Prix rég. K mart 2.47
PRIX D'ESCOMPTE 1.47
SAMEDI SEULEMENT

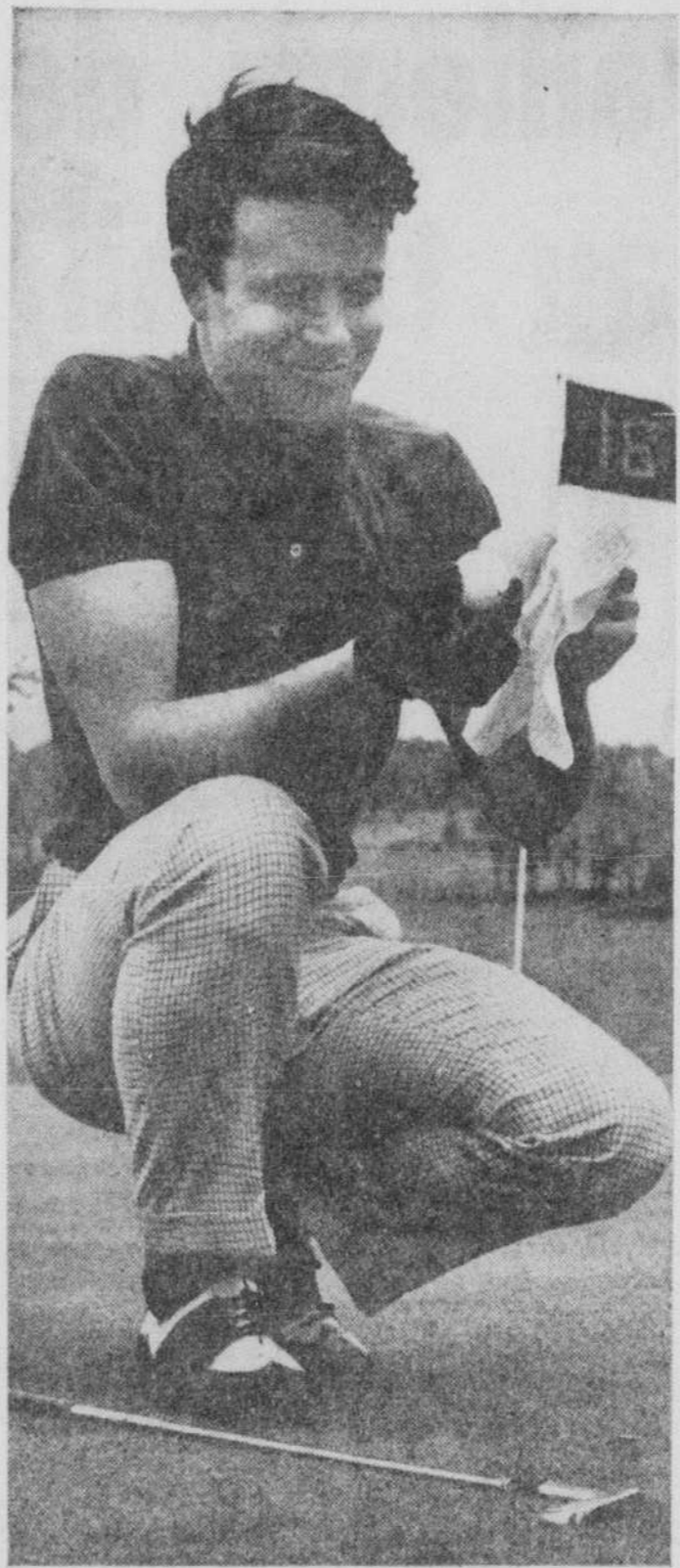
SPECIALS VEDETTES **SAC DE COUCHAGE 36" x 72"**
Double de 4 livres de laine.
Prix rég. K mart 6.99
PRIX D'ESCOMPTE 5.44
SAMEDI SEULEMENT

SPECIALS VEDETTES **RAQUETTE DE TENNIS**
Raquette à cadre de bois dur lamellé et cordage de nylon.
Prix rég. K mart 3.97
PRIX D'ESCOMPTE 2.47
SAMEDI SEULEMENT

Kmart **AU CENTRE D'ACHATS FLEUR DE LYS**
Ouvert: Lundi - Mardi - Mercredi de 9h. A.M. à 6h. P.M.
Jeudi - Vendredi de 9h. A.M. à 9h. P.M.
Samedi de 8h.30 A.M. à 5h. P.M.

12 CONSEILS POUR ECONOMISER SUR L'ENTRETIEN DE VOTRE MAISON

Le secret d'économiser dans l'entretien de votre maison est de remédier aux petits maux avant qu'ils grandissent. Le numéro de Sélection du Reader's Digest d'août renferme un article opportun qui vous aidera à diagnostiquer ces petits maux et vous évitera des réparations coûteuses. Par exemple: à quel grand malheur devez-vous faire face si vous entendez des "coups de bélier" chaque fois que vous fermez le robinet? ... à quoi pouvez-vous vous attendre si vos lumières baissent ou si l'image de votre téléviseur s'altère quand la fournaise se remet en marche? ... serez-vous forcé de dépenser des sommes folles pour faire défoncer la pelouse si vous avez des difficultés avec les rigouts ou le robinet général d'arrivée? ... saurez-vous que faire pour empêcher une inondation, si jamais un tuyau ou un réservoir d'eau chaude éclate? Lisez "12 moyens d'économiser sur l'entretien de votre maison" dans Sélection du Reader's Digest d'août. Achetez votre exemplaire aujourd'hui même!



Histoire vécue. Seul le nom a été changé.

Comment Luc Dussault a trouvé 7 trucs d'un coup au club de golf avec ses linges CHIFFONS J*

"A propos de golf, voici un bon renseignement que m'a donné un vieux coureur de gazon qui traînait ses quêtres dans mon club. Ce jour-là, il n'y avait pas de serviettes au club et ce type typé m'a donné quelques linges CHIFFONS J. en me disant qu'ils étaient meilleurs que les serviettes. Il avait raison..."

Ces linges CHIFFONS J sont formidables pour ôter la boue, impeccables pour essuyer vos bâtons de golf (de la poignée jusqu'au bout), pour sacher votre visage, pour clarifier vos lunettes... J'en ai même utilisé pour protéger mon cou du soleil. La prochaine fois que vous jouez, mettez une boîte de linges CHIFFONS J dans votre sac. Vous leur trouverez des douzaines d'usages, croyez-moi!"

Les linges CHIFFONS J ont 1,001 usages
Ayez-en toujours au golf



*Marque de commerce de JOHNSON & JOHNSON ou de ses compagnies Affiliées © J&J 1970

COMMISSION ROYALE
AVIS D'AUDIENCES
relatives à

LA POLLUTION DES EAUX CANADIENNES PAR L'HUILE SE DEGAGEANT DU PETROLIER A VAPEUR "ARROW" CONSECUTIVEMENT A SON ECHOUAGE DANS LA BAIE DE CHEDABUCTO, le 4 FEVRIER 1970 ET LES MESURES PRISES POUR PREVENIR OU MINIMISER LES DOMMAGES DE LA POLLUTION.

Honorable juge Gordon L.S. Hart, Commissaire
AUDIENCES:

Endroit — Hôtel du Gouvernement, Halifax, Nouvelle-Ecosse
Date — 10 A.M. le 8 septembre 1970

AUDIENCES SUBSEQUENTES AUX DATES ET ENDROITS QUE LA COMMISSION DESIGNERA. TOUTE PERSONNE DESIRANT PRESENTER UNE COMMUNICATION ORALE OU ECRITE A LA COMMISSION EST PRIEE D'ECRIRE A LA SECRETAIRE SOUSSIGNEE DE SORTE QUE LA COMMISSION PUISSE CEDULER LES DATES ET ENDROITS DES AUDIENCES ULTERIEURES. LES EXPOSES DOIVENT ETRE SOUMIS LE OU AVANT LE

4 SEPTEMBRE 1970.

Conseiller scientifique:
Dr. Gordon A. Riley, D. Ph.
Conseil de la Commission:
Vincent A. Morrison, C.R.
M. K. Peter Richard.

Mlle Pat Martin,
Secrétaire de la Commission.
Palais de justice,
Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Le bill 38: un dangereux précédent pour la démocratie

— Pepin

par Vincent CLICHE

M. Marcel Pepin, président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) considère le bill 38, forçant les travailleurs de la construction à retourner au travail, comme un dangereux précédent pour les relations industrielles et la démocratie au Québec.

Selon lui, le gouvernement est intervenu parce que les travailleurs détenaient une véritable force dans le secteur de la construction, alors qu'il laisse pourrir des conflits, comme les hôpitaux privés, où la force économique des employés est moins forte.

M. Pepin a ajouté que le bureau fédéral de la Fédération du bâtiment et du bois se réunira demain pour décider quelle action il faudrait entreprendre contre cette législation.

Le président de la CSN a dit qu'il avait demandé à ses syndiqués de ne pas venir

manifesteur devant le Parlement, aujourd'hui.

POUR LE BILL

Quant à l'une des associations patronales de la construction, la Corporation des maîtres-électriciens du Québec, elle s'est dit d'accord avec l'intervention de l'Etat dans le conflit actuel de la construction, puisque les négociations ne mèneront à rien à cause de l'attitude de plusieurs parties à la table.

Pour sa part, la Fédération de la construction du Québec a demandé, hier, au gouvernement d'instituer une enquête tant sur les agissements des parties que sur les causes qui ont fait échouer les négociations, l'an dernier et cette année.

Selon l'Association patronale, l'enquête demandée pourrait permettre de faire le point sur la loi des relations du travail dans l'industrie de la construction et serait susceptible de dissiper la confusion qui règne présentement dans ce secteur. Cette enquête pourrait même recréer un climat favorable en vue d'un règlement qui rétablirait la paix dans cette industrie.



"Je n'ai pas l'intention de démissionner" (J.-G. Cardinal)

par Normand GIRARD

M. Jean-Guy Cardinal n'a pas l'intention de démissionner immédiatement de l'Union nationale pas plus qu'il est favorable à la tenue précipitée d'un congrès pour le choix d'un successeur à M. Jean-Jacques Bertrand.

L'ancien ministre de l'Éducation a fait cette déclaration aux journalistes, hier soir, alors qu'il se rendait, en compagnie de M. Jean-Jacques Bertrand, participer à une réunion secrète des députés unionistes.

"En dehors de ce qui s'est passé (c'est-à-dire les accusations portées contre lui par M. Bertrand), je ne suis pas favorable à un congrès à brève échéance.

"Je pense que les temps ne sont pas mûrs pour un congrès. Les temps sont mûrs pour la réflexion."

M. Cardinal a expliqué qu'à son avis, à

quatre années de la prochaine élection générale, la tâche d'un nouveau chef de parti, appuyé par seulement 16 ou 17 députés en Chambre, serait trop difficile et de nature à entraver ses efforts de réorganisation.

Un journaliste lui ayant demandé ses intentions immédiates, M. Cardinal a répondu: "Je n'ai pas l'intention de démissionner".

M. MARCEL MASSE

La plupart des députés de l'Union nationale ont répondu à l'appel de M. Bertrand et ont participé au caucus d'hier soir, même M. Marcel Masse qu'on disait en dehors de Québec, jusque-là.

Le député de Montcalm, dont les réactions aux propos de M. Bertrand ne sont pas connues, est arrivé après les autres et en "coup de vent" à la salle de réunion.

Il fut impossible de l'interroger.

Bertrand dit qu'il n'a jamais blâmé ses collègues

(Par N.G.) — M. Jean-Jacques Bertrand a battu en retraite et a fait amende honorable hier soir, déclarant peu avant la tenue du caucus de son parti qu'il n'avait jamais blâmé ses collègues dont il respecte les opinions et pour qui il a du respect.

Le chef de l'Union nationale était interrogé par les journalistes en rapport avec les propos qu'il a tenus à l'endroit de MM. Marcel Masse, Jean-Guy Cardinal et Mario Beaulieu au cours d'une entrevue qu'il a accordée à la "Presse Canadienne".

Il avait alors tenu ses trois anciens collègues du cabinet de l'Union nationale responsables de la défaite du 29 avril en raison de leurs déclarations ambiguës et contradictoires sur la question constitutionnelle.

Du même souffle il avait accusé M. Cardinal d'avoir voulu ramener le parti à 20 ans en arrière dans le patronage par ses déclarations concernant les fonctionnaires au cours de la campagne à la direction du parti, en 1969.

"Si vous vous attendez à des déclarations de ma part, a d'abord dit M. Bertrand aux journalistes, vous n'en aurez pas. Aucun commentaire."

"J'ai eu une rencontre fort amicale avec M. Cardinal ce matin, devait-il néanmoins révéler. Nous avons expliqué bien des choses. Quant au reste, je n'ai pas de commentaire."

UNE NEGATION ?

"Il y a beaucoup plus dans les titres des journaux que dans le compte-rendu d'une entrevue qui a duré une heure et demie."

"Quant on parle de trahison, dit-il, je l'ai dit après la campagne, mes collègues ont été loyaux au cours de la campagne, après la campagne et ils l'ont démontré par leur présence et leur assiduité en Chambre."

"Il y a une chose qui semble vous surprendre, dit-il aux journalistes, et pour laquelle vous préchez tellement, c'est qu'il y ait dans un mouvement politique un climat de liberté."

Le chef de l'Union nationale a ajouté qu'il y a deux problèmes

principaux pour l'Union nationale à l'heure actuelle, soit son orientation politique et la question constitutionnelle.

"Ce que j'ai jeté sur la place publique, ce sont simplement des choses qui étaient connues du public: les contradictions qui existaient dans le parti."

"Il y a des gens qui sont fidèles à certaines de leurs idées. Je ne les ai jamais blâmés. Alors, dit-il encore aux journalistes, n'allez donc pas au-delà des propos qui ont été prononcés."

Interrogé à savoir s'il avait l'intention de se rendre à l'invitation que lui a lancée Me Gabriel Loubier de quitter la direction du parti le plus tôt possible, M. Bertrand a répondu:

"Je poserai les actes que je devrai poser après consultation avec tous mes collègues".

Revenant aux termes de l'entrevue qu'il a accordée à la Presse Canadienne, l'ancien premier ministre a ajouté: "On détache deux petits paragraphes de toute l'entrevue..."

Quant à la réunion des députés unionistes, M. Bertrand a déclaré qu'elle avait pour seul objet l'étude du projet de bill 38 que le Parlement sera appelé à examiner et à adopter aujourd'hui.

Les déclarations de Bertrand n'étaient pas de mauvaise foi

— Philippe Demers

TROIS-RIVIERES (PC) — Selon M. Philippe Demers, député unioniste du comté de St-Maurice, les récentes déclarations du chef de l'Union nationale, M. Jean-Jacques Bertrand, et de l'ancien ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal, à propos des déboires du parti, "n'étaient pas de mauvaise foi".

M. Demers, qui était aux côtés de M. Cardinal lors de sa première campagne électorale dans le comté de Bagot, a soutenu d'autre part que la politique préconisée par l'ancien premier ministre, feu Daniel John-

son, et maintenue par M. Bertrand, était "peut-être la meilleure".

Interrogé au sujet de l'indépendantisme, le député a ajouté que si le fédéralisme répondait réellement aux besoins du Québec et que les relations Québec-Ottawa se poursuivaient sous le signe de la bonne entente, il ne voyait aucune objection à ce que la province demeure au sein de la Confédération.

"De toute façon, a-t-il conclu, ce qui importe pour l'instant, c'est de s'asseoir et de bâtir."

Bourassa prêt à appuyer les efforts de syndicalisation

(Par N.G.) — Le premier ministre du Québec s'est dit disposé, hier, à appuyer tout effort de syndicalisation des employés québécois qui ne sont pas encore syndicalisés, comme les serveurs de restaurant et d'hôtel.

M. Robert Bourassa a fait cette déclaration au cours d'une conférence de presse après avoir annoncé qu'il avait déjà discuté et qu'il comptait s'entretenir de nouveau avec MM. Marcel Pepin et Louis Laberge sur la possibilité de syndicaliser les employés du taxi à Montréal.

"Ce n'est pas parce qu'ils ont appuyé en bloc le Parti québécois aux dernières élections, dit-il, que je ne m'occupe pas d'eux. Je vais les rencontrer ce soir".

Un journaliste lui ayant signalé qu'il posait là un précédent sans doute heureux, mais un précédent quand même, en

lui demandant s'il avait l'intention de faire la même chose pour d'autres catégories de travailleurs, M. Bourassa a répondu:

"Ce serait une façon de rendre les demandes de ceux qui sont syndiqués plus appropriées, parce que cela favoriserait une meilleure répartition entre les salaires des non-syndiqués et des syndiqués."

"Précédent ou non, dit-il, cela m'apparaît tellement justifié" (dans le cas du taxi).

En ce qui le concerne, il a affirmé que tous les moyens seront pris pour les syndiquer et qu'en ce qui concerne l'épineux problème de la Murray Hill et son monopole aux grands hôtels et à l'aéroport de Dorval, le ministre fédéral des Transports était déjà au courant du point de vue du gouvernement.

Un projet de loi qui, à toute fin utile, nie le droit de grève

— J.-N. Tremblay

(Par N.G.) — M. Jean-Noël Tremblay a déclaré catégoriquement, hier soir, qu'il n'appuiera pas le bill 38 concernant l'industrie de la construction si le gouvernement n'y apporte pas des amendements majeurs.

Le député de Chicoutimi a exprimé l'avis que cette loi d'exception nie à toute fin utile le droit de grève, qu'il fait de l'Etat l'arbitre du présent conflit et éventuellement l'arbitre de d'autres conflits.

Selon l'ancien ministre des Affaires culturelles les arguments qu'on peut invoquer à la défense du bill mettent en cause l'économie générale de notre droit du travail dans le domaine des relations patronales-ouvrières.

En même temps le bill 38 change radicalement et sans examen préalable la philosophie de notre système d'entreprise privée.

M. Tremblay a affirmé que ce projet de loi ne "devrait pas être passé à la vapeur" et que la première chose que le Parlement devrait faire devrait être d'entendre les parties.

"Il est impossible aux députés, a-t-il déclaré, de juger la cause sans connaître l'objet du litige, particulièrement en ce qui concerne la demande fondamentale qui est la parité de salaire dont le projet de loi ne tient pas compte et n'évoque même pas de façon explicite."

"Il semble, dit-il, d'après ce que je sais de la teneur du projet de loi, que le gouvernement vaille nous présenter un projet de loi complexe, techniquement difficile d'interprétation et qu'il ne peut être voté avant que l'on ait entendu l'opinion des parties mises en cause et menacées dans leurs droits essentiels."

Le député de Chicoutimi, tout en se disant très affligé par le conflit de la construction qui a pris naissance dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et qui affecte les travailleurs de cette région au premier titre, a dit souhaiter un règlement du conflit dans l'intérêt des travailleurs.

"Mais, a-t-il signalé, je dois faire des réserves sur la teneur du projet de loi même si dans l'immédiat il serait plus rentable électoralement de l'endosser sans réserve."

AUCUNE MOTIVATION

M. Tremblay a en outre déclaré que le bill 38 est un projet de loi "très grave", "très sérieux" parce que mettant en cause des principes inhérents au droit de grève.

Selon le député de Chicoutimi, il n'y a aucune motivation qui justifie l'action du gouvernement au terme de notre droit de travail, notamment en ce qui concerne l'ar-

ticle 99 du Code du Travail qui énumère les motifs de l'intervention de l'Etat.

Ces motifs sont lorsque la santé, la sécurité et l'ordre publics sont mis en danger.

"Or, dit-il, il n'y a rien de cela dans le présent cas. D'autre part, il ne s'agit pas d'un secteur public mais d'un secteur privé."

"C'est donc vraiment une loi d'exception au sens le plus fort du terme."

Rappelant les grandes lignes du bill que nous présentons dans un autre article, le député de Chicoutimi a fait remarquer:

"Cela équivaut donc, premièrement: à l'instauration d'une politique qui fait du gouvernement l'arbitre du conflit, ce qui est un principe nouveau;

"Deuxièmement: cela signifie, à toutes fins utiles, la négation du droit de grève;

"Troisièmement: cela ouvre la porte à l'Etat pour une intervention de même nature toutes les fois qu'un conflit à conséquences économiques surviendra."

Reconnaissant que les motivations du gouvernement sont d'ordre économique, M. Tremblay se demande si cela justifie pour autant une intervention dans le présent cas, alors qu'on ne semble pas se soucier de la grève qui paralyse encore les hôpitaux privés.

"Pourquoi cette hâte, cette précipitation? Elle n'a pu naître dans l'esprit du gouvernement que de la hantise qui le torture, soit la promesse des 100,000 emplois nouveaux."

"Il est donc assez facile de conclure, dit-il, que M. Bourassa, ayant promis 100,000 emplois nouveaux en 1971 et n'ayant pu jusqu'à présent en créer vraiment est effrayé à la pensée du nombre de chômeurs qui existent actuellement, de tous ceux qui sont sans emploi à cause des multiples grèves, ce qui accroît considérablement la difficulté qui est la sienne d'atteindre l'objectif des 100,000 emplois nouveaux d'ici 1971."

"Car, a-t-il conclu, il ne faut pas oublier une chose: c'est que l'industrie de la construction dans les chantiers ouverts connaît un ralentissement énorme dès que l'hiver s'annonce."

"Ainsi, donc, à l'automne, le gouvernement aura toujours à créer ses 100,000 emplois nouveaux en plus de fournir du travail aux chômeurs saisonniers et à ceux qui le deviennent par suite des grèves."

"Alors, en ce qui me concerne, et compte tenu de ce que je sais du projet de loi, si le dit projet n'est pas amendé je ne pourrai pas l'appuyer pour les motifs que je viens d'énoncer."

La paix revient à Percé

par André DESNOYERS de notre bureau à Rimouski

PERCÉ — Plus aucun conflit ne devrait surgir entre les autorités municipales de Percé et les dirigeants et résidents de la Maison du pêcheur libre.

Une rencontre a eu lieu au lieu cette semaine pour permettre de mettre un terme aux mécontentements qui régnaient depuis le début de la saison touristique et qui risquaient à tout moment de dégénérer en affrontements.

Cette rencontre s'est effectuée sous l'instigation de l'inspecteur Georges Fafard, de Rimouski, commandant de la Sûreté du Québec pour tout l'Est du Québec. M. Fafard s'était rendu à Percé afin d'étudier la situation sur place et de tenter toutes les approches possibles pour apaiser le climat de tension et d'incertitude qui régnaient dans ce petit village touristique, en raison de la présence de plusieurs hippies et du refus des autorités municipales d'accueillir ces jeunes gens comme des touristes au même titre que les autres.

L'inspecteur Fafard a joué, dans une certaine mesure, le

rôle d'arbitre ou de conciliateur pendant cette rencontre. Le maire du village, M. Abner Biard, ainsi que l'animateur de la Maison du pêcheur, M. Haré, se sont alors entendus pour admettre qu'il y avait des torts de part et d'autre.

Chacun a eu ainsi l'occasion d'exposer clairement à l'autre partie les revendications qu'il avait à faire. Selon le commandant Fafard, MM. Biard et Haré ont fait preuve de bonne volonté afin de s'entendre tous les deux sur une acceptation de la situation. On s'efforcera donc, à l'avenir, d'éviter tout geste ou parole de provocation qui pourrait causer un nouveau froid entre les jeunes hippies et la population de Percé.

Les autorités de la Sûreté provinciale, dont l'inspecteur Fafard et le sergent Brousseau, du détachement de Percé, sont très satisfaites de la conclusion de cette rencontre. Elles espèrent que le calme se poursuivra à Percé à la plus grande satisfaction des autorités municipales, de la population résidente, des résidents de la Maison du pêcheur libre et des autres touristes qui se rendent nombreux à Percé, au cours de leur voyage autour de la Gaspésie.

DU BON VIN
C'est ce qu'il vous est maintenant possible de faire, à un prix très bon, avec des concentrés de jus de raisin Européens de qualité supérieure. Pour informations (9h. a.m. - 9h. p.m.)
Tél.: (418) 842-1695

ETABLISSEMENT COMMERCIAL
à vendre
Bâtisse mesurant 180 pi. x 40 pi., comprenant entrepôt ayant accès à une voie d'accès, bureau avec ameublement et accessoires, équipement complet pour commerce d'alimentation ou autre. Terrain, 84,000 pi. carr., incluant voie d'accès et grand stationnement. Situé à proximité de la Route 2, à l'ancienne-Dorval.
Tél.: 653-3445 ou 872-9288

TEMOINS
Date: 9 juin 70, environ 3h30 p.m. Endroit: Boul. du Jardin et rue Perigord.
Si vous avez été témoins d'un accident impliquant motocyclette et automobile, S.V.P. Communiquez 529-9501, demandez J. Morin.

Demandé ESTIMATEUR EN FER ORNEMENTAL
Une compagnie de fer ornemental existant depuis plusieurs années requiert les services d'un estimateur en fer ornemental. Salaire suivant expérience, payé à la semaine. Avantages de vacances, assurance-groupe, etc. Travail de cinq jours par semaine. Toute demande sera gardée confidentielle.
Ecrire DEPT 3324, LE SOLEIL

COMMERCE A VENDRE
S'ADRESSER A:
COMPAGNIE D'EXCURSIONS MARITIMES DE QUEBEC
P. O. BOX - 725 - H. V. - QUEBEC

Réforme fiscale en 1972

La politique du gouvernement canadien de faire précéder de la publication d'un Livre Blanc les grandes réformes qu'il se propose d'entreprendre offre cet avantage qu'elle permet à la population de prendre connaissance à l'avance de l'orientation future des politiques gouvernementales. Nos dirigeants, avant de s'engager, ont l'occasion de prendre le pouls de l'opinion publique et surtout de connaître les réactions des milieux directement touchés par les changements qui en résulteraient.

Un Livre Blanc même s'il n'exprime pas nécessairement les intentions du gouvernement est révélateur de l'état d'esprit qui l'inspire ou qui inspirent un groupe de ses membres et leurs principaux conseillers. C'est pourquoi il ne peut être pris à la légère, quoiqu'il ne le lie pas plus que le rapport d'une commission d'enquête. C'est cependant un instrument de travail dont les conclusions devraient normalement influencer sur sa politique future.

C'est pourquoi un tel document retient toujours l'attention du public et surtout de ceux qui en subiront les effets. En faisant valoir leur point de vue, ils ont des chances de ne pas être mis en présence du fait accompli. Mais l'intervalle qui s'écoule entre sa publication et l'adoption d'une politique définitive crée un climat de nervosité et d'inquiétude. On se sent mieux que jamais au sujet du Livre Blanc de M. Benson, sur la réforme fiscale, Livre Blanc qui a fait l'objet d'études approfondies de la part d'un comité des Communes, comité dont il ne reste plus qu'à attendre le rapport et à constater dans quelle mesure on aura tenu compte des représentations qui ont été faites surtout par les représentants du monde des affaires, le plus directement concerné par les décisions que prendra le gouvernement canadien.

Celles-ci cependant ne pourront s'appliquer aussi rapidement que le laissait présager les déclarations antérieures du ministre des Finances. M. Benson a en effet annoncé que l'application de la réforme fiscale ne pourra s'appliquer qu'en 1972, et non en 1971 comme on le projetait initialement. C'est un répit nécessaire étant donné le peu de temps dont on disposerait, car on ne peut s'attendre à recevoir le rapport du comité avant quelques semaines sinon quelques mois et il faudra au gouvernement autant de temps sinon plus pour réviser ses positions à la lumière des recommandations qui lui seront faites.

Entretemps cependant, persistera cette incertitude qui n'est pas sans avoir ses répercussions sur la vie économique de notre pays et des provinces, comme le

signalait le premier ministre du Québec, à la conférence de Winnipeg en réclamant que le gouvernement fédéral fasse connaître le plus tôt possible le contenu de sa réforme fiscale et son échéancier.

Les déclarations de M. Benson, à l'effet que la réforme n'entrera en vigueur qu'en 1972, sont déjà un début de réponse aux demandes de M. Bourassa. Au moins, on sait que la situation restera la même l'an prochain. De plus, on a appris de la bouche de M. Benson que le gouvernement canadien a été fortement impressionné par plusieurs des arguments qui ont été apportés devant le comité des Communes et qu'il se laisserait guider de façon importante par les recommandations de celui-ci.

Prêt à faire des concessions sur les modalités, M. Benson semble par contre vouloir demeurer inflexible sur les buts essentiels en disant que le futur régime fiscal devra être une réforme permettant l'imposition des gains de capital, le déplacement du fardeau fiscal des Canadiens dont le revenu est moindre et l'élimination des possibilités d'abus et des échappatoires. Il n'a pour le moment fait aucune allusion aux implications de la réforme fiscale sur les relations entre Ottawa et les provinces au chapitre de la fiscalité, domaine où la situation aurait besoin d'être clarifiée sur certains points. Les séances du comité des Communes auront permis en particulier d'attirer l'attention sur l'inquiétude qu'on entretient à propos des conséquences du Livre Blanc sur l'expansion économique du pays au détriment de l'entreprise privée.

Que le but de la réforme fiscale ne soit pas surtout pensé en vue d'un accroissement des revenus du trésor public, mais vise à lui en assurer une part équitable et raisonnable tout en demeurant compatible avec la nécessité de croissance de l'économie et la nécessité d'équité dans le prélèvement des impôts, comme l'affirme M. Benson, cela est sans doute vrai, mais tant qu'on n'aura pas une image exacte de ce qu'elle sera, persistera ce flottement avec toutes les conséquences qu'il peut entraîner sur les investissements. On comprend dans les circonstances la nervosité du premier ministre du Québec dont le programme de relance économique peut être retardé d'autant. Si M. Benson a apporté un début de réponse lors de sa dernière déclaration on peut présumer qu'il devra s'engager davantage lors de la prochaine conférence des ministres des Finances du pays le mois prochain.

Raymond DUBE

La capitulation du Japon

Il y a 25 ans, le Japon capitulait. La bombe atomique sur Hiroshima et Nagasaki lui donnait le coup de grâce, pendant que Moscou lui déclarait officiellement la guerre et que Staline lançait ses troupes et ses avions sur la Corée et la Mandchourie. On estimait à deux millions le nombre de soldats japonais en Chine et en Corée. En même temps que les deux villes atomisées, presque toutes les villes nippones étaient soumises à un intense bombardement depuis plusieurs semaines, tandis que de la mer les vaisseaux de guerre bombardaient les villes industrielles nippones, comme Kamaishi. Des vagues alliées de 1.200 avions à la fois déversaient leurs tonnes de bombes sur les villes de l'île de Honshu sans rencontrer de résistance. C'était la fin à brève échéance; six jours après Nagasaki, le 15 août, Tokyo annonçait la capitulation. Le 2 septembre 1945, à bord du croiseur américain "Missouri", les parties concernées signaient l'acte de reddition.

Il faut se reporter dans les journaux du temps pour apprécier cet événement historique au milieu duquel l'apparition de la bombe atomique avait créé un climat de terreur apocalyptique et universelle. La guerre de 1939 avait commencé au début de septembre; elle se terminait par la capitulation du Japon au début de septembre également. Six ans de terreur et de tension universelle prenaient fin. La nouvelle de la découverte de la bombe atomique et de son utilisation par les Alliés suscita d'abord parmi eux un grand soulagement, puis ensuite un sentiment de peur. Une seule bombe avait fait l'ouvrage de 2.000 avions.

La découverte du principe était connue avant la guerre. Le savant allemand Otto Hahn réussit la fission de l'atome à Berlin en 1938. Son succès fit rapidement le tour du monde et les laboratoires de tous les pays en cherchaient immédiatement des applications militaires. Mais tout se faisait dans le plus grand secret aux États-Unis et au Canada comme ailleurs. Après Hiroshima et Nagasaki, le secret se leva en partie. A 80 milles au nord d'Ottawa, des scientifiques de plusieurs pays avaient aussi travaillé à cette réussite, dans le plus grand secret avec des savants canadiens. Toutefois, malgré la joie exprimée par les vainqueurs, c'est peut-être dans la presse des pays alliés que les jugements les plus sévères sur la bombe furent rendus. Il faut le souligner.

Quoi qu'il en soit, cerné de toutes parts par mer et par air, menacé d'encerclement par les troupes soviétiques sur le continent asiatique, le Japon ne pouvait plus soutenir une lutte bien longue tout seul. D'autant plus que les généraux Spaatz et LeMay lui promettaient d'autres visites semblables de leurs superfortresses atomiques, tandis que l'armée américaine se préparait à un débarquement éventuel dans les îles nippones. Le général LeMay avait aussi émis l'opinion que si la bombe

atomique avait été disponible en 1943, il n'aurait pas été nécessaire de débarquer en Normandie et d'envahir la France, la Belgique et les Pays-Bas.

Il va sans dire que les commentaires de la radio de Tokyo étaient amers: le Japon accusait les États-Unis d'avoir violé le droit international, et la convention de La Haye (article 22), même si le Japon n'avait jamais signé la convention de La Haye. Quoique ville ouverte, Hiroshima renfermait plusieurs dépôts de munitions et donnait asile à une garnison militaire considérable. Tokyo n'en parlait pas moins d'atrocité sadique, qualifiait Washington comme l'ennemi no 1 de la justice sociale et les États-Unis comme le grand pays destructeur de l'humanité. Chez les vainqueurs, l'inquiétude se faisait quand même jour. Truman le premier, de même que Churchill et Mackenzie King demandaient de faire des prières pour que cette arme terrible conduise à la paix et donne une fondation permanente à la prospérité du monde.

Les scientifiques aussi avaient peur. Le savant français Jacques Thibaud, grand spécialiste en la matière qui avait travaillé au nord d'Ottawa, fit jongler les chercheurs anglo-américains longtemps, quand il se posa la question à savoir si la réaction atomique commencée, on pourrait l'arrêter avant que la planète tout entière ne fut détruite. Les expériences du Nouveau-Mexique avaient donné la réponse. Et sait-on que dans les cercles alliés on disait que Hitler n'avait manqué que de 5 mois pour faire exploser sa bombe atomique, quand la guerre prit fin en Europe.

La frénésie ne s'arrêta toutefois pas à Nagasaki. Les chercheurs continuaient les expériences en 1946, à Bikini, puis à Eniwetok; puis les Russes firent éclater la leur. Après 25 ans, Washington, Moscou, Londres, Paris, Pékin fabriquent des bombes atomiques et nucléaires. D'autres pays peuvent s'en servir, comme le Canada, même s'il n'en fabrique pas. Il n'en reste pas moins que, malgré toutes les appréhensions exprimées depuis 25 ans, personne ne s'est servi de l'arme de nouveau. C'est devenu un instrument de chantage universel; en théorie, c'est beaucoup; en pratique, surtout militaire, c'est rien du tout. Une réflexion de l'écrivain Georges Duhamel faite dans le fracas des explosions de Hiroshima et Nagasaki vaut d'être citée: "Pour nous distraire de telles pensées, nous devons nous rappeler qu'entre 1939 et 1945, aucun des belligérants n'a quand même osé se servir des gaz dits de combat. On les avait pourtant utilisés dans la guerre '14-18. C'est la petite espérance qui demeure, pour notre consolation, au fond de la boîte de Pandore." Il avait espéré juste; malgré tous les conflits depuis 1945, la bombe atomique n'est jamais ressortie de sa boîte... que pour des expériences.

A. TREMBLAY



L'agglomération de Baie Saint-Paul à peine perceptible des hauteurs, cachée qu'elle est par une longue lame de brouillard. (Photo Yves Tessier)

vu d'Ottawa "Le" comité

par Amedée GAUDREAULT

OTTAWA — Ceux qui ont récemment prédit que le premier ministre Trudeau va profiter de son prochain remaniement ministériel pour se donner un Cabinet à deux paliers, comme on en trouve un en Grande-Bretagne (et un peu en France où, par exemple, MM. Schumann et de Lipkowski n'ont pas le même "poids" aux Affaires étrangères) ont oublié ou ignoraient peut-être qu'en pratique, pareille situation existe déjà quand le premier ministre canadien le désire, alors qu'il a recours au système des comités, dont l'importance s'est immensément accrue on le sait sous son administration. C'est ainsi que beaucoup de décisions majeures sont prises au comité des priorités et de la planification où se retrouvent, en présence de M. Trudeau, huit de ses principaux collègues dont MM. Turner, Marchand, Sharp, Pépin, Benson, Olson, etc. D'autres comités sont également des centres de décision fort importants, mais pas d'une façon aussi constante que celui des priorités. Il serait extrêmement étonnant, donc, de voir M. Trudeau se mettre en frais de monter un nouvel appareil considérable alors qu'il a déjà sous la main tout ce qu'il lui faut pour atteindre, discrètement et efficacement, les mêmes résultats. D'autant plus que son prochain remaniement pourrait bien n'être pas aussi vaste qu'on l'a dit. J'ai signalé il y a plus d'un mois que M. Léon Cadieux, de la Défense, pourrait devenir ambassadeur canadien à Paris. Ceci est devenu plus probable. On prétendait aussi à l'époque que M. Mitchell Sharp abandonnerait les Affaires extérieures pour devenir vice-premier ministre, avec responsabilités spéciales. Ceci m'étonnait. Aujourd'hui, je crois encore moins à cette possibilité et je "vois" M. Sharp demeurer aux Affaires extérieures. Il serait même des ministres qui ont déjà indiqué leur intention d'être candidats aux prochaines élections.

D'autre part, on prévoit toujours que M. Donald MacDonald, leader ministériel aux Communes depuis deux ans, se verra confier un important ministère, peut-être celui... d'un collègue "élevé" ces jours prochains au Sénat. Le poste de leader parlementaire ne fascine jamais ses titulaires et dans l'ancien gouvernement Pearson, MM. Favreau, Pickersgill et MacEachen l'avaient tour à tour occupé, à côté de leurs occupations ministérielles. On mentionne justement encore le nom de M. MacEachen, expert en procédure et l'un des trois ou quatre meilleurs orateurs de la Chambre actuelle, mais il pourrait bien ne pas être tenté par un pareil... honneur, estimant avoir fait sa part dans ce secteur.

A la Défense, on a parlé de M. Charles Drury, qui a connu une brillante carrière militaire et qui possède une vaste expérience administrative. Mais justement, on prétend aussi que M. Trudeau trouve que M. Drury lui est plus nécessaire au poste de président du Conseil du Trésor qu'il l'occupe actuellement. M. Trudeau pourrait bien, selon d'autres, nommer à la Défense quelqu'un d'une génération assez "récente" pour n'avoir rien eu à voir avec la deuxième guerre mondiale, comme il l'a fait pour le ministère des Anciens Combattants en le faisant diriger par M. Jean-Eudes Dubé, qui avait 13 ans quand le dernier conflit mondial a éclaté.

Encore le mois dernier, j'avais signalé qu'après avoir accepté de mettre de côté le livre blanc sur les Affaires indiennes de M. Jean Chrétien pour relancer des discussions longues... à souhait, le premier ministre Trudeau, dont M. Chrétien avait tout de même défendu la politique, pourrait bien offrir un autre secteur à ce ministre. Aux dernières nouvelles cependant, M. Chrétien paraissait déterminé à faire face à la musique, tam-tam compris. On sait que le gouvernement, qui dépense annuellement des centaines de millions de dollars pour améliorer le sort des Indiens sans connaître pour autant des succès mirobolants, offrirait aux Indiens le niveau de vie et le statut entier des Canadiens à l'aide d'un programme qui aurait abouti à la disparition du ministère des Affaires indiennes, l'intégration s'accomplissant avec le concours des provinces, notamment en matière d'éducation. Les Indiens ont refusé vouloir d'abord garder leurs "traditions". Mais ils désirent mieux vivre, y compris quand ils sont à l'autre bout du pays. Quand on sait comment les "simples" programmes d'aide régionale ne sont pas faciles à appliquer, on devine comment il est compliqué d'apporter aux Indiens une vie convenable qui ne soit pas axée que sur les programmes d'assistance sociale, les bénéficiaires ayant d'ailleurs leur fierté comme les autres citoyens. Et il ne serait pas tellement opportun de leur conseiller, comme on le fit déjà aux citoyens des Maritimes, d'émigrer vers les grandes villes du Canada central. Le problème pourra occuper semble-t-il plusieurs autres ministres, même si M. Chrétien reste là encore quelques années.

Pour revenir au remaniement ministériel éventuel, j'ai déjà noté que M. Kierans pourrait bien rester sur le carreau. Depuis, il a fait "passer" son satellite "Hughes" au Cabinet. Si M. Trudeau estime que ça ne va pas encore assez mal aux Postes, il devrait y garder M. Kierans, avec son "économie"

et son "efficacité". Enfin, je persiste à croire que le premier ministre voudra renforcer son équipe torontoise, peut-être en nommant un ou deux nouveaux ministres sans portefeuille et en... s'occupant de M. Donald MacDonald. Enfin, il y a l'Ouest, où M. Trudeau séjourne présentement et où, par exemple, le premier ministre (libéral) Thatcher accusait lundi le gouvernement actuel de "ne s'inquiéter que du sort du Québec, ce qui a fini par irriter les provinces de l'Ouest".

l'opinion du lecteur

Québec, ville sans avenir?

La ville de Québec a déjà été la capitale d'un empire colonial qui s'étendait de Louisbourg à la Louisiane et aux Rocheuses, mais depuis 1759 et 1867, elle a pratiquement perdu tous ses titres de gloire et de noblesse.

Québec n'a AUCUNE RAISON d'être fibre de nos cent ans de Confédération. Son Grand Théâtre n'est qu'une succette. Depuis que la reine Victoria a choisi Bytown comme capitale du Canada, l'Establishment a laissé tomber la Vieille Capitale au rang de petite ville de province et au 25e rang des villes canadiennes importantes!

Ce qui est encore plus triste, aucun de NOS gouvernements québécois, dans le passé ne s'est vraiment soucié de sauver la face même de Québec en lui permettant seulement de suivre le pas normal du progrès moderne.

Lors de son troisième centenaire, en 1908, Québec aurait pu AMENAGER la rivière St-Charles pour des "peanuts"; il n'en coûterait pas aujourd'hui des dizaines de millions de dollars pour REAMENAGER un secteur de la ville en pleine décrépitude.

Pendant des années, Ottawa d'abord n'a pas voulu lâcher son emprise sur une présumée voie navigable où tout ce qui n'a jamais navigué n'a été qu'une minable barge de sable qui immobilisait la circulation aux entrées de deux ponts du coin le plus achalandé du bas de la ville.

Jusqu'à maintenant, la circulation est encore constamment paralysée par des traverses à niveau à quelques endroits névralgiques. Aucun gouvernement ne semble trouver les moyens financiers pour construire IMMÉDIATEMENT un viaduc à la rue Henderson et un tunnel sous la St-Charles.

La canalisation du St-Laurent a fait perdre à Québec son rang prestigieux de "capitale maritime" du Nouveau Monde depuis longtemps. Sur le plan de la circulation aérienne, c'est la rigolade: Québec n'a pas d'aéroport international (passant même après Gander et Halifax pour le trafic aérien); il en coûte \$50 de plus aux Québécois qu'aux Montréalais par exemple pour se rendre à Paris, New York et Mexico... Quand les jumbos jets se posent à toutes les demi-heures sur les pistes de Ste-Scholastique, Québec se va encore à l'ère du turbo trois ou quatre fois par jour!

Quant au réseau routier, on en rougit de honte, Québec est 25 ans en retard, même sur la région de Sherbrooke et de Ste-Adèle-en-Haut! Il y a certes de beaux projets en cours, mais on en verra toutes les couleurs (s'il n'y a pas trop de grèves ni de

L'OPINION DU LECTEUR

Le Soleil met gratuitement cette rubrique à la disposition de ses lecteurs pour leur permettre d'exprimer leur opinion sur des questions d'actualité et des problèmes d'intérêt public.

Il se garde en tout temps le droit de procéder à un choix dans les lettres qu'il reçoit donnant la préférence à celles qu'il juge les plus intéressantes, les plus aptes à réveiller l'attention du plus grand nombre de lecteurs. Seront écartées les lettres qui constituent de la propagande en faveur d'un groupe, d'une idée ou d'un parti politique; celles qui traitent de problèmes strictement personnels.

La direction du Soleil se garde aussi le privilège d'abréger les lettres trop longues, d'éliminer celles qui comportent des injures ou des attaques personnelles.

S'efforcera en général de ne pas dépasser cinq à six cents mots, quoique par exception nous nous gardons le droit de publier des textes plus longs à condition qu'ils présentent un intérêt particulier. Fournir un texte dactylographié.

Toutes les lettres devront être publiées avec le nom et l'adresse complète de leur auteur, après vérification soit par le téléphone ou par le courrier.

La direction

Cabano demandera au ministre Drummond l'expulsion de la d'Auteuil Lumber

Le président du Comité de survivance de Cabano, M. Jos Landry, a fait savoir hier soir qu'il n'attendait qu'une seule chose de la visite du ministre Kevin Drummond, soit la sus-

pension définitive des coupes de la d'Auteuil Lumber dans le Témiscouata et l'expulsion de cette compagnie.

En effet, après avoir discuté avec la plupart des membres du

comité, on peut se rendre compte que l'énoncé des solutions miracles n'existent pas, selon Robert Bourassa, n'intéresse nullement les gens de Cabano, et que ce qu'ils veulent, c'est purement

et simplement le règlement de compte avec la d'Auteuil Lumber. M. Jos Landry, président du Comité de survivance, affirmait hier soir que Cabano est prêt à attendre un an ou deux une autre usine, mais qu'elle ne peut plus supporter la présence de d'Auteuil Lumber.

Au Conseil de ville, toutefois, on se montre moins drastique, et il devient de plus en plus difficile pour les nombreux journalistes de rencontrer le maire Michaud. Un des conseillers, M. Jean-Marie Ouellet, s'est entretenu avec la presse, hier après-midi, et il a dévoilé les grandes lignes du mémoire que la ville soumettrait au ministre Drummond.

Ce mémoire exige d'abord la disparition de la d'Auteuil dans des délais très rapides, et suggère l'établissement à Cabano d'une cartonnerie selon des études préparées par le ministère des Terres et Forêts.

Cette cartonnerie, selon le conseiller Ouellet, pourrait être plus rentable à Cabano, puisqu'elle permettrait d'utiliser toutes les matières du bois. La cartonnerie pourrait avoir l'allure d'une compagnie semi-publique, où la société générale de financement aurait des parts, d'est du moins ce que proposera le Conseil de ville de Cabano.

Si l'on voulait résumer le thème central des revendications, ça fait Cabano au ministre Drummond aujourd'hui, on pourrait dire, comme le conseiller Ouellet: "Il ne se bûchera pas un billot sans qu'on le transforme à Cabano."

par Robert LEVESQUE
Envoyé du Soleil à Cabano

Des actes de violence se sont produits pour la seconde fois en moins d'une semaine à Cabano, hier soir, alors que près de 400 personnes de cette ville ont renversé un camion, causant près de \$2.000 de dommages.

Cette violence, toutefois, a été provoquée non par l'affaire d'Auteuil Lumber, mais par le conflit qui oppose depuis quelques jours les camionneurs de cette région à la compagnie Tracy de Sorel qui est venue remplir un contrat de chargement de gravier sur les chantiers de la transcanadienne près de Cabano.

Réunie en moins de 15 minutes, la population de Cabano, qui commence à avoir l'habitude et le goût des manifestations publiques, a formé un cortège comprenant au moins 30 camions et 60 voitures, et ce cortège s'est rendu à 1 mille de la ville, près des bureaux de la Desourdy Transport, compagnie qui a octroyé le sous-contrat à Tracy Transport, afin de manifester leur mécontentement devant le fait qu'une compagnie étrangère à la région "viennet voler" les quelques emplois possibles pour les gens de Cabano.

Une fois réunis face au bureau de la Desourdy Transport, les gens de Cabano ont deman-

dé aux camionneurs de Tracy Transport qui se trouvaient à cet endroit à ce moment-là, de quitter Cabano dans un délai de 15 minutes, avec leurs camions.

Alors que les camionneurs de la Tracy Transport hésitaient à quitter la place, les manifestants formés surtout d'un fort groupe de camionneurs de Cabano, se sont approchés des camions de Tracy, puis ils ont répandu l'essence sous des camions, en menaçant d'y mettre le feu. Après quelques affrontements surtout verbaux, les 4 camionneurs de Tracy Transport ont monté dans leurs camions et ont quitté lentement les lieux à la grande joie de la population de Cabano.

Ce que demandent les camionneurs de la région, c'est d'être engagés directement par la Desourdy Transport pour effectuer le transport du gravier sur la transcanadienne, et ce au prix de la voirie, c'est-à-dire à 20,6 (20 sous la tonne et 0,06 du mille additionnel). Les camionneurs de Cabano ont boycotté les travaux de la transcanadienne, en faisant un blocus dès l'arrivée des camions de Sorel. Depuis ce temps, les travaux sont interrompus, et la négociation semblait au point mort, jusqu'à la manifestation d'hier soir. Quelques heures après cette manifestation, on apprenait à Cabano que la Desourdy Cons-

truction Limitée venait d'émettre une injonction contre les camionneurs de la région de Cabano qui ont participé au boycottage du chantier.

Hier soir, toutefois, les 4 derniers camions de Tracy Transport ont dû quitter Cabano, expulsés par les gens de la place, et des camionneurs de la région les ont suivis afin de s'assurer qu'ils quittaient au moins le comté de Témiscouata.

La Sûreté du Québec, en quelques minutes, s'est rassemblée en assez grand nombre autour des manifestants hier soir, mais en aucun temps elle n'est intervenue, se contentant toujours de surveiller. Un avion de la Sûreté du Québec a sillonné le ciel durant toute cette manifestation, qui s'est finalement terminée par un long défilé des camions et des voitures dans les rues de Cabano.

La population de Cabano, hier soir, n'a fait qu'un bloc pour appuyer les camionneurs de la région qui contestent la présence de Tracy Transport de Sorel dans leur comté, où il n'y a déjà pas assez de travail.

Le Comité de survivance de Cabano était également à la manifestation, appuyant de sa présence les camionneurs, et faisant nettement front commun contre la présence de Tracy Transport à Cabano.

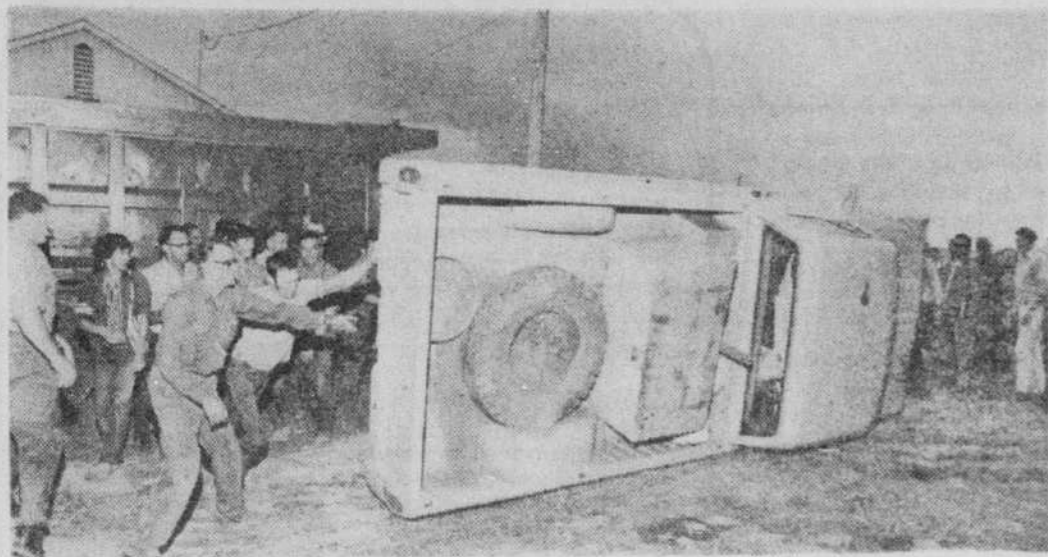
On a constaté hier soir à Cabano, que la population de cette

ville était entièrement solidaire, et qu'elle faisait front commun autant dans l'affaire d'Auteuil Lumber que dans celle de Tracy Transport, et qu'elle était déterminée à aller jusqu'au bout dans ses revendications.

VISITE DE DRUMMOND AUJOURD'HUI

C'est aujourd'hui que le ministre Drummond, accompagné du ministre d'Etat Claude Simard, doit se rendre à Cabano. La manifestation d'hier soir semble avoir vraiment solidifié le climat de colère qui régnait à Cabano au début de cette semaine, colère qui avait fait place à l'attente et à la bonne humeur avant-hier, mais qui est redevenue tout aussi vive que durant la journée de samedi dernier, où l'on avait saccagé les chantiers de la d'Auteuil Lumber.

On attend donc de pied ferme, c'est le moins que l'on puisse dire, le ministre Drummond à Cabano. La population dans son ensemble, s'est montrée fortement insatisfaite de l'intervention de Robert Bourassa à Québec hier, lors d'une conférence de presse, et les représentants du Comité de survivance de Cabano ont affirmé qu'ils exigeraient l'expropriation immédiate de la compagnie d'Auteuil Lumber, sinon cette expropriation se fera par la force, comme hier soir, alors que la population a évacué les camions de Tracy Transport.



LES CAMIONNEURS DE CABANO, appuyés par toute la population, ont renversé hier soir un camion de la compagnie Tracy

Transport faisant renaitre le climat de colère et de violence qui régnait en fin de semaine dernière.

Les protestations contre la d'Auteuil Lumber s'étendent au comté de Kamouraska

par Réal LABERGE, de notre bureau de La Pocatière

Le mouvement de revendications et de manifestations de Cabano, contre la compagnie d'Auteuil Lumber, est en voie de s'étendre au comté de Kamouraska.

C'est ce qui se dégage de pourparlers entrepris par des citoyens du sud et de l'est de ce comté, dont la population souffre aussi des conséquences d'un bien mauvais partage des concessions forestières, au profit de la d'Auteuil Lumber.

Par voie d'une filiale, la St-Siméon Timber, cette entreprise forestière de K.C. Irving Ltd, a notamment obtenu la réserve de la Mohawk Corporation.

Des porte-parole d'un comité qui s'affaire à organiser la protestation de Kamouraska, en s'adressant aux associations et aux municipalités les plus directement affectées par la situation actuelle, nous ont précisé qu'ils entendent également contester les décisions gouvernementales prises, il y a quelques mois.

Il faut redonner au comté de Kamouraska, a-t-on signalé, le bois qui constitue la matière première nécessaire au maintien de nombreuses industries existantes, à la sécurité et à la continuité d'emploi des travailleurs de ces entreprises, de nature à procurer de l'ouvrage à une forte proportion de sans-travail et d'assistés sociaux.

Le député Simard rencontrera la population de Cabano

CABANO — Le député Montcalm Simard à l'Assemblée nationale a déclaré, hier, lors d'une conversation téléphonique qu'il viendrait rencontrer la population de Cabano au cours de la semaine prochaine, mais qu'il ne pourrait être là lors de la visite du ministre Drummond aujourd'hui.

M. Simard a affirmé qu'il regretterait que le conflit de Cabano traîne en longueur et que le gouvernement libéral n'ait pas pris les mesures plus tôt pour régler cette affaire.

Selon le député Simard, le ministre des Terres et Forêts se doit d'exproprier la d'Auteuil Lumber, puisque cette compagnie n'a pas rempli ses promesses de construire une usine à Cabano.

"Ils ont prouvé qu'ils ne sont pas sérieux," a-t-il affirmé, et il a demandé que le gouvernement prenne en main cette affaire afin de trouver une autre compagnie qui pourrait s'établir à Cabano et fournir de l'emploi à cette population.

Toutefois, le député Simard a affirmé qu'il était présent lors de la signature du contrat de la d'Auteuil Lumber, et qu'il pensait que le gouvernement de l'Union nationale s'était assez bien protégé, et que le nouveau gouvernement se devait maintenant de faire respecter les clauses qui avaient été signées par l'Union nationale.

Le député Simard a accusé le ministre Drummond de ne pas prendre assez au sérieux cette affaire d'Auteuil Lumber, et de faire en sorte que ce conflit s'éternise.

COLÈRE DE LA POPULATION CONTRE LEUR DÉPUTÉ

Le garage du député Montcalm Simard qui est situé au plein centre de Cabano a été menacé à plusieurs reprises, cette semaine, si l'on en croit les affirmations de plusieurs membres du Comité de survivance. Ce garage représente pour eux une grande partie du "tour qu'ils se sont fait jouer" comme disait un des douaniers de Cabano.

On reproche de plus en plus, à Cabano, au député Simard, qui était candidat pour l'Union nationale lors du dernier scrutin, d'avoir "joué son élection" sur la promesse de consultation, au début de l'année 1969, et auquel participaient des représentants du ministère des Terres et Forêts, de l'Office de planification et de développement du Québec, du CRD de l'Est du Québec et du CDCS.

On y prévoyait tout d'abord la conversion des limites de la Donohue en une forêt domaniale. On spécifiait par ailleurs que les coupes de bois effectuées dans cette réserve de 385 milles carrés devaient se limiter au bois de sciage.

UNE CONTESTATION APPROPRIÉE AUX RÉALITÉS DU MILIEU

Sans préciser davantage, pour le moment, les organisateurs de la protestation de Kamouraska ont dit que les groupes de pression de la région étaient actuellement approchés, pour mettre sur pied une "contestation appropriée aux réalités du milieu".

Les efforts se poursuivent surtout dans le secteur de Saint-Eleuthère, de Saint-Athanase et de Saint-Joseph, qui sont les municipalités les plus touchées par les agissements de la d'Auteuil Lumber, et des autorités gouvernementales.

On a rappelé, qu'en fin d'année 1969, une décision du gouvernement cédait à la St-Siméon Timber, en échange de limites forestières situées dans le comté de Charlevoix la réserve importante de la Mohawk Corporation, une concession forestière de 86,6 milles carrés, ainsi que la réserve cantonale de Saint-Athanase, qui devait normalement être mise à la disposition des assistés sociaux de ce secteur du comté de Kamouraska.

Ainsi que le soulignait une cinquième dénonciation de la Chambre de commerce territoriale de Saint-Pascal, qui recrute ses membres dans une dizaine de municipalités de l'est du comté, en novembre dernier, la transaction n'aurait rapporté au gouvernement qu'un montant de \$220.000, alors que des industriels de cette région auraient offert jusqu'à \$400.000, deux ans plus tôt.

De cette transaction avec la St-Siméon Timber, la Chambre de commerce remarquait entre autres qu'elle venait à l'encontre des consultations conduites auprès de la population du comté de Kamouraska et des prévisions du plan pilote du C.R.D. de l'Est du Québec.

LE CAS DONOHUE

Les incidents de Cabano et les préparatifs de protestation qui s'amorcent dans le comté de limites forestières de la compagnie Donohue, dans le comté de Kamouraska.

En juin dernier, en effet, les maires de Kamouraska, réunis en séance de la Corporation municipale du comté, ajoutaient leur protestation véhémente sur ce sujet, à celles qui ont été adressées jusqu'ici aux autorités, notamment par le CRD Kamouraska ne seront également pas sans remettre d'actualité et au premier plan des revendications un autre cas litigieux, qui est resté en veilleuse depuis quelque temps, mais qui ne peut que ressurgir avec plus d'acuité et d'envergure: celui de l'Est du Québec et le Conseil de développement de la Côte-du-Sud (CDCS).

On reprochait au gouvernement de ne pas donner suite aux recommandations d'un comité "ad hoc" et de laisser la compagnie Donohue procéder par des coupes indues.

Les maires rappelaient que le rapport du comité était déjà entre les mains du ministère des Terres et Forêts depuis près d'un an et demi, mais que le ministère en retardait toujours la mise en application des principales recommandations, permettant ainsi à la Donohue d'épuiser la forêt, qui doit revenir au patrimoine régional.

Ces recommandations, toujours gardées sous le sceau de la confidentialité, devaient "obligatoirement" être mises en action, aux termes mêmes du document qui constituait le comité conjoint de consultation, au début de l'année 1969, et auquel participaient des représentants du ministère des Terres et Forêts, de l'Office de planification et de développement du Québec, du CRD de l'Est du Québec et du CDCS.

On y prévoyait tout d'abord la conversion des limites de la Donohue en une forêt domaniale. On spécifiait par ailleurs que les coupes de bois effectuées dans cette réserve de 385 milles carrés devaient se limiter au bois de sciage.

Dans leur dénonciation de juin dernier, les maires du comté de Kamouraska faisaient part contre état de ce que, dans ces limites forestières, qui ont une

capacité annuelle de reproduction naturelle de 8 à 10 millions de p.m.p., la Donohue prévoyait pour 1971 une coupe de 10 millions de p.m.p., en outre de la coupe jugée inappropriée par le comité "ad hoc" de 25.000 cordes de bois de pulpe.

LE MALAISÉ POURRA SE COMPLIQUER D'AVANTAGE

Ces coupes de bois de pulpe des grandes entreprises forestières s'accomplissent, d'autre part, au détriment des producteurs de la région, "qui restent présentement avec quelque 35.000 cordes de bois invendues", nous ont signalé des dirigeants de l'Office des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, qui englobe les producteurs privés du comté de Kamouraska.

On précisait sur ce point qu'un contrat d'une trentaine de milles cordes restait toujours pendant avec l'Anglo-Pulp, de Québec et que le dépit et le ressentiment de ces producteurs ne pourront bien s'éclaircir dès le début de la semaine prochaine.

Les autorités gouvernementales, tout comme l'Anglo-Pulp, sont mises en cause, dans cette mévente. Si les négociations n'aboutissent pas, ou si le gouvernement n'applique pas les dispositions légales prévues à cet effet, "on n'a pas fini d'entendre parler de manifestations et d'incidents du genre de Cabano, dans le comté de Kamouraska", nous a-t-on annoncé.

Recherche d'une solution au problème de Cabano

Le gouvernement du Québec procède actuellement à l'examen de l'entente intervenue entre d'Auteuil Lumber, de Cabano, et le gouvernement afin de déterminer s'il lui est possible, légalement, de retirer les droits de coupe de bois à cette compagnie.

L'Union nationale avait autorisé d'Auteuil Lumber à couper le bois sur les terres de la Couronne situées dans le comté de Témiscouata, à condition d'ériger dans cette région une usine de fabrication de panneaux - particules.

La compagnie n'a pas rempli encore cette condition et le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa a signalé, au cours d'une conférence de presse, hier, qu'il y a détérioration des marchés, actuellement, dans ce domaine des contreplaqués.

"Mais, a-t-il ajouté, cela ne délie pas la compagnie de ses engagements et nous procédons présentement à l'examen du document paré par l'ancien gouvernement et la compagnie".

M. Bourassa, rappelant que le ministre d'Etat à l'Industrie et au Commerce, M. Claude Simard, et le ministre des Terres et Forêts, M. Kevin Drummond, seront sur les lieux aujourd'hui, a affirmé que son gouvernement accélère les démarches et fait tout ce qu'il peut pour trouver une solution.

Cette solution consiste à intéresser une autre entreprise à s'établir dans la région de Cabano à la place de d'Auteuil Lumber. Et ce n'est pas facile. "Le maire lui-même, a fait remarquer M. Bourassa, a déclaré qu'il n'existe pas de solution miracle et qu'il ne voyait pas de solution rapide".

Le premier ministre a révéilé que si le gouvernement retirait à la d'Auteuil Lumber son droit de coupe, c'est une centaine d'employés supplémentaires (des bûcherons) qui seraient mis en chômage.

En ce qui concerne les actes de vandalisme posés par la population de Cabano en fin de semaine dernière, le chef du gouvernement a déclaré n'avoir reçu aucun rapport mentionnant que des infractions susceptibles de poursuites judiciaires ont été commises.

Des actes de violence éclatent à Cabano contre la Tracy Transport

par Robert LEVESQUE
Envoyé du Soleil à Cabano

Des actes de violence se sont produits pour la seconde fois en moins d'une semaine à Cabano, hier soir, alors que près de 400 personnes de cette ville ont renversé un camion, causant près de \$2.000 de dommages.

Cette violence, toutefois, a été provoquée non par l'affaire d'Auteuil Lumber, mais par le conflit qui oppose depuis quelques jours les camionneurs de cette région à la compagnie Tracy de Sorel qui est venue remplir un contrat de chargement de gravier sur les chantiers de la transcanadienne près de Cabano.

Réunie en moins de 15 minutes, la population de Cabano, qui commence à avoir l'habitude et le goût des manifestations publiques, a formé un cortège comprenant au moins 30 camions et 60 voitures, et ce cortège s'est rendu à 1 mille de la ville, près des bureaux de la Desourdy Transport, compagnie qui a octroyé le sous-contrat à Tracy Transport, afin de manifester leur mécontentement devant le fait qu'une compagnie étrangère à la région "viennet voler" les quelques emplois possibles pour les gens de Cabano.

Une fois réunis face au bureau de la Desourdy Transport, les gens de Cabano ont deman-

dé aux camionneurs de Tracy Transport qui se trouvaient à cet endroit à ce moment-là, de quitter Cabano dans un délai de 15 minutes, avec leurs camions.

Alors que les camionneurs de la Tracy Transport hésitaient à quitter la place, les manifestants formés surtout d'un fort groupe de camionneurs de Cabano, se sont approchés des camions de Tracy, puis ils ont répandu l'essence sous des camions, en menaçant d'y mettre le feu. Après quelques affrontements surtout verbaux, les 4 camionneurs de Tracy Transport ont monté dans leurs camions et ont quitté lentement les lieux à la grande joie de la population de Cabano.

Ce que demandent les camionneurs de la région, c'est d'être engagés directement par la Desourdy Transport pour effectuer le transport du gravier sur la transcanadienne, et ce au prix de la voirie, c'est-à-dire à 20,6 (20 sous la tonne et 0,06 du mille additionnel). Les camionneurs de Cabano ont boycotté les travaux de la transcanadienne, en faisant un blocus dès l'arrivée des camions de Sorel. Depuis ce temps, les travaux sont interrompus, et la négociation semblait au point mort, jusqu'à la manifestation d'hier soir. Quelques heures après cette manifestation, on apprenait à Cabano que la Desourdy Cons-

truction Limitée venait d'émettre une injonction contre les camionneurs de la région de Cabano qui ont participé au boycottage du chantier.

Hier soir, toutefois, les 4 derniers camions de Tracy Transport ont dû quitter Cabano, expulsés par les gens de la place, et des camionneurs de la région les ont suivis afin de s'assurer qu'ils quittaient au moins le comté de Témiscouata.

La Sûreté du Québec, en quelques minutes, s'est rassemblée en assez grand nombre autour des manifestants hier soir, mais en aucun temps elle n'est intervenue, se contentant toujours de surveiller. Un avion de la Sûreté du Québec a sillonné le ciel durant toute cette manifestation, qui s'est finalement terminée par un long défilé des camions et des voitures dans les rues de Cabano.

La population de Cabano, hier soir, n'a fait qu'un bloc pour appuyer les camionneurs de la région qui contestent la présence de Tracy Transport de Sorel dans leur comté, où il n'y a déjà pas assez de travail.

Le Comité de survivance de Cabano était également à la manifestation, appuyant de sa présence les camionneurs, et faisant nettement front commun contre la présence de Tracy Transport à Cabano.

On a constaté hier soir à Cabano, que la population de cette

ville était entièrement solidaire, et qu'elle faisait front commun autant dans l'affaire d'Auteuil Lumber que dans celle de Tracy Transport, et qu'elle était déterminée à aller jusqu'au bout dans ses revendications.

VISITE DE DRUMMOND AUJOURD'HUI

C'est aujourd'hui que le ministre Drummond, accompagné du ministre d'Etat Claude Simard, doit se rendre à Cabano. La manifestation d'hier soir semble avoir vraiment solidifié le climat de colère qui régnait à Cabano au début de cette semaine, colère qui avait fait place à l'attente et à la bonne humeur avant-hier, mais qui est redevenue tout aussi vive que durant la journée de samedi dernier, où l'on avait saccagé les chantiers de la d'Auteuil Lumber.

On attend donc de pied ferme, c'est le moins que l'on puisse dire, le ministre Drummond à Cabano. La population dans son ensemble, s'est montrée fortement insatisfaite de l'intervention de Robert Bourassa à Québec hier, lors d'une conférence de presse, et les représentants du Comité de survivance de Cabano ont affirmé qu'ils exigeraient l'expropriation immédiate de la compagnie d'Auteuil Lumber, sinon cette expropriation se fera par la force, comme hier soir, alors que la population a évacué les camions de Tracy Transport.

GINETTE RENO
VOUS INVITE À JOUER À LA

\$600,000 SUPER LOTO

EN PRIX

DÉCOUPEZ ET ENVOYEZ CE COUPON AVEC \$4.00

PAYABLE À PAYABLE TO		SUPER-LOTO \$400 600 GAGNANTS	\$4.00 OU MULTIPLE DE \$4.00 OR MULTIPLE OF \$4.00
VEUILLEZ INDIQUER LES MONTANTS VIS-À-VIS LES SAISONS DE VOTRE CHOIX.			
PLEASE FILL IN THE AMOUNTS OPPOSITE THE SEASONS OF YOUR CHOICE.			
PRINTEMPS <input type="checkbox"/> 15 MARS - 15 JUIN			
SPRING <input type="checkbox"/> MAR. 15 - JUNE 15			
ÉTÉ <input type="checkbox"/> 15 JUIN - 15 SEPT.			
SUMMER <input type="checkbox"/> JUNE 15 - SEPT. 15			
AUTOMNE <input type="checkbox"/> 15 SEPT. - 15 DÉC.			
FALL <input type="checkbox"/> SEPT. 15 - DEC. 15			
HIVER <input type="checkbox"/> 15 DÉC. - 15 MARS			
WINTER <input type="checkbox"/> DEC. 15 - MAR. 15			
NOMBRE DE SAISONS		MONTANT TOTAL	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
NUMBER OF SEASONS		TOTAL AMOUNT	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
PAYABLE À PAYABLE TO			

DATE LIMITE: 15 SEPTEMBRE / TIRAGE: 21 SEPTEMBRE

\$400

Vous pouvez aussi acheter des billets de la SUPER-LOTO chez tous les agents autorisés, dans les Banques et dans les Caisses Populaires

Des lectures de vacances

Engagement politique et social



"Ma vie avec Martin Luther King" de Coretta Scott King.
Editions Stock. \$6
Récit d'une vie aux côtés d'un homme engagé dans un combat dangereux et irréversible.

"Ma vie avec Jackie Kennedy" de Mary Gallagher.
Editions Presses de la Cité. \$4.90
L'auteur qui a passé huit ans près des Kennedy présente un récit documenté.

"La maison de papier" de F. Mallet Joris.
Editions Grasset. \$6.30
La vie d'un ménage relâché.

"Les trois filles de Madame Liang" de Pearl Buck.
Editions Stock. \$5.75
Un des plus beaux portraits de femme de Pearl Buck (roman).

"Mon âme n'est pas à vendre" de Bernadette Devlin.
Editions du Soleil. \$5.75
La jeune députée catholique d'Irlande du Nord nous livre un témoignage brûlant d'actualité.

"La vieillesse" Simone de Beauvoir
Gallimard \$9.25
L'écrivain plaide pour que le système mutilant pour la vieillesse soit radicalement bouleversé.

"La femme libérée" Pierrette Sartin.
Stock. \$5.30
L'auteur, expert consultant auprès de l'OCDE pour le travail féminin, plaide la "décolonisation de la femme" et souligne ses nouveaux devoirs.

"La seconde conquête" Solange Chaput Rolland
Ed. Cercle du Livre de France. \$2.50
Bilan de la vie du Québec dans le contexte mondial.

Education - Psychologie

"Comment naissent les enfants"
Ed. Life. \$6
Livre intelligemment illustré destiné aux enfants.

"Ton enfant cet inconnu"
Oswalt Kelle. Ed. Casterman. \$5.75
Un pédiatre allemand, un des plus grands spécialistes du monde de l'enfance, traite ce sujet scientifiquement sans transformer le livre en un traité.

"S.O.S. parents" Sophie Lamiral, Christine Ripault
Ed Solor \$5.45
Recueil de conseils psychologiques et pratiques pour aider à résoudre les conflits entre parents et adolescents. Dans ce livre, différentes anecdotes illustrent les problèmes d'adolescents, la solution est apportée à chacun d'eux par des psychologues.

"Mari et femme" J. Marc Arvy
Ed. Le Centurion. \$3.10
Un livre qui aborde les problèmes du couple et de la vie familiale.

"Ton mari cet inconnu" "Ta femme cette inconnue"
Oswalt Kelle. Ed. Casterman. \$5.75
Permet une meilleure connaissance du conjoint.



Médecine - Santé



"Les sept âges de la femme"
de Elizabeth Parker
Edition de poche. \$2.50
Une gynécologue de renom expose les phénomènes dont dépendent l'équilibre, l'épanouissement et le bonheur de chaque femme.

"Ne vivez plus sur vos nerfs"
de Harold Fink
Editions Denoël. \$3.85
Un livre qui vous aidera à ne pas vous user au rythme de la vie moderne.

"Santé sexuelle" de Georges Valensin
Editions Table Ronde. \$4.65
Fait connaître quelques-uns des mécanismes de la sexualité et aide à en éviter les écueils.

"Féminin pour toujours" de Robert A. Wilson
Editions Trevisse. \$5.20
Un gynécologue indique à chaque femme, quel que soit son âge, comment conserver une vie sexuelle normale durant toute sa vie.

Détente

"185 mots d'enfants pour offrir à maman"
de Jean Nareillac, illustré par Gus. Editions Pensée Moderne.
\$2.50
Petit recueil humoristique. L'enfant observe le monde des adultes et le retransmet dans son langage.



ASTROLOGIE

"Une voyante témoigne"
d'Helene Bouvier
Editions Hachette. \$2.95
Retrace les expériences d'une voyante.

"Vous, les astres et l'élué de votre cœur" de Diana Hunt. Editions Albin Michel. \$5.85
Tout en vous distrayant, vous apprendrez selon quelles affinités choisir l'élué de votre cœur.

"La femme du Capricorne et les hommes"
de Paul Adam. Collection: L'amour et les astres \$1.10
Elle connaîtra toutes ses chances de succès auprès des hommes. Il existe un livre conçu de la même manière pour chaque signe du zodiaque.

Cuisine

"Cuisinez pour votre santé"
de Lise Jacques. Editions Beauchemin. \$2.95
Un membre de la Commission des diététistes de Québec vous donne des suggestions de menus équilibrés. Chaque recette est présentée sous forme de trois rubriques: Ingrédients, méthodes, rendements (où l'on indique le nombre de calories par rapport au poids de l'aliment).



"Cuisine française pour Canadiens" de Rose Montigny. Editions de l'Homme. \$3
Présente une série de recettes faciles à suivre. Les termes, les mesures et les produits sont canadiens.

"Je fais mon vin" de Stanley Anderson
en collaboration avec R. Hull.
Editions du Jour. \$2.50
Indique comment fabriquer du vin chez soi à l'aide des fruits vendus dans le commerce.

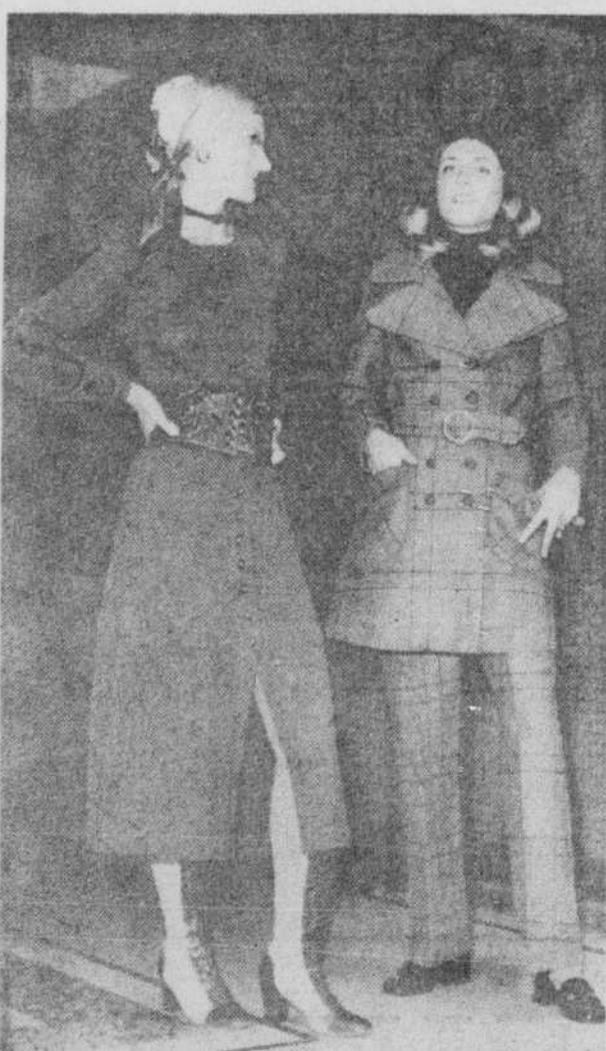
"Buvez, mangez, maigrissez" de René Ferron
Editions Ferron. \$3
Indique comment perdre cinq livres par semaine en mangeant d'une manière rationnelle.

"La cuisine raisonnée"
CMD - Fides. \$8.97
Encyclopédie culinaire de présentation classique et luxueuse.



"Recettes typiques de la côte-du-sud" par Madame Charles Gagné
Ed. Lemec. \$2.75

De bonnes recettes du terroir.



POUR LES INDECISES — Si vous êtes une de celles qui ne veulent se compromettre en achetant une robe midi dans le genre de la robe de tricot violet illustrée à gauche, vous pouvez opter pour un costume-pantalon comme celui de droite. Selon les détaillants américains, ce genre de vêtement sera très populaire cet automne. (Téléphoto PA)

Indécise! Achez des pantalons

NEW YORK (PA) — Si vous ne savez pas quelle longueur de jupe porter, achetez des pantalons. Il semble du moins que c'est là la théorie des premiers clients de la mode d'automne.

Les pantalons sont le vêtement d'automne qui se vend le mieux actuellement, affirment plusieurs marchands d'un bout à l'autre du pays.

Les clients ne sont pas en extase devant la jupe à mi-jambe et ne demandent pas non plus la mini-jupe courte. Tout au plus acceptent-ils une jupe au niveau du genou ou légèrement plus bas. Mais on n'a noté aucune tendance particulière pour une longueur déterminée. Mais on a remarqué que les femmes achètent toutes les sortes de pantalons et spécialement ceux portés avec la blouse midi.

Un marchand de Boston a déclaré que parmi le petit nombre de vêtements d'automne qu'il avait vendus jusqu'ici les pantalons étaient ceux qui avaient le plus intéressé ses clientes.

Sauf quelques exceptions, c'est aussi l'opinion des marchands de Chicago, d'Atlanta, de Dayton, de Dallas, de Los Angeles et de New York.

Les vêtements d'automne arrivent maintenant en quantité dans les magasins. Des marchands rapportent qu'ils ont déjà en main les deux tiers de leurs marchandises d'automne et qu'ils ont annoncé beaucoup de vêtements longs. Mais les ventes sont encore faibles presque partout.

Les marchands croient qu'ils auront de meilleures indications sur la longueur des vêtements au cours des mois d'août et de septembre. Ils s'attendent que les jupes descendant plus bas que la mi-jambe qui ont été montrées lors des expositions de mode de Paris donneront une poussée aux vêtements longs aux Etats-Unis.

Chaque année

La CECM consacre \$1 million à la recherche alimentaire

MONTREAL (PC) — La Commission des écoles catholiques de Montréal, en tenant compte du principe voulant que les habitudes alimentaires se repercutent sur le comportement de l'individu, dépense annuellement un million de dollars en projets expérimentaux visant à améliorer les menus des adolescents.

Dans les 50 cafétérias des écoles du Montréal métropolitain, on ne sert plus la pizza, les frites et liquides doux, non plus que les gâteaux, roulés à la guimauve et lait chocolaté, auparavant offerts en quantité.

Ces aliments ont été remplacés par les fromages, raisins, petits pains, fruits et lait naturel, ou encore le fromage cottage et le yogourt.

Les "hot dogs" sont parfois inscrits au menu et d'ordinaire on peut avoir des condiments.

"Nous voulons que les enfants sachent que les cornichons ou le ketchup sont de bons aliments, sans pour autant en manger tous les jours," a déclaré Nicole Saint-Jean Demers, diététiste chef à la CECM.

MENUS VARIES

En dressant les menus, elle préconise de bonnes habitudes alimentaires, de même que la variété dans les repas.

On doit d'abord faire disparaître cette sorte d'aversion pour les légumes. "On dit que les Canadiens ne mangent que des pommes de terre, des pois et des carottes," dit Mme Saint-Jean Demers.

"Mais nous servons aussi d'autres légumes, pois, brocoli, chou de Bruxelles, choux-fleurs, hététraves et autres. Quand nous présentons un nouveau plat, les enfants commentent par y goûter," explique-t-elle.

Dans le cadre de ce programme expérimental destiné à 55 mille écoliers, seulement 25 pour cent d'entre eux prennent le repas chaud à 70 cents. Les autres apportent des sandwiches, complétant le repas avec un fruit ou dessert, et quelque chose à boire.

Dans les nouveaux centres domiciliaires, nombreuses sont les mères de famille qui occupent des emplois à l'extérieur. De sorte que, dans le cas de plusieurs enfants, le seul repas chaud de la journée est celui qu'on sert à l'école, estime l'experte en nutrition, ajoutant que le lunch devient le principal repas quotidien.

Selon le service de santé de la ville de Montréal, 80 pour cent des écoliers quittent la maison le matin sans prendre leur petit déjeuner. C'est pourquoi, ils

peuvent se procurer à l'école, des petits pains et des fruits pendant la récréation du matin.

Mais, a-t-elle dit, les adolescents acceptent volontiers les nouvelles formules, et peuvent en faire part à leurs parents.

HEUREUX GAGNANT AU CENTRE D'ACHATS CANADIENNE



Vendredi soir le 31 juillet dernier avait lieu le tirage mensuel du prix de \$500.00 en argent au Centre d'Achats Canadienne. L'heureux gagnant, monsieur Emmanuel Perron, 76 Chaumas, Villeneuve, (au centre) reçoit ici de monsieur Jean Plamondon, gerant de Home & Auto le chèque de \$500.00. On aperçoit aussi monsieur Rolland Remillard, gerant du magasin Dominion. Le billet gagnant venait du magasin Home & Auto.

Yvette Bureau
LINGERIE - CORSETERIE
VETEMENTS SPORT
150 avest, St-Vallier, Québec 8
Tél.: 525-5033

Vente et réparations SACS A MAIN
MODÈLES EXCLUSIFS
Un choix de motifs, reprises telles que: Benetton, Boyand, etc.
Jean Chaplat Enr.
MAROQUINIER
483 de la Couronne, Québec 2
Tél. 323-8337

ENTRE NOUS
Marie Robert

QUEBEC, LE 7 AOÛT — VOICI UNE SUGGESTION DE MENU si populaire qu'il me faut la répéter. J'ai découvert que le CLARET MANOIR ST-DAVID BRIGHT est le complément idéal d'une bonne viande rouge. Il est de loin le vin rouge de table le plus populaire au Canada - Et naturellement le SAUTERNE MANOIR ST-DAVID BRIGHT est le vin blanc de table favori du Canada. Servez ce délicieux vin canadien avec toutes les viandes blanches - volaille, veau, porc - et avec des salades - et vous en serez ravi.

Les vins de table MANOIR ST-DAVID BRIGHT complètent si bien un bon repas que vous en voudrez toujours sur la table. Et, vous savez, la Maison Bright est la seule maison vinicole canadienne au Québec.

UNE MAMAN AVISEE est prête à toutes les urgences d'été. Par exemple, la diarrhée - causée par un excès de soleil, de nage, la consommation de trop de fruits et de légumes frais - frappe soudainement. Au premier indice de ces maux d'été elle sait que L'EXTRAIT DE FRAISES DES CHAMPS DU DOCTEUR FOWLER procure un soulagement rapide à l'estomac dérangé, aux crampes intestinales, ou autres maux d'été. L'extrait du Docteur Fowler, à base de framboises et d'herbes, est un remède doux qui fait merveille auprès des enfants et des adultes depuis plus de 120 ans. Il agit rapidement et ne consomme pas. Ayez toujours de l'Extrait du Docteur Fowler à la maison, au chalet ou en voyage.

QUAND NOUS ACHETONS un bifteck d'aloyau, nous voulons une viande qui soit digne de son nom. Pour vous aider à obtenir le plus de valeur de votre argent - et surtout pour choisir un bon bifteck d'aloyau - suivez les sages conseils des MAGASINS DOMINION. Il ne doit y avoir qu'un seul os - pas plus grand qu'une pièce d'un dollar canadien - et une couche de gras d'un plus 1/2 pouce d'épaisseur. La viande doit être marbrée (des petits filets de graisse distribués partout) juste à point. Et pour être assurée d'un bifteck d'aloyau bien tendre et délicieux, la viande doit être d'un beau rouge vif.

UNE BONNE NOUVELLE pour tous ceux qui souffrent de la fièvre des foies. Les comprimés RAZ-MAH GREYS TEMPLETON vous procurent un soulagement rapide et immédiat. Depuis plus de 50 ans, les RAZ-MAH GREYS soulagent les victimes de la fièvre des foies ou asthme d'été. Une formule spéciale, les RAZ-MAH GREYS SPECIALS, a été conçue pour les personnes dont l'estomac est délicat. Ne laissez pas la fièvre des foies ou asthme d'été gâter votre été. Demandez les RAZ-MAH GREYS TEMPLETON ou les RAZ-MAH GREYS SPECIALS TEMPLETON à la pharmacie de votre voisinage aujourd'hui même.

Institutions privées de

bien-être et de santé

La grève se prolonge à cause des "privileges"

par Gilles BOIVIN

Le président de la Fédération nationale des services (FNS), M. Norbert Rodrigue, a confirmé, hier, que le problème des "privileges" demandés pour les membres des communautés religieuses était la principale cause de la prolongation de la grève dans les institutions privées de bien-être et de santé.

Au cours d'une conférence de presse, le président de la FNS, qui représente les quelque 2,300 employés en grève de ces institutions, a précisé qu'au cours des rencontres qu'il a eues avec le représentant du ministère de la Santé, le sous-ministre de la Fonction publique, M. Raymond Gérin, on en était venu à une entente sur l'ensemble des points en suspens.

"Cependant, a ajouté M. Rodrigue, un problème retarde toujours la possibilité d'un retour au travail des employés: le cas des religieuses".

La clause en litige porte sur les promotions et transferts, à l'intérieur de l'unité de négociation. La partie patronale voudrait obtenir que les postes déjà détenus par les religieuses leur soient conservés. Advenant le départ d'une religieuse d'un poste, elle pourrait être remplacée par une autre religieuse automatiquement, sans affichage.

La partie syndicale refuse d'obtempérer à cette demande. Le président de la FNS a précisé que l'objectif de la partie syndicale dans cette affaire n'était pas de "mettre les religieuses dehors", mais de protéger les syndiqués.

Depuis la signature de la convention collective dans les hôpitaux publics, en 1968, les institutions privées sont devenues le déversoir des communautés, qui y recyclent la plupart des religieuses qui travaillaient auparavant dans le secteur hospitalier public, a déclaré M. Rodrigue.

Le négociateur en chef de la partie syndicale, M. Paul Eugène Gagnon, a d'ailleurs ajouté que les négociateurs patronaux avaient déclaré qu'en cas de mise-à-pied, ou de la disparition d'un poste, si un syndiqué et une religieuse étaient concer-

nés, c'est le syndiqué qui serait mis-à-pied.

TRAVAIL DES PENSIONNAIRES

Le président de la FNS a souligné, après la conférence de presse, qu'un autre point était encore en litige dans ce conflit: celui du travail des pensionnaires des institutions privées de bien-être et de santé.

M. Rodrigue a révélé que les autorités de ces établissements faisaient effectuer de menus travaux, d'entretien et autres, par les pensionnaires de ces institutions. A cet effet, le leader syndical a précisé que la partie patronale voulait faire ajouter des précisions à la clause qui prévoit que tout travail couvert par l'accréditation ne peut être fait par une personne de l'extérieur de l'unité de négociation.

La partie patronale voudrait reprendre cette clause pour y ajouter "si cela a pour effet de causer des mise-à-pied", selon M. Rodrigue. Ce dernier a précisé qu'un tel ajout correspondrait à permettre le travail des pensionnaires.

COLLUSION

Devant l'évolution de la situation et des pourparlers entre les deux parties, le président de la FNS s'est interrogé sur la possibilité d'une collusion quelconque entre le gouvernement et les communautés religieuses dans ce conflit.

"Je me demande, a déclaré M. Rodrigue, si le gouvernement n'a pas conclu un pacte avec les communautés religieuses, en leur disant: "Donnez-nous votre appui pour la question de la sécurité d'emploi, nous vous appuyerons pour ce qui concerne la sécurité de postes des religieuses".

En terminant, le président de la FNS a répété que la partie syndicale était prête à retourner à la table des négociations dès que la partie patronale l'y inviterait.

La grève dans les institutions privées de bien-être et de santé a débuté le 31 mai et les négociateurs syndicaux semblent bien décidés à continuer la lutte pour obtenir gain de cause.

Dans le diocèse de Québec

81% des professeurs de catéchèse sont des catholiques pratiquants

par Lise LACHANCE de notre bureau à MONTREAL

"81,3% des professeurs de catéchèse au niveau élémentaire, dans le diocèse de Québec, se déclarent catholiques pratiquants réguliers; 85% se prononcent en faveur de l'utilité de cette matière. Il n'y a donc pas eu lieu de broyer du noir, comme c'est la mode, sur nos pauvres enfants confiés à des agnostiques," a affirmé hier Mlle Dufresne, institutrice de Montréal, alors qu'elle participait à une table-ronde de l'Union mondiale des enseignants catholiques.

Mlle Dufresne se référait au rapport préliminaire que le Centre de recherches en sociologie religieuse de l'Université Laval vient de préparer sur "l'enseignement catéchétique à l'élémentaire dans le diocèse de Québec". Le document de 328 pages, produit sous la responsabilité de M. Raymond Lemieux, existe en quelques exemplaires seulement. Il contient une première lecture des résultats de l'enquête entreprise par le Centre, à la demande de l'Office catéchétique du diocèse de Québec, auprès de 864 enseignants de niveau élémentaire représentant les 4,482 du diocèse.

Les maîtres de l'école primaire qui assurent l'enseignement de la catéchèse ne désirent pas nécessairement s'engager plus profondément dans cette matière. Un sur cinq seulement a répondu qu'il serait prêt à se spécialiser en catéchèse si on lui en offrait la possibilité. 40% discontinueraient cet enseignement s'ils avaient une entière liberté de choix.

Le rapport se demande dans quelle mesure on pourra assurer l'enseignement de la catéchèse, dans l'avenir, puisque les futurs membres du corps enseignant ne sont pas formés dans les mêmes conditions socio-culturelles que leurs aînés, donc sont susceptibles d'être moins motivés.

Malgré ces observations, les sentiments des enseignants en général en ce qui concerne la catéchèse ne sont pas négatifs, loin de là. Le rapport note une bienveillance sur le plan des opinions abstraites et des déclara-

tions verbales. C'est dans la pratique que s'élevaient les réticences, notamment parce que la catéchèse est perçue par la plupart comme la matière la plus difficile et exigeant le plus de préparation. Le Centre de recherche interprète cette dualité comme la manifestation d'un univers religieux collectif dominé par des besoins théoriques et relativement incapable de provoquer des engagements concrets.

PEU D'INTERET CHEZ LES PARENTS

Selon l'enquête, 86% des enseignants considèrent que les parents devraient se préoccuper davantage de catéchiser leurs enfants.

"Les parents semblent vraiment ne s'intéresser à la catéchèse qu'en première et en deuxième année. A ce niveau, le nouveau, de même que les valeurs en cause (jugées d'une façon générale comme importantes) suscitent leur curiosité. Le programme lui-même entretenant cette curiosité en prévoyant des efforts spéciaux pour atteindre les parents. Lorsque l'initiation sacramentale est passée, la curiosité disparaît", souligne le rapport. Les actes jugés essentiels étant posés, "l'approfondissement reste

une question exclusivement scolaire dans laquelle les parents ne se sentent pas impliqués", poursuit le document.

D'ailleurs, les animateurs de catéchèse ne comptent pas tellement sur les parents. Ils aspirent à une information concernant les problèmes rencontrés chez les enfants. Pour le reste, ils attendent d'eux qu'ils acceptent de recevoir plus ou moins passivement ce que l'école peut leur donner. Ils estiment cependant que la famille joue un rôle plus grand que l'école dans le développement de modèles de comportement. Alors que l'univers paroissial suscite de l'indifférence chez les professeurs de catéchèse, le milieu familial lui, est la cellule sociale la plus sévèrement jugée.

Les contacts avec les parents sont d'ailleurs bien restreints. Seulement 60% des animateurs de catéchèse ont rencontré les parents de leurs élèves au cours de l'année. Le pourcentage des parents touchés s'élève à 25%. Ces statistiques, qui sont celles de tout le diocèse, dégringolent à Québec même où 46% des enseignants du niveau élémentaire n'ont rencontré aucun parent et où 9% seulement l'ont fait avec une majorité de ceux de leur classe.

L'assurance-maladie au Québec

Pas de parité de revenu avec les médecins de l'Ontario

Par Roger BELLEFEUILLE

Les médecins du Québec ne doivent pas s'attendre à réaliser une parité de revenu avec leurs collègues de l'Ontario, a laissé entendre, hier, au cours d'une conférence de presse, le ministre de la Santé et du Bien-être, M. Claude Castonguay.

"Il est normal, a-t-il précisé, que l'offre du Québec corresponde à 16 pour cent de moins que les tarifs payés par l'Ontario, car la province voisine a un niveau de vie supérieur à celui du Québec".

Le ministre entendait ainsi répondre à une des objections soulevées par la Fédération des médecins spécialistes qui rendait publiques, mardi, les propositions gouvernementales au sujet de la rémunération des médecins dans le cadre de l'assurance-maladie.

M. Castonguay a émis sa position sur les plus récentes statistiques du gouvernement fédéral, soit celles de l'année 1968 qui établissent le revenu personnel moyen en Ontario à \$3,065, en comparaison de \$2,406 au Québec.

Le gouvernement du Québec reconnaît trois modes de rémunération des médecins: le paiement à l'acte médical, la vacation, ou la rémunération sur une base horaire, comme dans le cas des psychiatres et le salaire.

En vertu de la rémunération à l'acte, l'échelle des tarifs pro-

posés par le gouvernement équivaut à \$5 pour une visite au bureau, à \$7 pour une visite à domicile, à \$3,50 pour la visite à l'hôpital, à \$8,50 pour un examen complet à l'hôpital, à \$11 pour un examen complet au bureau, à \$13 pour un examen complet à domicile et enfin, à \$22 pour une consultation.

Ces tarifs se rapprocheraient, dans l'ensemble, de ceux actuellement en vigueur dans le cadre de l'assistance médicale.

Ils tiennent compte du fait aussi, selon le ministre, que les médecins bénéficient de toutes sortes de facilités lorsque leurs services sont dispensés à l'hôpital.

Sur la base de la vacation, la rémunération proposée correspond au taux horaire moyen suivant: \$17,68 pour un omnipraticien et \$21,24 pour un spécialiste.

Après des études basées en particulier sur les régimes déjà établis au Québec, comme l'assistance médicale, la Croix-Bleue et les Services de Santé du Québec, le gouvernement établit la semaine de travail moyenne de l'omnipraticien à 58,3 heures et celle du spécialiste à 48,7.

Sur cette base, le revenu annuel brut d'un omnipraticien, ce qui inclut les frais de bureau et les bénéfices sociaux, se situerait à environ \$48,500, pour un revenu net de \$27,400, alors que pour le spécialiste, il serait res-

pectivement de \$52,200 et de \$31,700.

Le ministre a tenu à signaler, que dans l'intérêt de la population et du succès de l'assurance-maladie, il fallait, en considérant ces chiffres, tenir compte du fait que le médecin n'a pas de sécurité d'emploi, qu'il y a des risques inhérents à sa profession, que la durée de sa formation professionnelle et de sa semaine de travail est "assez prolongée".

On sait que l'offre gouvernementale se chiffre par \$265,700,000, alors que la demande globale des médecins, spécialistes et omnipraticiens, s'élève à \$398,200,000.

M. Castonguay s'est montré plutôt avare de commentaires précis, étant d'avis que la plupart de ces questions devraient être débattues à la table de négociation.

C'est ainsi qu'il s'est dit dans l'impossibilité de préciser à quelle date ce régime pourrait entrer en vigueur, rappelant que la législation à cet effet n'a été sanctionnée que le 17 juillet.

A une question d'un journaliste, le ministre a dit ne pas craindre que l'écart de traitement entre les médecins de l'Ontario et ceux du Québec entraîne un exode de médecins québécois vers la province voisine. Il s'est dit confiant qu'une fois l'entente intervenue, celle-ci devrait provoquer "l'adhésion de la très grande majorité des médecins".

La Banque Populaire,

à compter du 3 août, devient la Banque Provinciale. Cette fusion place la Banque Provinciale au premier rang des institutions bancaires de la région. Plus que jamais, c'est une banque à la taille des Québécois. En somme, la banque populaire à Québec,

c'est la Banque Provinciale.



"Nous aurons bientôt des écoles "autres" (St-Pierre)

par Anne-Marie VOISARD

"Sans pour autant abandonner toute confessionnalité, il est possible que les écoles modernes ne puissent toujours offrir les services auxquels l'école traditionnelle nous avait habitués". Des valeurs morales, comme l'amour du travail, l'honnêteté, la franchise ou la tempérance auront cependant toujours leur place.

C'est ce qu'a déclaré, hier soir à Montréal, le ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre, à l'occasion du discours qu'il a prononcé devant les participants au congrès de l'Union mondiale des enseignants catholiques.

L'important, pour M. Saint-Pierre, est "d'assurer les services nécessaires aux groupes et aux personnes, peut importe où ils sont situés dans le système scolaire". Or, si le Québec n'a connu jusqu'à maintenant que des écoles catholiques et protestantes, "nous aurons bientôt des écoles "autres", c'est-à-dire ni catholiques, ni protestantes", a déclaré le ministre.

M. Saint-Pierre a tenu à préciser cependant que les enfants

Le gouvernement n'aidera plus les étudiants des "écoles normales"

MONTREAL (PC) — Le gouvernement québécois ne remboursera plus les frais de scolarité aux étudiants qui s'inscrivent à "l'école normale", comme cela se faisait auparavant, a fait savoir, hier, le ministre provincial de l'Éducation, M. Guy St-Pierre.

"Nous croyons qu'il n'y a plus lieu d'inciter les jeunes à poursuivre leurs cours à l'école normale, tenant compte que les besoins sont déjà satisfaits", a-t-il ajouté. Cette mesure sera en vigueur dès septembre prochain.

Le ministre considère toutefois qu'il faut mettre fin à la tolérance qui permettait à quelque 4,000 enseignants "non légalement qualifiés" de demeurer à leur poste d'instituteur.

Presque au même moment, le Bureau québécois de placement des instituteurs (BQPI), organisme sis à Québec et dépendant du ministère, de la CEQ et de la Fédération des com-

catholiques, qui fréquenteront des écoles non confessionnelles devront recevoir "les services d'un enseignement religieux et d'une pastorale qui réponde aux exigences de leurs convictions religieuses".

De tels services devront également être étendus aux jeunes maîtres qui sont maintenant formés dans les universités, plutôt que dans les écoles normales confessionnelles. "Le Service de l'enseignement catholique du ministère de l'Éducation travaille présentement, de concert avec les universités, à assurer aux futurs maîtres qui enseigneront dans les écoles catholiques, une formation adéquate", a déclaré le ministre.

Toutefois, M. Saint-Pierre a fait savoir que son ministère est "conscient des limites imposées à tout système scolaire confessionnel". C'est pourquoi, d'ailleurs, il a insisté sur l'importance qu'il faudra désormais attacher aux valeurs morales, valeurs vers lesquelles tout être humain, quelles que soient ses convictions, devrait tendre.

LES LIMITES

Le coût grandissant de l'éducation constitue, selon M.

missions scolaires, demandait "à tous les enseignants qualifiés, actuellement sans emploi, de faire parvenir, dans les plus brefs délais, une inscription à ses bureaux". Le BQPI est l'organisme chargé du placement des enseignants légalement qualifiés.

Le ministre s'est également rendu à une autre demande des enseignants sans emploi, déclarant que le maximum de renseignements, statistiques, au sujet des différentes matières ou spécialisations serait fourni. Il a noté à ce sujet que cette année, le surplus d'enseignants s'est manifesté de façon sérieuse dans trois matières en particulier, soit le français, l'histoire et la géographie.

Quant aux écoles normales, elles ont décerné 5,000 diplômes l'an passé, 3,000 cette année et n'en décerneront que 2,000 l'an prochain, a souligné M. St-Pierre.

Saint-Pierre, une première limite au système de la confessionnalité traditionnelle. "Devant les exigences financières imposées par la modernisation des systèmes d'enseignement, il faut intégrer le plus grand nombre possible de services éducatifs dans de grands ensembles. Nous assistons alors nécessairement à l'intégration des valeurs des différents groupes, y compris les valeurs religieuses. Il sera difficile, à certains endroits, de maintenir des écoles séparées uniquement pour des raisons religieuses".

Une autre de ces limites vient, a déclaré le ministre de "la multiplicité des tendances idéologiques ou de la désaffection religieuse d'une partie importante de la population".

"Lorsqu'un gouvernement se rend compte que les exigences imposées par la confessionnalité scolaire ne répondent qu'à une partie de la population, il tend nécessairement à réaménager différemment le système scolaire afin de l'adapter aux besoins du plus grand nombre", a poursuivi M. Saint-Pierre.

Une troisième limite, enfin, est imposée par les convictions religieuses des enseignants. "Il est possible", a remarqué le ministre, "que l'ensemble des parents continue de vouloir, pour leurs enfants, des écoles confessionnelles alors que l'ensemble des enseignants ne peut plus supporter les exigences de telles écoles. En pareil cas, il est nécessaire que le système scolaire soit réaménagé afin de tenir compte d'une nouvelle situation. Les parents et les Églises doivent alors organiser des services que l'école ne peut plus offrir.

M. Saint-Pierre est d'avis cependant que, malgré le contexte d'un enseignement où la confessionnalité se trouve limitée, "il reste à l'enseignant à jouer le double rôle d'exemple et de propagateur des vertus morales". "Tirées de leur milieu religieux, ces vertus fournissent une matière abondante à l'enseignement moral", lequel débouche sur un esprit de "tolérance" et "d'altruisme".

Le ministre de l'Éducation s'est dit convaincu que "dans ce cadre, dominé par la recherche d'une discipline, d'une pensée, d'une dimension morale personnelle, l'enseignant catholique peut se découvrir, comme le non-catholique, une vocation non pas plus étroite, mais au contraire, plus ample, plus vaste que jamais".

claude
larochelle



Gene Mauch n'a rien à son épreuve

MONTREAL — Rarement avait-on vu un homme accepter de se mettre dans le bain en pleine connaissance de cause. Ce jour-là, en mai dernier, devant les visages estomacés des journalistes, le gérant des Expos, Gene Mauch, annonça que le receveur Jack Hiatt était échangé aux Cubs de Chicago.

Stupeur. Non seulement Mauch s'exposait à la plus acerbe critique si John Bateman se dégonflait derrière le marbre mais Jack Hiatt donnait de l'autorité à l'offensive montréalaise cognant à une vive allure au-dessus de .300 pendant que Bateman se débattait dans les .200.

Elle était inexplicable celle-là. Le directeur gérant Jim Fanning s'était vanté d'avoir exécuté un véritable rapt aux dépens des Giants de San Francisco en leur arrachant le contrat de Hiatt, un gobeur qui, soulignait-on à larges traits pour démontrer sa valeur, avait été l'homme employé par les Giants dans la torride course au championnat de la division Ouest de 1969.

Hiatt avait répondu aux éloges que la direction des Expos lui avait réservés et soudainement il était dehors. Pour ne pas arranger les choses, dans les semaines qui suivirent Hiatt qui vient de s'arrêter à Montréal avec les Cubs, fut l'homme employé régulièrement par Léo Durocher dans la lutte au sommet de la section Est.

La critique arriva acerbe quand les Expos tombèrent par la suite dans une léthargie. Les mâchoires serrées, le visage taillé dans le roc, Gene Mauch qui reçoit bien peu de crédit pour la tenue surprenante des Expos, demeura impassible.

Il ne pouvait agir autrement et il n'aurait pas autrement. L'hiver précédent, il avait fait perdre une trentaine de livres à Bateman. Ce dernier avait accepté de bon gré, affiché une étonnante combativité à l'entraînement, et s'était finalement fait blesser pour avoir mis trop de zèle dans une simple joute hors-concours. Mauch avait décidé que Bateman méritait de diriger les lanceurs des Expos en 1970, ce qu'il fait avec une merveilleuse habileté dans cette phase capitale du baseball, et il le serait en dépit de Hiatt.

Violent mais objectif

Cette intégrité et cette honnêteté de Gene Mauch font qu'il est énormément respecté par ses troupiers, ce qui lui permet d'écarter ceux-ci lui emboîtant le pas dans cet insatiable besoin de vaincre et de surmonter les défis.

J'ai rarement vu un homme pester avec une telle violence contre la défaite, et en même temps demeurer objectif dans ses jugements sur ses hommes qu'il mène cependant avec une rigueur qui ne se dément jamais. Ce qui ne nuit pas à ce petit homme vindicatif dans le respect que lui apportent ses hommes est sa réputation de connaisseur et de fin stratège.

Ce connaisseur n'a pas cédé quand au début de juin la moyenne de Bob Bailey glissa jusqu'à .109. En dépit de toutes les pressions, Mauch persistait à l'utiliser et durant l'après-midi du 18 mai sous les huées impressionnantes de spectateurs enragés, Bailey s'amena comme frappeur de relève avec trois hommes sur les sentiers dans une joute importante. Bailey répliqua avec un impressionnant coup de circuit de quatre points. Aujourd'hui, le même Bailey est un régulier avec une moyenne de .310.

Mais ce n'est pas là l'oeuvre capitale de Gene Mauch cette saison. Avec tous les malheurs survenus au monticule, l'équipe devait sombrer dans la misère noire.

"Si quelqu'un m'avait dit, de lancer Jim Fanning, que les lanceurs sur lesquels nous comptons, Joe Sparna et Jim Britton ne gagneraient pas une seule partie et qu'en plus Bill Soneman et Mike Wegener auraient de gros problèmes, j'aurais été vraiment découragé."

Et pourtant ce personnel de lanceurs était considéré comme le plus médiocre de tout le baseball avant ces événements imprévus. Au lieu de se laisser abattre, Mauch a travaillé avec ténacité auprès de ses lanceurs, leur communiquant sa singulière ténacité avec les résultats que l'on sait.

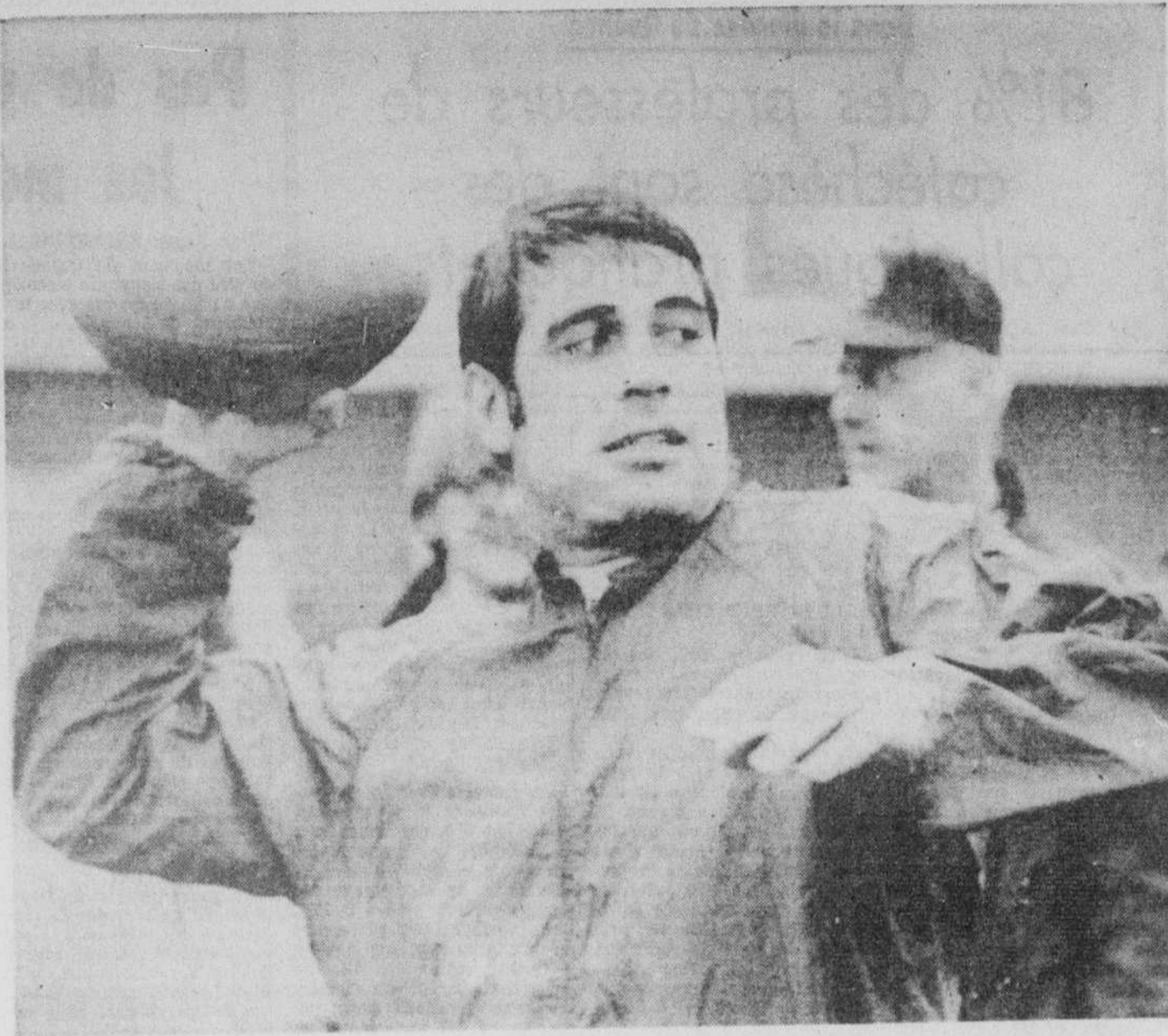
Le sport amateur au Québec

Une émission télévisée sur la situation du sport amateur au Québec, situation qui suscite tant de controverses étant donné les sommes importantes qu'y engage maintenant le gouvernement du Québec, sera présentée par toute la province, dimanche matin. Invité de mon confrère Pierre Proulx, j'ai participé cette semaine à la préparation de cette émission.

Le ministre Jean-Paul L'Allier, Louis Chantigny du Haut-Commissariat, Arthur Lessard de la Confédération des Sports du Québec, ainsi que les grands responsables des Jeux du Québec ont brossé un tableau du travail accompli jusqu'ici. Evidemment ils ont préché pour leur paroisse mais ils ont fait un net effort pour vulgariser une situation nébuleuse et confuse que sont le Haut-Commissariat et la Confédération des Sports. Ils ont apporté des éclaircissements appréciables.

Le seul regret au sujet de cette émission est que les journalistes présents qui avaient en main des questions pertinentes capables de soulever un vif débat n'ont pas eu suffisamment de temps à leur disposition.

Je demeure de l'avis que trop d'argent a été dépensé pour les structures. Plus d'argent aurait dû être injecté directement sur le terrain pour activer le travail des entraîneurs auprès des athlètes. Arthur Lessard de la Confédération des Sports semble convaincu de cette urgence d'agir dans le plus bref délai auprès des athlètes. Les Jeux du Québec sont une première étape, mais il faudra davantage.



IL NE JOUERAIT PLUS COMME VIKING — Le quart-arrière Joe Kapp que l'on voit ci-haut alors qu'il se préparait l'an dernier à la joute du Super Bowl, aurait décidé de ne pas retourner avec les Vikings du Minnesota cet automne, selon son avocat. Kapp, 33 ans, est devenu agent libre et se cherche maintenant un emploi ailleurs. (Téléphoto PA)

Ultimatum de Joe Kapp: \$1,250,000 pour cinq ans

SAN FRANCISCO (UPI) — Joe Kapp, l'orthodoxe quart-arrière qui fait de l'excellent travail mais de la mauvaise façon, semble être définitivement rayé comme joueur des Vikings du Minnesota.

Joe, qui s'est caché dans un centre de villégiature en montagnes dans le nord de la Californie, a laissé à son avocat, John Elliott Cook de San Francisco, entière liberté d'annoncer cette nouvelle hier disant que Kapp avait rejeté un ultimatum des Vikings et qu'il cherche maintenant un nouvel emploi.

Les Vikings ont démenti avec véhémence qu'ils avaient dit à Kapp, qui les a conduits au championnat de la ligue Nationale en 1969, de prendre le contrat ou de tout lâcher.

"Nous n'avons donné à personne un ultimatum pour se rapporter", dit le gérant général des Vikings, Jim Finks à Minneapolis. "Nous avons simplement fait savoir que nous nous en tiendrons à notre offre et que nous nous attendions à ce qu'il se rapporte au camp."

L'offre, selon les dires de l'avocat Cook, était un pacte de deux ans pour \$100,000 que Kapp a trouvé totalement inacceptable parce qu'il ne récompensait pas vraiment le travail qu'il a accompli. Apparemment Kapp exigeait un contrat de cinq ans pour \$1,250,000.

Il y a moins d'un mois, Kapp avait déclaré à la UPI qu'il laissait toutes ses affaires entre les mains de Cook.

"Il va décider pour moi quand

et si oui ou non je jouerai et pour qui", de dire Kapp à ce temps-là. "J'ai placé mes affaires dans ses mains et je ferai ce qu'il me conseillera de faire".

"La gérance des Vikings a justement émis un ultimatum à Joe Kapp lui en joignant d'accepter son offre ou de regarder ailleurs", dit Cook. "Cette offre a été refusée il y a quelques semaines. Cette décision demeure inchangée."

"Les propriétaires des Vikings ont décidé. Joe ne fait plus partie maintenant des Vikings."

"Un jour ce qui s'est passé dans son cas sera peut-être dévoilé au public. Ça n'a pas encore été dit jusqu'à présent. L'amitié de Joe pour ses camarades est réelle et ne changera jamais. Les développements et les différends avec les propriétaires et la gérance n'affecteront pas cela."

Kapp, qui a déjà brillé pour l'université de Californie et est ensuite venu au Canada pour jouer professionnel alors qu'aucun club pro américain ne l'avait signé, a joint les Vikings pour la saison 1967 et ils ont commencé à s'améliorer progressivement.

Ses passes n'ont jamais été aussi parfaitement exécutées que plusieurs autres des meilleurs quarts-arrières du foot-

ball pro mais quoiqu'il en soit, il a toujours très bien fait son travail.

Plusieurs observateurs avaient même lancé qu'il était "le plus mauvais passeur du football pro", mais il n'y a pas à douter du fait qu'il fut la clé des succès des Vikings. Il ne lançait pas comme Johnny Unitas mais il a complété 50,6 pour cent de ses passes, soit 120 sur 237, pour se classer 10e dans la ligue.

Ce qui en fait un homme dangereux plus que les meilleurs quarts est le fait qu'il courtait très souvent avec le ballon et qu'il lançait dans ce que de nombreux pros ont appelé des "situations impossibles".

Bud Grant, le coach de Kapp au Canada et à Minneapolis, avait déclaré souvent qu'il ne prendrait pas un autre quart-arrière dans le football pour arriver avec Kapp.

"Plusieurs des autres semblent faire le travail avec plus de style", dit Grant, "mais Joe gagne, et dans ce sport, c'est tout ce qui compte."

Kapp est devenu un agent libre le 1er mai, donc il est actuellement en position pour signer avec n'importe quel club qu'il choisira. Si cela doit arriver, les Vikings seront alors compensés probablement par des joueurs et non de l'argent, et le commissaire Pete Rozelle y fera très probablement une apparition de contrôle.

Cook a confirmé qu'il prendra toutes les décisions pour Kapp.

Holtzman tient les Expos muets

Spécial au SOLEIL
MONTREAL — Les joueurs des Expos ne pouvaient absolument rien faire contre Ken Holtzman, hier soir au parc Jarry. En effet le lanceur des Cubs de Chicago a limité les hommes de Gene Mauch à trois coups sûrs, et il a conduit les siens à un gain de 4-2.

Carl Morton a ainsi subi son premier échec depuis le 6 juillet. Les 25,622 spectateurs ont vu John Boccabella mettre fin aux espoirs de Holtzman de réussir une partie sans point ni coup sûr lorsqu'il a cogné un simple dans la gauche pour ouvrir la huitième manche. Un peu plus tard, Phillips lui a fait croiser le marbre avec un simple au champ centre pour inscrire les Expos au pointage pour la première fois dans le match.

Holtzman avait été le dernier lanceur des Cubs à lancer une partie sans point ni coup sûr. Il avait réussi ce tour de force le 19 août 1969 contre les Braves d'Atlanta. C'est d'ailleurs sa seule partie sans point ni coup sûr dans les majeures.

Trois parties sans point ni coup sûr ont été réussies dans la ligue Nationale depuis le début de la saison. Elles appartiennent à Doc Ellis du Pittsburgh, Clyde Wright et Bill Singer des Dodgers de Los Angeles.

CA A TOUJOURS UNE FIN...

Le droitier Carl Morton a subi son premier échec depuis le 6 juillet, alors que les mêmes Cubs l'emportaient au compte de 3-2 dans le premier match d'un double à Chicago. Bill Hands, cette fois, avait été l'arbitre victorieux.

En huit manches, il a alloué 11 coups sûrs, deux buts sur balles, effectué trois retraits au bâton et été responsable du circuit de Ron Santo à la septième.

me. Trois des quatre points du Chicago ont été portés à sa fiche. Son record est maintenant de 14-7.

Ron Santo a été la bête noire de Morton. En plus de son circuit, il a cogné deux simples et un double et compté lui-même deux fois. Et tout cela, en quatre apparitions au marbre.

Glen Beckert a su aussi se distinguer, y allant de deux coups sûrs.

C'est John Strohmayr qui a lancé la neuvième manche chez les perdants.

Bob Bailey est celui qui a recueilli le troisième coup sûr des Expos, soit un double au champ centre-gauche. Il a compté le deuxième point un peu plus tard à la faveur d'un roulant de John Bateman à l'arrêt-court. Il avait atteint le troisième coussin sur un coup idéique de Laboy.

CHICAGO (4)	Ab	P	Cs	Pp
Koeninger, ac	8	0	1	1
Beckert, 2b	5	1	2	0
Williams, cf	5	0	1	0
Perkins, cf, 1b	4	0	0	0
Hickman, 3b	4	0	1	1
James, cf	4	0	0	0
Callahan, cf	4	0	0	0
Santo, 1b	3	0	1	1
Hundley, rec	3	0	1	1
Morton, lanc.	2	0	0	0
Holtzman, lanc.	3	0	1	0
Totaux	37	4	11	4

MONTREAL (5)	Ab	P	Cs	Pp
Hahn, cf	1	0	0	0
Phillips, cf	3	0	1	1
Sutherland, 2b	3	0	0	0
Staub, cf	2	0	0	0
Cook, 2b	2	0	0	0
Strohmayr, lanc.	0	0	0	0
Bailey, cf	4	1	2	0
Laboy, 2b	4	0	1	0
Bateman, rec	4	0	1	0
Boccabella, 1b	4	1	1	0
Wise, cf	2	0	0	0
Morton, lanc.	2	0	0	0
Evans, cf	1	0	0	0
Totaux	33	2	5	1

CHICAGO (G. 12-9) 000 011-2
MONTREAL 000 000-2

E - Laboy Beckert 1ER - Chicago 10, Morton 5, 2R - Santo, Hundley, Holtzman, Bailey, 2R - Koeninger, Callahan, Santo 1ER, SAC - Holtzman, 2R - Hickman.

Lanceurs (G. 12-9) C S P Pm Bb Rb
Holtzman (7. 12-9) 9 1 2 2 3 4
Morton (P. 147) 8 31 4 2 2 3
Strohmayr 1 0 0 0 0 0
Temps: 2h. 34. Assistance: 25,622.

L'arbitre Steiner face à Staub: une vraie honte

Spécial au SOLEIL

MONTREAL — Comme toujours Gene Mauch était réellement furieux contre l'arbitre Mel Steiner après la partie d'hier. Non pas que les décisions de l'arbitre du marbre aient causé directement la défaite des Expos, au compte de 4-2 contre les Cubs, mais tout simplement parce que Steiner avait accompli du travail qui laissait à désirer.

"Il n'y a rien de nouveau là dedans. Steiner a toujours été un arbitre médiocre et il l'a prouvé une fois de plus hier. Il n'a pas le privilège d'expulser un joueur — étoile comme Staub, à moins que le joueur en question soit réellement coupable et dans le cas de Rusty, il n'avait que protesté et de façon honnête" de dire le gérant des Expos.

"C'EST UNE HONTE"

De son côté, Rusty Staub considérait l'incident stupide et honteux. "C'est une honte d'agir de la sorte parce qu'un lanceur travaille à compléter une partie sans point ni coup sûr. Ce qui m'intéressait hier c'était de procurer la victoire à mon club. Certainement que la décision de Steiner était mauvaise. Je le lui ai fait savoir en retournant au banc des joueurs. Puis Steiner m'a regardé et m'a expulsé."

Puis Staub continua: "J'ai quitté l'abri des joueurs avec Gene Mauch pour demander à Steiner pour quelle raison il m'avait chassé et il m'a tout simplement répondu qu'en tant que son premier regard vers l'abri des Expos il m'a aperçu. Son devoir n'est-il pas de surveiller le jeu? La majorité des arbitres sont compétents. Je les respecte et ils me respectent. Je n'ai jamais été chassé du jeu auparavant dans toute ma carrière. Et je n'ai rien dit d'insultant qui justifiait Steiner de me chasser. Mais on ne m'empêchera pas de laisser savoir à l'arbitre du marbre que sa décision était mauvaise et que je n'étais pas d'accord avec lui" de conclure le Grand Orange.

MORTON N'AVAIT AUCUNE EXCUSE

De son côté, Carl Morton n'avait aucune excuse à offrir pour sa défaite, sa première depuis le 6 juillet contre ces mêmes Cubs, mais au Wrigley Field de Chicago. "Holtzman a alloué moins de coups sûrs et moins de points que j'en ai accordés. C'est tout ce que j'ai à dire" de révéler le lanceur-recrue des Expos qui espère toujours remporter 20 victoires avant la fin de la saison.

Quatre circuits causent la perte des Indiens

THEFTFORD MINES — Quatre circuits ont causé la perte des Indiens de Québec hier soir et les Mineurs de Theftford Mines en ont profité pour s'emparer du premier rang de la ligue Provinciale de baseball.

En tout, les Mineurs ont réussi huit points grâce aux circuits, ce qui leur a permis de vaincre des Indiens par les pointages de 12-6 et de 3-0.

Dans la deuxième partie, le lanceur québécois Bob Arpoika a connu sa meilleure soirée de la saison quand il a lancé huit manches complètes sans accorder un seul coup sûr et en gratifiant un seul frappeur d'un but sur balles. Mais à la neuvième manche, Paul Giroux a cogné le premier simple du match pour Theftford et Hector Soto a été crédité d'un but sur balles intentionnel. Bob Braman a suivi avec son 9e circuit de la saison.

Dans la première joute, Theftford a connu une 3e manche de six points grâce à deux circuits. Evilio Ramos a cogné un circuit alors qu'un homme était sur les sentiers puis Dan Zalksis a claqué un grand chelem pour compléter les six points de la manche. Al Summerstad a cogné l'autre circuit en solo à la sixième manche.

Dans cette première joute, ce sont les lanceurs des Indiens qui ont totalement failli à la tâche en accordant treize coups sûrs.

Tom Teagle a eu un très mauvais début, et Angel Davila l'a remplacé au monticule. Davila n'a fait guère mieux et il fut à son tour remplacé par Joe Carboni à la quatrième manche. Dans la strophe suivante, Iran Pas, joueur d'utilité des Indiens, a tenté à son tour de mater les Mineurs et il a terminé le match.

Cette double défaite des Indiens combinée à une victoire des Alouettes de Sherbrooke place Québec sur un terrain dangereux, alors qu'ils sont talonnés par Sherbrooke et que les hommes de Chico Heron n'ont plus que dix parties à disputer avant la fin de la saison régulière.

Québec et Sherbrooke se rencontreront à deux reprises en fin de semaine et ces deux matches pourraient bien décider de l'équipe qui ne participera pas aux séries de fin de saison.

PREMIERE PARTIE

Québ.	060	000	0-	6	13	1
Theftford	016	401	x-	12	11	5

Teagle, Davila 3e, Carboni 4e Pas 5e et Poole, Martes 5e; York, Roman 2e, Nurmberg 4e et Rockwell, Zalksis 3e.

DEUXIEME PARTIE

Québec	000	000	000-	0	5	0
Theftford	000	000	003-	3	2	1

Arpoika et Martes; Pettingell et Zalksis.



Béliveau: au moins une autre campagne

MONTREAL (UPI) — Jean Béliveau, le joueur de centre étoile et capitaine des Canadiens de Montréal, a signé un contrat, hier, pour la saison 1970-71. Il en sera donc à sa 18e saison avec l'équipe.

Béliveau, qui aura 39 ans le 31 août, a marqué 19 buts et récolté 39 assistances en 63 joutes la saison dernière. Il a été absent du jeu durant quelques semaines à cause d'une blessure à une jambe.

Le joueur de six pieds et trois pouces, pesant 205 livres, a dit qu'il n'avait aucun doute qu'il serait capable de finir la saison. On se rappelle que l'an dernier, Béliveau avait hésité pendant quelques temps avant de décider de continuer sa carrière.

Il a dit qu'il avait décidé de continuer cette saison pour trois raisons: "Parce que je suis en santé, je sens que je peux encore aider l'équipe et aussi parce que j'aime le hockey".



Ce magnifique cheval se nomme Vilbon et il est enlevé par dessus l'obstacle par son habile écuyer Jean-Guy Bélanger qui en est également le fier propriétaire. Tous deux

seront en lice d'ici une quinzaine lors du championnat interprovincial qui sera disputé sur les terrains de l'école Joko, à Sainte-Croix de Lotbinière.

Concours Interprovincial à Sainte-Croix

St-Louis veut "joindre" les adeptes du western et ceux de selle anglaise

par François ROY
C'est le Championnat Interprovincial que se disputent un fort groupe des meilleurs chevaux des provinces de Québec et de l'Ontario les 15 et 16 août prochains, à Sainte-Croix de Lotbinière.

Ce concours hippique qui intéressera autant les amateurs de style western que de style anglais, étant donné la variété des épreuves qui seront présentées, est mis sur pied par l'un des grands maîtres de l'équitation au Québec, J.-Eugène St-Louis qui est directeur de la Fédération Equestre du Québec et aussi de la Fédération Nationale.

Comme le signalait St-

Louis, ce concours qu'il a réussi à faire approuver comme étant de classe "A" par l'Association Hippique du Québec et la Fédération Equestre du Canada, se déroulera à la toute nouvelle Ecole Joko au complexe sportif de Ste-Croix de Lotbinière. Ce nouveau centre est situé à environ 35 milles au sud de la ville de Québec.

Vingt-six classes seront au programme pour satisfaire autant les enthousiastes de western que de style anglais et les concurrents viendront de l'Ontario, de la Vallée de l'Outaouais, et des villes du Québec comme Ormstown, St-Bruno, Baie St-Paul, et plusieurs autres afin de s'approprier les hon-

neurs de cette importante compétition.

A noter qu'Eugène St-Louis est celui-là même qui a fait faire de l'entraînement à nos porte-couleurs hippiques qui par la suite avaient décroché une médaille d'or pour le Canada aux Olympiques de Mexico en 1968.

Par ailleurs St-Louis, bien au courant de la situation hippique dans la province, touche directement le "bo- bo" du doigt quand il déclare: "Il y a un froid entre les adeptes du western et ceux de selle anglaise. Mais j'ai maintes fois fait comprendre aux deux groupes que s'ils ne mettaient pas d'eau dans leur vin" ils n'obten-

draient jamais de subvention du gouvernement afin d'encourager la pratique du sport hippique chez nous".

Avec un tel concours touchant au western et au style anglais, St-Louis a bon espoir de faire le "joint" entre les parties et en même temps de faire voir aux spectateurs le côté sensationnel d'une telle compétition.

Les classes de style anglais seront: plaisance, chevaux de chasse, chevaux sauteurs et épreuves de fond; quand au style western, des épreuves de plaisance, courses de barils, polo bending, pony express, reining et sauvetage seront présentées.

EQUITATION

Le 16 août prochain, à 10h a.m., se tiendra le sixième de la série de 10 rodéos approuvés par l'Association d'Equitation Western de Québec Inc. Ce spectacle, haut en couleur, aura lieu au Ranch Dumont, sur le 5e Rang, à Sainte-Catherine, comté de Portneuf.

Toutes les classes obligatoires pour l'obtention de points seront au programme et les cavaliers déjà en avance tenteront de défendre leur position, car avec le temps, la lutte devient de plus en plus serrée et une seule erreur peut coûter le championnat de l'année. Les deux trophées pour les championnats de performance et de gymkhana de la journée seront donnés par la jolie Miss Bonanza.

Ce spectacle sera suivi d'une danse en plein air avec un orchestre western et le billet d'entrée au spectacle sera aussi va-

sport local

lité pour la danse. Venez donc tous vous amuser et faire connaissance avec les cowboys du Québec.

NOUVEAU CENTRE

Un nouveau centre d'équitation est en exploitation depuis un mois environ. Ce nouveau centre est connu sous le nom de "Centre d'équitation du domaine Saint-Adolphe". Il est situé à Saint-Adolphe, près du terrain de camping, parc Stoneham.

BLOUIN VAINQUEUR

Marc Blouin a triomphé hier soir pour la neuvième fois dans

les courses du Mérite cycliste. Marc a filé à vive allure, maintenant le 30 milles à l'heure pour la majeure partie du trajet.

Voici le classement:

1	Marc Blouin, Cantine Mobile	11:43
2	Henry Whitner, Etats-Unis	11:07
3	Guy Houde, Poliquin Sport	11:12
4	Jean Néron, Cantine Mobile	11:18
5	Dennis Leblond, Independent	11:26
6	Michel Tremblay, Independent	11:29
7	Ted Waterbury, Etats-Unis	11:40
8	Germain Rivard, Independent	11:41
9	Jean-N. Bouffard, Cantine Mobile	11:41
10	Bernard Voyer, Cantine Mobile	11:44

RIVE-SUD

Les dernières activités de la ligue Régionale de Lille-molle Senior de la Rive-Sud, une commandite de Molson Lévis Lité, ont fourni des rencontres fort intéressantes, mais les dirigeants ont été aux prises avec d'autres problèmes inattendus. Une autre formation a en effet décidé de se retirer des cadres du circuit, ceci dû à un manque de joueurs disponibles, et l'on a été obligé de préparer une nouvelle cédule pour les quatre équipes en lice.

Cet autre retrait a apporté des remaniements au classe-

ment des équipes et la lutte est nettement corsée. Le meneur actuel, le Edgar Carrier Lité, ne détient qu'une avance de deux points sur le Raymond Turmel Fina après avoir encaissé des revers de 9-5 et 12-1 contre cette formation.

Le Côté & Marmen Lité a dû se contenter d'une troisième place au classement des équipes alors que le Lévis Auto Inc a eu le meilleur par 6-3 dans une rencontre fort serrée. Le larcen gagnant Jean Grondin a bien espacé neuf coups sûrs, mais il a reçu un solide appui des siens à l'offensive. Michel Lamy y est allé de quatre coups sûrs en autant d'apparitions pendant que Marc Dumont et Gilles Bissonnette ont frappé chacun trois fois en lieu sûr.

G	P	N	P
Edgar Carrier Lité	7	4	0
Raymond Turmel Fina	6	5	0
Côté & Marmen Lité	5	5	0
Lévis Auto Inc	3	7	0

TENNIS

Voici le classement de la ligue Métropolitaine O'Keefe de tennis.

CLASSE A			
G	P	P	P
Sillery	10	5	10
St-Marys	9	5	10
St-Nomald	9	5	10
Victoria	8	6	9
St-Louis & France	8	6	9
Loretteville	4	12	4

CLASSE B			
G	P	P	P
Barré	11	1	11
Bisby	9	7	9
Giffard	7	7	9
Victoria	6	14	6
Boisclair	5	7	9
Dubergier	1	7	9
Loretteville	1	7	9

baseball

HIER

Baltimore & New York
Cincinnati & San Francisco 9
New York 7, St-Louis 2
Houston 8, San Diego 4
Chicago 4, Montréal 2
Atlanta 4, Los Angeles 1
Philadelphie 6, Pittsburgh 4
Philadelphie 3, Pittsburgh 5

Ligue Américaine

Milwaukee 6, Chicago 7
Baltimore 0, Cleveland 1
Baltimore 7, Cleveland 1
Detroit 2, New York 1
Detroit 5, New York 7
Boston 2, Washington 5
Oakland 3, Kansas City 5
California 1, Minnesota 2

Ligue Provinciale

Québec 6, Thetford 12
Québec 7, Trois-Rivières 2
Rivière-du-Loi 1, Trois-Rivières 2

AUJOURD'HUI

Ligue Nationale
Chicago & Philadelphie
New York & Pittsburgh
Montréal & St-Louis
Cincinnati & Los Angeles
Atlanta & San Francisco (2)
Houston & San Francisco

Ligue Américaine

Milwaukee & Kansas City (2)
Oakland & Minnesota
California & Chicago
Baltimore & Cleveland
Boston & Washington
Detroit & New York

Ligue Provinciale

Drummondville & Trois-Rivières
Québec 6, Thetford 12
Québec 7, Trois-Rivières 2

DEMAIN

Ligue Nationale
Chicago & Philadelphie
New York & Pittsburgh
Montréal & St-Louis
Cincinnati & Los Angeles
Houston & San Francisco

Ligue Américaine

Milwaukee & Kansas City
Oakland & Minnesota
California & Chicago
Cleveland & Washington



LIGUE NATIONALE			
Division Est			
G	P	Moy.	Diff.
Baltimore	75	37	470
New York	69	49	651
Houston	59	49	845
Chicago	59	50	541
Atlanta	53	53	500
Philadelphie	50	50	482
Pittsburgh	49	50	454
St-Louis	48	63	432

LIGUE AMERICAINE			
Division Est			
G	P	Moy.	Diff.
Cincinnati	67	34	628
Los Angeles	61	47	565
San Fran.	55	50	491
Atlanta	50	50	452
Houston	49	61	448
San Diego	42	68	387

LIGUE AMERICAINE			
Division Ouest			
G	P	Moy.	Diff.
Minnesota	87	34	628
Oakland	81	45	560
Kansas City	49	69	397
Chicago	41	71	366

LIGUE AMERICAINE			
Division Ouest			
G	P	Moy.	Diff.
Thetford	34	29	340
Trois-Rivières	24	32	370
Drummondville	22	32	484
Québec	20	32	484
Rivière-du-Loi	20	34	460

AMIS PECHEURS...

POUR DE BONNES PARTIES DE PECHE
AVEZ DE BONS ACCESSOIRES
à votre magasin Canadian Tire

Le calendrier du pêcheur

Dates	6 a.m. à 10 a.m.	10 a.m. à 2 p.m.	2 p.m. à 6 p.m.	6 p.m. à 11 p.m.
7				Tres bon!
8				Bon
9				Possible
10				Mauvais

résultats à québec

PREMIERE COURSE

8-Kerr, R. Gervais, \$9.20, 3.60, 2.40;
5-Galacroy, Y. Casteller, \$4.70, 2.80;
6-Miss Nal, N. Tremblay, \$2.70, 2.80;
Ont. aussi cours: Gold Axworthy, Dandy Averill, Maplewood's Pride, Lucknow's Prince, Le no 1 Guber Hanover retiré.
Temps: 32.1, 1.06, 1.39, 4, 2.12.1.

DEUXIEME COURSE

2-Romance Ados, J. Quessy, \$11.69, 7.60, 4.20; 5-Sunrise Abe, M. Carpentier, \$9.90, 4.70; 4-Shawway Money, N. Tremblay, \$3.00.
Ont. aussi cours: Tino Brooke, Rosedale Hanover, Royal Bel, Dusty Rebel, Two Mountains Vase.
Temps: 32.2, 1.03, 2, 1.37, 2.09.
Part-double: \$2, \$30.40.

QUATRIEME COURSE

2-Knight Choice, A. Jean, \$8.70, 4.80, 3.50; 4-Miss Monk, Y. Pelchat, \$18.70, \$80; 3-Tarr's Touchdown, M. Carpentier, \$9.80.
Ont. aussi cours: Trackdown, Galant Brooke, Ben's Girl, Ruth O' Cadet, Freedom Pal.
Temps: 31.3, 1.03, 4, 1.34, 2.03.3.
Quinella: 2-4, \$49.10.

CINQUIEME COURSE

1-Pavane Fleurie, J. Germain, \$7.10, 4.10, 1.80; 7-Abe Rosecroft, Y. Pelchat, \$7.10, 2.00; 2-The Grey Tycoon, D. Normandin, \$2.60.
Ont. aussi cours: Lucky Lassie, Liberty Farr, Nelson, Geneva, Prince.
Temps: 31.1, 1.02, 3, 1.34, 2.04.1.

TROISIEME COURSE

3-Stronghold, Y. Pelchat, \$7.20, 3.80, 2.50; 5-Dudley's Wick, R. Marois, \$9.40, 3.40; 4-W D Brooks, R. Gervais, \$2.90.
Ont. aussi cours: Streetcat Pick, Adios Kim, Green River Josay.
Temps: 31.1, 1.02, 4, 1.34, 2.03.3.

SIXIEME COURSE

2-Dr Irish Ados, Y. Casteller, \$3.00, 3.20; 3-Rosjour Fernand, G. Malin, \$3.80, 3.30; 4-Coffee Up, M. Cournoyer, \$3.40.
Ont. aussi cours: Prial Mar, Miss, Sharp Choice, Leanne Irish, Adio L R, Roger Drummond.
Temps: 32, 1.03, 2, 1.37, 2.09.

SEPTIEME COURSE

3-Chapman Hanover, R. Marcotte, \$3.10, 9.80, 3.70; 4-J R L. Duquette, \$2.40, 3.40; 3-Swift Yoel, A. Dore, \$2.60.
Ont. aussi cours: Pakir, Southern Chief, Andy Kirk, Phyllis Marie, Frivolous Kde.
Temps: 31.2, 1.04, 1.31, 4, 2.10.2.
Quinella: 5-4, \$59.70.

HUITIEME COURSE

4-Beauty Scott, F. Robitaille, \$3.40, 2.60, 2.30; 2-Cyber, Y. Pelchat, \$2.90, 2.30; 8-Yankee Blaze, R. Gervais, \$2.30.
Ont. aussi cours: Colonel Mills, Sugar Line, Eliminator, Mc Peathers, Le no 4 Van Brewer retiré.
Temps: 32, 1.04, 1, 1.35, 3, 2.06.4.

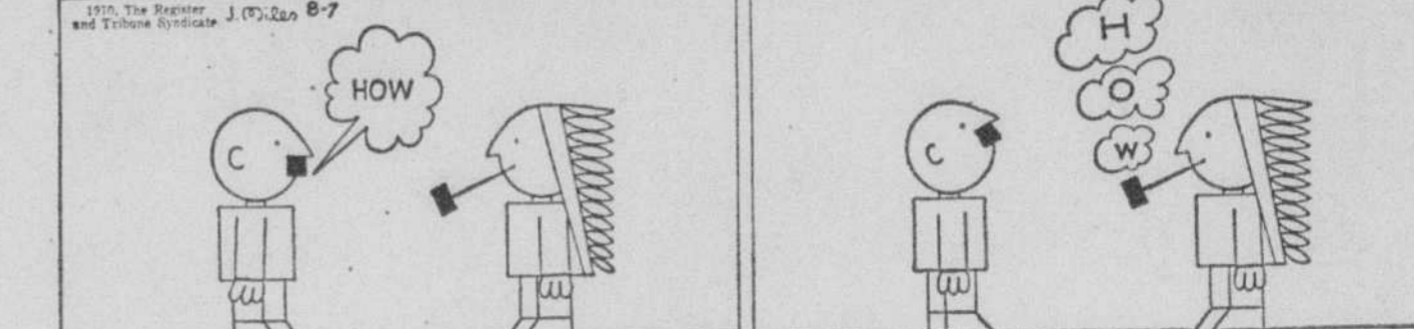
NEUVIEME COURSE

4-Dyke, P. Laroche, \$16.10, 7.10, 5.00; 3-Hava Soda, M. Proulx, \$4.80, 3.90; 1-Patser Land, D. Normandin, \$3.00.
Ont. aussi cours: Caroline T, Mr Paul, Key Guard, Le no 6 Kawartha Beate retiré.
Temps: 31, 1.03, 4, 1.35, 3, 2.06.4.

DIXIEME COURSE

3-Honor Leo, C. Savard, \$25.00, 12.40, 18.20; 6-Victor Dale, A. Jean, \$10.10, 5.30; 5-Frozen Chips, D. Normandin, \$5.30.
Ont. aussi cours: Gary Scott, Castle Hill, Two Mountains Move, Meadow Whitey, Dusty Prince.
Temps: 31.1, 1.04, 2, 1.36, 4, 2.09.
Exacta: 5-4, \$447.10.

MONSIEUR PERINS



Dr BEAUDOC



MANDRAKE, LE MAGICIEN



MUTT et JEFF



GALOPIN



LE PETIT PEDRO



MARC DES BOIS



BATMAN et ROBIN





JEUX DU QUÉBEC

INSCRIPTIONS

Grâce aux Jeux du Québec, des milliers de jeunes et adultes, adolescents et adolescentes, auront l'occasion de participer à des compétitions dans différentes disciplines sportives. Actuellement les derniers efforts ont été déployés pour la réussite de cette "première" qui pour cette année est limitée aux régions et deviendra d'envergure provinciale l'an prochain.

Les Jeux du Québec présentent un système de pointage conçu dans le but de permettre une participation massive des athlètes du Québec, d'assurer un juste équilibre des forces en compétition et d'évaluer de façon équitable et facile à la fois,

les performances de tous les athlètes.

Grâce aux trois critères Population, Participation et Performance, ce système tient compte de la valeur de participation de chaque municipalité, selon son importance et le nombre d'athlètes inscrits, tout autant que la performance individuelle de chacun. Il encourage ainsi les municipalités, paroisses et villes à présenter le plus grand nombre d'athlètes possibles et à inscrire des représentants dans le plus grand nombre de disciplines possibles. Il donne à toutes et chacune l'assurance de recevoir une juste évaluation et l'espoir de remporter le drapeau vainqueur. En somme, les Jeux du Québec s'adressent à tous les Québécois.

Tous les athlètes qui aime-

raient y participer peuvent communiquer avec les responsables de terrains de jeux ou de centres de loisirs.

Pour informations supplémentaires on peut communiquer avec le Conseil Régional des Loisirs de Québec ou encore auprès des responsables des sports qui sont en l'occurrence:

Water polo: Gabor Csepregi, tél. 524-0669.

Tir à l'arc: Maurice Bruneau, tél. 626-1772 (rés.), 693-4945 (bur.).

Athlétisme: Guy Fournier, tél. 663-7290 (rés.), 626-3113 (bur.).

Natation: Henri Baron, tél. 525-7450.

Soccer: Guy St-Cyr, tél. 626-0056 (rés.), 693-5124 (bur.).

Ski nautique: Serge Kasan, tél. 631-1806 (rés.), 875-3415 (bur.).

Plongeon: Mme Odette Giguère, tél. 625-4191 (Lac Etchemin).

Golf: Léandre Létourneau,

tél. 520-0091 (bur.), 837-4625 (rés.).

Canot: Jacques Turcot, tél. 683-8781 (rés.), 522-7670 (bur.).

Balle-molle: Jean-Paul Dorval, tél. 661-1009 (rés.), 694-2793 (bur.).

Crosse: Yvon Charron, tél. 693-8838 (bur.), 524-8784 (rés.).

Tir à la carabine: Gilles Rondeau, tél. 626-2890 (rés.), 693-6856 (bur.).

Tir au pistolet: David Craig, tél. 633-3139 (rés.), 653-5211 (bur.).

Pétanque: Léandre Paradis, tél. 693-4231 (rés.), 529-5841 (bur.).

Voile: Claude Charest, tél. 524-5064 (rés.), 529-6761 - local 423.

Cyclisme: Jean-Yves Labonté, tél. 524-3837 (rés.), 529-5187 (bur.).

Tennis: Michel Roy, tél. 681-6551 (rés.), 529-6601 (bur.).

Baseball: P.-E. Lachance, tél. 626-1644.

Trente pilotes se disputeront la 4e édition du championnat de cent tours

Près de 30 pilotes de la catégorie "Dernier Modèle Sportsman" seront en piste dimanche à l'Autodrome Ste-Thérèse à compter de 2.00 heures. Une grande foule est attendue à cette 4e édition du grand championnat provincial Molson 100 tours.

A cette occasion, les guichets seront ouverts à partir de 10.00 heures a.m. et la période de pratique se tiendra entre midi trente et 1.00 heure. L'an dernier, la foule avait été fortement intéressée par la période de qualification qui se déroula cette année de 1.00 heure à 1.30 heure p.m. Il est très intéressant de voir les conducteurs exécuter leurs tours de qualification car ils désirent à tout

prix rouler le meilleur temps qui détermine leur position de départ. Cinq voitures seront très dangereuses dans cette dure épreuve. D'abord, Marcel Corriveau et Serge Giguère de Québec compétitionneront, selon leurs habitudes, à fond de train.

On connaît leur facilité à se faufiler dans la circulation dense et si ces deux excellents pilotes prennent la tête, on peut s'attendre à un duel du début à la fin. Georges Loiselet et Jean-Paul Cabana demeurent deux concurrents de classe à Ste-Thérèse et nul doute qu'ils talonneront leurs adversaires pour profiter de leurs erreurs. Le champion Nascar 1969, Jean-Claude Gratton sera aussi

de la partie et personne ne peut mettre en doute son audace et sa détermination. Camil Paquin est pratiquement imbattable cet été à Trois-Rivières et s'il se décide de rouler dans le peloton de tête, sa présence ne passera pas inaperçue. Philippe Paré de Québec est un pilote qui habituellement est très compétitif dans les championnats et nous pouvons présumer des surprises de sa part. On verra évoluer des noms connus comme les Brochu, Aubin, Deblois, Redmond, Doucet, Dulude, Chausse, Lessard, Ste-Marie, Mercier, Scott, Delorme, Lafrenière et autres.

De nouvelles voitures feront leur apparition: des Mustang,

Camaro, Chevelle, etc... Gilles Tremblay du Canadien remettra les trophées Molson en compagnie des représentants de cette brasserie.

Les "Novices" participeront à un 25 tours qui promet d'être très spectaculaire. Une trentaine de voitures de cette classe prendront le départ et une lutte très chaude es prévue entre Richard Malouin et Jean-Guy Turcotte. Il ne faudrait pas minimiser la valeur des Trudel, Villeneuve, Boudreau, Bédard qui auront aussi leur mot à dire. Les deux championnats seront très durs pour les mécaniques et le gagnant pourrait bien être celui qui saura agencer vitesse et douceur sur sa voiture.

LECON DE GOLF GARY PLAYER



Tu n'as absolument aucune tension dans ta main gauche d'après ce que je vois Tom. Ta main est ouverte au sommet de ton élan et ton bras est plié.

Renforcez votre main gauche



Afin de contrôler le bâton comme il se doit, la main gauche doit rester fermement refermée et le bras gauche, bien étiré.

Cet exercice va renforcer ta main gauche et te donnera du même coup la possibilité de bien étirer ton bras gauche. Tu essaieras de frapper quelques balles avec un seul bras, et tu vas être surpris de voir comment tu peux réussir assez bien!

8-7

Louise Larochelle mène le Québec en 3e position

OAK RIDGES, Ont. (PC) — Holly Botham, 18 ans, de Haney Colombie-Britannique et Carole Morrissette, de Penicton, ont réussi à conserver leur priorité et ainsi permis, hier, à la Colombie-Britannique de triompher

dans le Championnat Interprovincial de golf par équipe, à Oak Ridge.

L'équipe de la province de Québec, a pris la troisième place avec un grand total de 380 points comparativement à 339 pour l'équipe gagnante.

Au classement individuel, Mlle Botham qui avait réussi le meilleur compte avec 79 dans la première ronde de mercredi, a réussi hier un 83 pour totaliser 162 coups après 36 trous et mener le bal en tête de ses concurrentes dans le tournoi de 54 trous.

Mlle Morrissette, quant à elle, a joué 86 mercredi et 91 hier, pour totaliser 177, ce qui lui a donné le cinquième rang.

L'Ontario, l'équipe championne de l'an dernier, a terminé au deuxième rang avec un grand total de 348, devant le Québec.

Les 10 provinces étaient représentées et chacune d'elles avait délégué 3 joueuses.

Pour le Québec, Louise Larochelle, de Cap-Rouge, a joué 91 et 87 pour un total de 178. Debbie Wexler, de St-Luc a joué 88 hier, combiné au 94 joué mercredi par Debbie Savoy, de La Tuque, pour un total de 182.

Colombie-Britannique
Holly Botham, Haney 79-82—162
Carole Morrissette, Penicton 86-91—177
Total 339

Ontario
Ram Mackaey, Ashburn 90-86—176
Lisa King, London 90—90
Linda Goodwin, St. Thomas—82-82
Total 348

Québec
Louise Larochelle, Cap-Rouge 91-87—178
Debbie Savoy, La Tuque 94—94
Debbie Wexler, St. Luc 72—88
Total 360

Nouveau-Brunswick
Ruth Maxwell, Sackville 90-93—183
Lise Vautour, Maple Green 93-85—178
Total 361



Fait de vous un homme admiré pour son poli

CHAMPIONNAT PROVINCIAL "MOLSON"

MARCEL CORRIVEAU GEORGES LOISELET

100 TOURS

DERNIERS MODELES SPORTSMAN

AUTODROME STE-THERESE

Ste-Thérèse de Lisieux — Un mille de Beauport

JEAN-PAUL CABANA SERGE GIGUERE

DIMANCHE 2h. P.M. PRATIQUE 12h.30 p.m.
QUALIFICATIONS 1h. p.m.
GUICHETS OUVERTS 10h. a.m.

En cas de pluie, dimanche 16 août à 2h. p.m.

★ **BOURSE \$6,000⁰⁰** ★
25 TOURS CLASSE NOVICE

sport international

ENTRAINEMENT DES CANADIENS

MONTREAL (PC)—Les Canadiens de Montréal, de la Ligue Nationale de hockey, ont annoncé hier que leur camp d'entraînement s'ouvrira le 10 septembre au Forum.

Un total de 75 joueurs ont été invités au camp. Les Canadiens ont aussi annoncé qu'ils joueront une série de 10 parties hors concours en plus des parties inter-équipes déjà prévues.

Ils ouvriront leur calendrier pré-saison le 19 septembre alors qu'ils seront opposés aux Flyers de Philadelphie, au Forum, dans le deuxième match d'un programme double. Dans l'autre match à l'affiche, ce sont les Voyageurs, le premier club-école des Canadiens, qui seront opposés aux As de Québec, de la Ligue Américaine.

Les Montréalais se rendront ensuite à Québec pour y rencontrer les Flyers, puis joueront à Halifax contre les Black Hawks de Chicago les 22 et 23 septembre.

Les Canadiens joueront deux autres parties hors concours à Halifax. Le 2 octobre contre les Maple Leafs de Toronto et le 5 octobre contre les Bruins de Boston, détenteurs de la Coupe Stanley.

Le Tricolore sera encore opposé aux Black Hawks à Chicago, le 27 septembre; aux Flyers, à Winnipeg, le 28 septembre; aux Leafs, à Toronto, le 30 septembre et aux Bruins, à Boston, le 4 octobre.

COUPE DU MONDE DE GOLF

NEW YORK (AFP)—Takaaki Yano et Haidou Yasuda représenteront, cette année encore, le Japon dans la Coupe du monde de golf (ex-Canada Cup) qui aura lieu à Buenos Aires du 12 au 15 novembre, a annoncé jeudi à New York, Fred Corcoran, directeur de l'Association internationale de golf, organisatrice du championnat du monde professionnel par équipes de deux joueurs.

Les Japonais se distinguèrent l'an dernier à Bangkok en prenant la deuxième place derrière les Etats-Unis représentés par Lee Trevino et Orville Moody. Trevino, vainqueur de l'International trophy (challenge individuel) dans la grande compétition internationale l'an dernier, est automatiquement qualifié pour défendre à nouveau les couleurs américaines en compagnie du vainqueur du prochain championnat de la "Professional golfers association" (PGA qui se déroulera la semaine prochaine à Tulsa (Oklahoma)).

Fred Corcoran a également révélé que la Coupe du Monde sera dédiée cette année à Roberto De Vicenzo qui remporta la première édition de l'épreuve pour le compte de l'Argentine.

VANCOUVER SIGNE TALLON

VANCOUVER (PC) — Dale Tallon a signé son contrat hier avec les Canucks de Vancouver, de la Ligue Nationale de hockey, pour un salaire évalué par son gérant d'affaires de la façon suivante "pour autant que le sache, le plus fort montant jamais accordé à un amateur, y compris Bobby Orr".

Tallon, âgé de 19 ans, a signé un contrat d'un an. Les termes du contrat n'ont pas été révélés mais un officier des Canucks a indiqué que le salaire payé à Tallon "pourrait approcher les six chiffres", si le jeune joueur joue les 75 parties du calendrier.

Le gérant d'affaires de Tallon, l'avocat Alan Eagleon, est le même qui a négocié le premier contrat de Bobby Orr avec les Bruins de Boston. Des rapports veulent que le salaire concédé à Tallon serait approximativement de \$60,000.

Les Canucks, qui en seront à leur première saison sous la grande tente, devront maintenant décider de la position qu'occupera Tallon dans leur premier choix amateur, obtenu des Marlboros de Toronto, préfère évoluer à la défense. L'éclair - chef John O'Flaherty estime qu'il serait préférable de le faire évoluer à l'aile gauche. Quant au pilote HAL Laycoe, il se demande s'il devrait lui donner un essai au centre. Les Canucks ouvrent leur camp d'entraînement le 11 septembre à Calgary.

PRIORITE DE TROIS COUPS

WELLAND, Ont. (PC) — Le champion défendant Nick Westlock a inscrit un 71, soit un coup sous la normale, hier, pour ainsi assurer une priorité de trois points, à mi-chemin du Championnat senior de golf de l'Ontario.

En quête de son troisième championnat consécutif, Westlock a joué un coup au dessus de la normale, sur l'aller et a réussi des birdies au 12e et 18e trous pour ainsi supplanter Jim Gibson, du Club Summit, de Oak Ridge.

Gibson, le champion de 1967 a terminé sa ronde avec deux coups au dessus. Les derniers 18 trous du tournoi seront joués aujourd'hui au Club East Can. L'association des joueurs professionnels de golf de l'Ontario a annoncé que les 18 premiers trous seront disputés au Cherry Hills golf club à Ridgway, près de Welland.

Ça y est...du premier coup!

Vous souvenez-vous de ces situations embarrassantes, quand les gens faisaient la queue derrière vous et s'impatientaient bruyamment pendant que vous essayiez de vous garer à grand-peine dans des espaces qui vous paraissaient bien petits? Eh bien tout ça c'est fini avec la Datsun 1600 automatique. En deux

temps trois mouvements vous pouvez vous garer en douceur, grâce à son excellente visibilité, à sa boîte automatique à 3 vitesses et à ses freins à disques, ce qui la rend tellement maniable. Avec la Datsun 1600 automatique, même les débutantes n'ont pas besoin de s'y reprendre à deux fois...

La Datsun 1600 automatique se gare toute seule ou presque, essayez-la et vous verrez que vous aussi vous êtes capable...

DATSUN 1600
\$2185
À PARTIR DE

PRIS DE DÉTAIL SUGGÉRÉS. PORTS D'ENTRÉE MONTREAL, VANCOUVER, HALIFAX, PLUS TRANSPORT ET MANUTENTION, PLAQUES, TAXE PROVINCIALE S'IL Y A LIEU.

la plus avantageuse de toutes



Il y a plus de 1,000 concessionnaires Datsun à votre service au Canada et aux États-Unis.

IL Y A MAINTENANT PLUS DE 50 VENDEURS "DATSUN" AU QUÉBEC

ALOUETTE AUTOMOBILE INC.
332, avenue St-Sacrement,
Québec 8, P.Q. Tél.: 683-2967

CANARDIERE DATSUN
1590, de la Canardière,
Québec, P.Q. Tél.: 522-5205

DALLAIRE AUTO ENR.
75, route Kennedy,
Lévis, P.Q. Tél.: 837-8895

CARREFOUR DE L'AUTO INC.
253, boul. LaSalle,
Arvida, P.Q. Tél.: 548-7150

GARAGE JACQUES MORNEAU
St-Jean Port-Joli,
Cré l'Islet, Québec. Tél.: 598-3221

LAVOIE MAISON MOBILE INC.
220, boul. Sacre-Coeur,
Rimouski, Québec. Tél.: 723-8872

MASSE & PLANTE AUTO LTEE
157, rue Fraser, C.P. 575,
Rivière-du-Loup, P.Q. Tél.: 862-3480

GARAGE ROUSSEAU & FILS LTEE
Mistassini,
Cité Lac-St-Jean, P.Q. Tél.: 276-2206

LEONCE TREMBLAY LTEE
Notre-Dame de la Dore,
Lac-St-Jean, P.Q. Tél.: 254-3851

TREMBLAY EQUIPEMENT LTEE
39, rue St-Alphons, St-Bruno,
Lac-St-Jean, Québec. Tél.: 343-2810

GARAGE VINCENT TREMBLAY
102 route 15,
Forestville, Québec. Tél.: 587-2211

l'actualité financière

MARCEL BOUTIN RÉDACTEUR FINANCIER



Aucune tendance concluante à la Bourse de New York

La Bourse de New York affichait encore une allure imprévisible vers la fin de la matinée en l'absence de nouvelles susceptibles de secouer la léthargie du marché.

Faute de soutien, la Bourse a affiché une tendance irrégulière durant la plus grande partie de la matinée.

Selon une maison de courtage, l'orientation future de la politique monétaire serait l'un des facteurs-clés à la Bourse.

Sur les marchés canadiens, l'annonce que le gouvernement canadien prolongerait de 2 ans son assistance aux mines d'or n'a pas eu de grandes réactions sur les actions des producteurs d'or.

La publication de cette chronique sera suspendue jusqu'au mardi, le 18 août en raison des vacances au niveau du personnel des pages financières.

Ford Motor haussera ses prix de 5 pour cent

DETROIT (PA) — Ford Motor Co. vient d'annoncer une augmentation de 5 pour cent, soit une moyenne de \$125, des prix du manufacturier au concessionnaire sur ses nouveaux modèles 1971 qui seront sur le marché à la mi-septembre.

Un porte-parole de la compagnie a déclaré qu'il est impossible de savoir dans quelle mesure cette hausse pourra se refléter dans les prix de détail des voitures.

Ford est le premier des trois grands américains à annoncer une hausse de prix, mais on s'attend généralement à ce que les autres constructeurs fassent de même sous peu, devant le double phénomène de l'augmentation des coûts de production et de la diminution des ventes.

Plusieurs observateurs de l'industrie automobile croient qu'il pourrait même y avoir une deuxième vague d'augmentations des prix, si les négociations en cours pour le renouvellement des conventions collectives des Travailleurs unis de l'automobile se soldent par des hausses substantielles de salaires.

TALBOTVILLE, Ont. (PC) — La production de la nouvelle voiture Ford Pinto a débuté cette semaine à l'usine Ford-Canada de Talbotville, près de London.

Dans le secteur de la construction d'habi-

Le premier ministre Bourassa examinera la situation de l'économie québécoise

par Claude TESSIER

Le premier ministre Robert Bourassa rencontrera la semaine prochaine des fonctionnaires supérieurs pour discuter de l'état de l'économie du Québec, en particulier celui des investissements.

M. Bourassa a dit hier au cours d'une conférence de presse que l'inflation semble se stabiliser. Quant au chômage, on sait ce qu'il est. Il n'a pas élaboré davantage soulignant qu'il veut scruter l'état des investissements.

Selon des sources dignes de foi au ministère de l'Industrie et du Commerce, le comportement de l'économie québécoise durant le premier trimestre (janvier-mars) aurait été bon principalement à cause de la vigueur des exportations canadiennes.

En ce qui concerne le second trimestre (avril-juin), la situation serait beaucoup moins rose. Le climat d'incertitude politique a pesé dans la balance, avant les élections. Le second trimestre au Québec se ressentirait du ralentissement économique aux États-Unis, de la baisse des valeurs boursières, du pessimisme des consommateurs, des grèves, et de l'incertitude de la politique fiscale fédérale.

Dans le secteur de la construction d'habi-

tations, par exemple, la valeur serait de \$50 millions inférieur aux prévisions. De janvier à mai, 3,441 logements ont été commencés comparativement à 13,641 pour la même période l'an dernier.

Les ventes au détail, pour le premier trimestre, n'affichent au Québec qu'une hausse de 2,5 p.c. Les hausses les plus spectaculaires sont chez les marchands d'automobiles (moins 10,2 p.c.) et chez les marchands de meubles, d'appareils de télévision, etc. (moins 4,2 p.c.).

Présentement, le Québec serait en déficit de 34,000 nouveaux emplois. Pour les trois premiers mois, seulement 8,000 ont été créés tandis que la main-d'œuvre augmentait de 46,000.

Pour les cinq premiers mois de l'année 1970, la valeur des exportations du secteur de la fabrication au Québec a légèrement augmenté sur l'an dernier, passant de \$4,826,000,000 à \$4,999,000,000.

Ce n'est que vers la mi-septembre qu'on aura une image plus exacte du comportement des six premiers mois de l'économie québécoise quand les chiffres officiels de la statistique seront rendus publics.

Malgré une tendance à l'amélioration

Le niveau des projets d'achat des consommateurs n'est pas encore élevé

Le désir d'acheter du consommateur, au Canada, après avoir connu un déclin décisif durant le premier trimestre de l'année en cours, semble maintenant à la veille de connaître un regain d'intensité. A tout le moins, les projets d'achats ne sont pas actuellement moins nombreux qu'ils n'ont été durant la première moitié de l'année en cours, et même, certains indices laissent voir une légère amélioration par rapport à l'attitude non enthousiaste qui a prévalu depuis environ la fin de 1967.

Les projets d'achat touchant certains biens d'importance, comme les automobiles et les appareils électro-ménagers, ont augmenté légèrement. On dénote chez les consommateurs un sentiment plus fort qu'un adoucissement quelconque de l'emprise de la spirale inflationniste est du domaine du possible. La plupart des Canadiens estiment que leur situation financière est au moins aussi bonne qu'elle n'était il y a six mois, tandis que pour ce qui est du second semestre de 1970, la plupart croient qu'il y aura ni amélioration ni détérioration marquée. Les projets de vacances demeurent passablement nombreux. Les intentions d'acheter une maison sont à un bas niveau, et la majorité des gens interrogés croient que la période d'attente n'est pas propice à l'achat d'une habitation. Enfin, il existe un extrême pessimisme vis-à-vis du problème du chômage.

Tels sont les faits saillants qui ressortent de la 40ième enquête consécutive du Maclean-Hunter Research Bureau portant sur les intentions d'achat des consommateurs. Cette dernière enquête a été basée sur des entretiens avec 1,085 personnes, interviews effectuées à travers le Canada, par Contemporary Research Centre Limited.

Offre d'achat de la station radiophonique CFLS de Lévis

M. René Coulombe, président de Alex Coulombe Limitée, est sur le point d'acquiescer des intérêts majoritaires dans la station radiophonique CFLS Radio de Lévis, actuellement propriété de trois actionnaires.

Cette transaction est actuellement devant le Conseil de la radio-télévision canadienne qui doit rendre une décision sous peu relative à l'acceptation ou au refus de la transaction projetée.

Alex Coulombe Ltée est embouteilleur de plusieurs marques d'eaux gazeuses; il possède de plus les entreprises Fontaine automatique Québec Inc., et Claire-Fontaine Ltée.

L'acquisition de la station lévisienne constituerait la première expérience de diversification du Président de Alex Coulombe Ltée.

BOURSE AMERICAINE

Table with columns for stock indices (Dow Jones, S&P 500, etc.) and individual stock prices with their daily changes.

Dividendes déclarés

(Renseignements transmis par la Presse Canadienne)

Bruck Mills Ltd., dividende de 15 cents l'action ordinaire; 30 cents l'action de classe A, les deux payables le 15 septembre; inscription, le 14 août.

Courette et Provost Co. Ltée, 4 cents par action, payable, le 3 octobre; inscription, le 18 septembre.

Dominion Textile Co. Ltd., dividende spécial de 20 cents l'action ordinaire, le 31 août; inscription, le 14 août.

East Sullivan Mines Ltd., 12 1/2 cents par action; Sullivan Mining Group Ltd., 12 1/2 cents, les deux payables le 28 septembre; inscription, le 4 septembre.

Crafton-Fraser Ltd., 30 cents l'action privilégiée à 6 pour cent, payable le 30 septembre; inscription, le 15 septembre.

La Luz Mines Ltd., 25 cents l'action ordinaire, le 15 septembre; inscription, le 1er septembre.

Peoples Credits Jewellers Ltd., 10 cents l'action ordinaire; 16 cents l'action de classe A, les deux payables le 15 août; inscription, le 31 juillet.

Robinson Little and Co. Ltd., 20 cents l'action ordinaire, payable le 30 septembre; inscription, le 15 septembre.

Robert Morse Corp. Ltd., 25 cents l'action de classe A; 22 1/2 cents l'action de classe B; 68 3/4 cents l'action privilégiée de série A; 68 3/4 cents l'action privilégiée de série B, tous payables le 1er septembre; inscription, le 14 août.

Thompson Paper Box Co. Ltd., 15 cents l'action ordinaire, payable le 1er septembre; inscription, le 14 août.

L'accroissement du chômage sera le problème majeur du second semestre

Banque Toronto-Dominion

Un niveau élevé de chômage aura tendance à remplacer l'inflation comme premier problème économique du Canada, dans la seconde moitié de l'année 1970, prédit la Banque Toronto-Dominion.

Le taux de chômage pourrait approcher 7 pour cent d'ici quelques mois, compte tenu de quelques facteurs saisonniers, affirme la Banque, dans une revue économique trimestrielle. Le taux de chômage pourrait facilement s'établir en moyenne à 6 pour cent pour l'année toute entière, cent pour l'année tout entière, cent en 1969.

En outre, des négociations d'envergure auront lieu dans des industries importantes com-

me celles des produits forestiers, de la construction, des chemins de fer et de l'automobile, cette année, et il est possible que des grèves longues et perturbatrices se produisent cet été ou cet automne, a ajouté la banque.

L'article de la Banque, que cite Ronald Anderson, du quotidien The Globe and Mail, dit que pendant que l'inflation au Canada est loin d'être enrayée, le niveau croissant du chômage provoquera éventuellement un changement dans l'ensemble des politiques fédérales. Les politiques fiscales et monétaires du gouvernement seront probablement plus souples et expansionnistes durant la seconde moitié de la présente année.

Les indices économiques des politiques fiscale et monétaire restrictives récentes seront vraisemblablement plus marqués au Canada qu'aux États-Unis, durant la seconde moitié de 1970, ne serait-ce que pour la raison que ces politiques ont été maintenues en vigueur beaucoup plus longtemps dans le contexte canadien, déclare la Banque Toronto-Dominion.

La Banque Toronto-Dominion calcule que depuis janvier 1970, les prix aux consommateurs ont monté à un taux annuel de 4,2 pour cent au Canada et de 6,3 pour cent aux États-Unis.

CHANGEMENT DE PRIORITE

«Ce changement de priorité dans les politiques de stabilisation, joint aux ajustements économiques mis à l'essai cette année, devraient établir les bases pour la restitution d'un taux de croissance plus vigoureux avec moins d'inflation en 1971, et per-

Nouvelle usine à Plessisville

Le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale a directement participé à l'établissement d'une nouvelle usine à Plessisville, en octroyant une subvention de près de \$75,000 à la firme Forco Ltée, une entreprise qui bénéficie de la collaboration de plusieurs hommes d'affaires de cette municipalité.

La nouvelle usine d'estampillage de métaux produira des pièces d'auto-neige, de meubles, etc. Une cinquantaine d'emplois seront créés, lorsque l'usine entrera en opération.

VALEURS TRANSIGÉES A MONTREAL

Table of stock prices in Montreal including Aguitaine, Asbestos, Bell Canada, etc.

VALEURS TRANSIGÉES A TORONTO

Table of stock prices in Toronto including Alcan, Cominco, Consumers Gas, etc.

VALEURS TRANSIGÉES A NEW YORK

Table of stock prices in New York including Amer Telephone, Du Pont, Eastman Kodak, etc.

SEANCE DE JEUDI

NEW YORK (AFP) — La tendance a encore été irrégulière, hier à la Bourse de New York, avec toutefois une nette prédominance de baisses. Aucune information particulière n'est venue modifier la tendance et sortir les investisseurs de leur réserve. Les transactions sont ainsi restées peu nombreuses et les écarts enregistrés ont été le plus souvent insignifiants.

MONTREAL (PC) — Pour la deuxième journée consécutive, les prix ont enregistré une hausse marquée, hier, à la Bourse de Montréal.

Ce sont les banques qui ont connu les plus forts déclin, pendant plus de deux points. Les papeteries ont perdu plus d'un point. Seuls les services publics ont enregistré une hausse d'un peu plus d'un demi-point.

Regain de vigueur du dollar à New York

NEW YORK (AFP) — Pour la première fois depuis l'adoption d'un taux de change flottant pour le dollar canadien, le premier juin dernier, le taux de change de la devise canadienne a atteint le taux de 98 cents U.S. pour un dollar canadien.

La devise canadienne était en effet cotée, jeudi, en fin de ma-

tinée, sur le marché des changes de New York, à 97,95-98,05 cents, soit un taux moyen de 98 cents, comparé à 97,665 cents la veille. Les milieux cambistes signalaient que les affaires étaient très actives.

Sur le marché des billets, le dollar canadien était également ferme et était coté à 97 cents achetés et 98 cents vendus.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices and performance metrics.

COURS DE MERCREDI

Table of mutual fund prices for Wednesday.

FONDS AMERICAINS

Table of American mutual fund prices.

A la Bourse des céréales

Table of grain market prices in Chicago.

Table of grain market prices in Chicago (continued).

Table of grain market prices in Chicago (continued).

Table of grain market prices in Chicago (continued).

Table of grain market prices in Chicago (continued).

Table of grain market prices in Chicago (continued).

Table of grain market prices in Chicago (continued).

Table of grain market prices in Chicago (continued).

Table of grain market prices in Chicago (continued).

Table of grain market prices in Chicago (continued).

Table of grain market prices in Chicago (continued).

Large advertisement for the Canadian Government's \$200,000,000 bond issue, including details on interest rates, maturity, and application procedures.

Revue hebdomadaire des marchés aux bestiaux

MONTREAL (PC) — Les marchés aux bestiaux de Montréal ont été modérément actifs, cette semaine, et les arrivages légers. Les prix étaient stables et la demande bonne.

Les arrivages, aux marchés de l'est et de l'ouest, se sont chiffrés par 1,263 bêtes à cornes, 1,451 veaux, 87 porcs et 300 agneaux et moutons.

Les bovillons de choix se vendaient de \$32 à \$32,75; ceux de bonne qualité, de \$30 à \$32; ceux de qualité moyenne, de \$28,25 à \$30,50; les communs, de \$25 à \$28,50.

Les vaches de bonne qualité rapportaient de \$22,50 à \$24,75; les moyennes de \$21 à \$22,75; les communes de \$19 à \$20,75; les sujets destinés à la mise en conserve et à la charcuterie, de \$12 à \$18,75.

Les génisses de choix rapportaient de \$27,25 à \$27,75; celles de bonne qualité, de \$25,25 à \$26,50; celles de qualité moyenne, de \$24 à \$25; les communes de \$19,25 à \$23,50.

Les bons bovins valaient de \$25,25 à \$28,50, les moyens et les communs de, \$18,75 à \$23,75.

Les veaux de lait de bonne qualité se vendaient de \$38 à \$41; ceux de qualité moyenne, de \$35 à \$37,75; les communs, de \$23 à \$35,50.

Les prix des bons agneaux s'établissaient de \$30 à \$32,50; les agneaux communs valaient de \$23 à \$35,50.

Les bons moutons valaient de \$13 à \$15,50; les communs, de \$6,50 à \$12.

Il n'y a pas eu assez de ventes de porcs pour pouvoir établir un prix.

Le marché des oeufs

Voici les prix des oeufs cotés par les grossistes au détailant, hier, à Québec, tels que fournis par le ministère fédéral de l'Agriculture, catégories, A, Extra-Gros, 38 à 50 cents; A-Gros, 35 à 47 cents; A-Moyen, 32 à 47 cents; A-Petit, 29 à 38 cents. (Ces prix représentent le prix à la douzaine et en cartons)

Prix des oeufs dans la Métropole, catégories, A-Extra-Gros, 39,0 cents; A-Gros, 35,5 cents; A-Moyen, 34,0 cents; A-Petit, 32,1 cents.

BOURSE DE NEW YORK

BOURSE DE TORONTO

Tendance des marchés

Table of stock market data for New York, including columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes.

Table titled 'Tendance des marchés' showing market trends and volume statistics.

Table titled 'Tendances des marchés' showing market trends and volume statistics.

Le commerce des fruits et légumes

Text describing market trends for fruits and vegetables, mentioning prices and supply.

VILLE DE MONTREUIL

Text regarding municipal matters for Ville de Montreuil, including council decisions.

VILLE DE LEVIS

Text regarding municipal matters for Ville de Lévis, including council decisions.

BOURSE DE MONTREAL

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE CANADIENNE

BOURSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market, including columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock market data for the Canadian market, including columns for stock names, prices, and changes.

Les variations des cours des obligations

Text discussing the fluctuations in bond prices and market conditions.

AVIS PUBLIC

Public notice regarding legal or administrative matters.

AVIS PUBLIC

Public notice regarding legal or administrative matters.

AVIS PUBLIC

Public notice regarding legal or administrative matters.

Titres au comptoir

Titres au comptoir

Table of over-the-counter stock market data for Montreal.

Table of over-the-counter stock market data for Montreal.

Il n'y aura pas de festival "pop" à Ste-Croix

par Roger BELLEFEUILLE
Il n'y aura pas de festival "POP" à Sainte-Croix - de Lotbinière.
La nouvelle a été annoncée hier par le premier ministre, M. Robert Bourassa, lors de sa conférence de presse hebdomadaire.
"Les rapports préliminaires déposés par les ministres de la Santé, de la Justice et du Revenu autorisent le gouvernement à ne pas accorder de permis pour la

tenue d'un festival "pop" à Ste-Croix", a-t-il dit.
Le premier ministre a expliqué que les délais sont trop courts pour empêcher une répétition de ce qui s'est passé à Manseau.
M. Bourassa a laissé entendre que des poursuites étaient envisagées, se refusant cependant à donner plus de détails à ce sujet, "afin de ne pas interférer avec le travail de la Sûreté provinciale".

Il a toutefois laissé entendre que de "sérieux indices" portaient à croire qu'il y avait d'autres organisateurs que ceux généralement connus à date.
Le rapport du ministère de la Santé, selon les renseignements donnés par le chef du gouvernement, indique qu'environ 500 cas d'intoxication ont été traités et que les cas de traitement de blessures diverses ont atteint 700.

D'autre part, sur un échantillonnage de 109 dossiers, on a relevé 45 pour cent de cas d'intoxication par le L.S.D., dont 25 pour cent de cas de "mauvais voyage".
En outre, sur 400 personnes traitées, 83 pour cent étaient du sexe masculin et 17 pour cent du sexe féminin.
Pour ce qui est des frais encourus par la province pour maintenir en particulier des services de sécurité et de traitement, à Manseau, la note ne dépasserait pas, selon les renseignements fournis, les \$100,000, ce qui est beaucoup moins, a fait observer M. Bourassa, que les montants déjà publiés.

Il semble d'autre part que le ministère du Revenu n'a jamais réussi jusqu'ici à connaître le nombre exact de billets vendus.
Selon des renseignements fournis par la municipalité de Manseau qui maintenaient des préposés aux billets à l'entrée du festival, la vente des billets, aux barrières, avait été de 2,000 à 2,500 environ.
Par contre, selon des observateurs sur place et tel que signalé par M. Bourassa, "certains vendeurs ne semblaient pas remettre les sommes perçues à quelques préposés".

La décision du gouvernement est qualifiée d'injuste

"Nous considérons comme injuste la décision du gouvernement provincial de ne pas permettre la tenue d'un festival "pop" à Sainte-Croix".
Tel est le commentaire, chargé de déception et d'amertume, d'un porte-parole de Magnum Solar, peu après avoir été informé de la décision du gouvernement, rendue publique hier par le premier ministre, M. Bourassa.

M. Georges Giguère, qui se présente comme le coordonnateur du festival de Sainte-Croix et comme porte-parole autorisé de Magnum Solar, a déclaré au téléphone, au représentant du Soleil, que le gouvernement a dû prendre cette décision parce qu'il s'est fié, pour ce qui est de l'expérience de Manseau, "sur des organisateurs irresponsables".
Quoique fortement ébranlé

par ce qui arrive, M. Giguère a déclaré que de nouvelles représentations seront faites aux autorités gouvernementales pour qu'elles donnent quand même le feu vert au festival de Sainte-Croix.
Il a expliqué que les organisateurs de cet événement ont montré jusqu'ici leur sérieux, puisqu'ils se préparent depuis déjà 6 mois et qu'une somme de \$60,000 dollars a déjà été investie.
"Nous espérons que le gouvernement, a-t-il ajouté, va comprendre".
M. Giguère a ajouté que tous les préparatifs sont pratiquement terminés, et qu'il faudrait aux organisateurs encore "deux ou trois semaines" pour "terminer la préparation de quelque chose de vraiment sérieux".
On sait que ce festival de Sainte-Croix avait d'abord été annoncé pour les 7, 8 et 9 août,

Consortium pour construire des maisons à prix modique

MONTREAL (PC)—Les Matériaux de construction Domtar Ltée, la Compagnie Générale électrique du Canada Ltée et Crane (Canada) Ltd. ont annoncé hier qu'ils ont mis en commun leurs spécialistes dans le domaine des recherches et de la fabrication expérimentale et ont formé un consortium d'é-

tudes dans le but d'examiner attentivement la possibilité de construire des habitations canadiennes pour les personnes à faibles revenus.
M. L.J. Adams, directeur général de la division Siporex des Matériaux de construction Domtar Ltée, a signalé qu'il n'existe aucune relation offi-

cielle d'ordre juridique, financier ou autre entre les membres du consortium. "Ce dernier, a-t-il expliqué, a été formé dans le but précis de créer un programme concerté de recherche visant à mettre au point un système de construction totalement intégré et entièrement canadien pour le logement des personnes à faibles revenus".

CARRIERES et PROFESSIONS

INFIRMIERES LICENCIEES

demandées

L'Hôpital St-Jean-Eudes de Havre-Saint-Pierre recherche des infirmières pour hôpital général de 100 lits. Traitements et conditions de travail suivant la Convention (CSN).
N.B. Nous donnons aux infirmières licenciées, une prime d'éloignement de \$25.00 par semaine.
S'adresser à la directrice des Soins Infirmiers Hôpital Saint-Jean-Eudes Havre-Saint-Pierre, Saguenay, P.Q.

On demande CONDUCTEURS (TRICES) D'AUTOBUS SCOLAIRES

Age: 25 ans et au-dessus. Bonne expérience et références sérieuses exigées.
Téléphonez à 628-0898
le lundi 10 août, de 9h à 12h a.m. et le mardi 11 août, de 9h à 12h a.m.

TECHNICIEN DENTAIRE ET ETUDIANT TECHNICIEN DENTAIRE demandés

Inf. Tel. 681-3144 ou 653-0486

PHARMACIEN DEMANDE

licencie, jeune, expérience, bon salaire.
PHARMACIE CHICOUTIMI J. MALTAIS - TEL: 549-0950

IMPORTANTE ENTREPRISE SPECIALISEE DANS LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE RECHERCHE COMPTABLE AGREE

pour son service de vérification
Le candidat devra résider à Québec ou en banlieue. Conditions de travail avantageuses. Salaire selon compétence.
Faire parvenir curriculum vitae avec application à: Dépt 3331, Le Soleil

SECRETAIRE DEMANDEE

Pour bureau de professionnels.
TEL: 683-0868

On demande une STENOGRAPHE BILINGUE avec expérience

Bonne position, avec bénéfices marginaux.
Ecrire DEPT 3332, LE SOLEIL

GERANT D'ENTREPOT

Une importante compagnie située à Québec RECHERCHE

un GERANT D'ENTREPOT, honnête et expérimenté. Parler anglais est un atout. Excellent salaire et bénéfices marginaux.
S.V.P. écrire en toute confiance en donnant les détails suivants: scolarité, âge, salaire désiré, expérience et numéro de téléphone à: Dépt 3326, Le Soleil

COMPAGNIE RECONNUE

a besoin d'un CAISSIER

dans le département des ventes
11e année commerciale, âge de 20 à 30 ans, ainsi qu'une SECRETAIRE demandée avec expérience, 12e année commerciale, connaissance de l'anglais, âgée de 20 à 30 ans, apparence soignée.
Nous offrons salaire selon qualifications, fonds de pension et bénéfices marginaux.
Ecrire à: C.P. 245, Qué. 8

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUVEAU demande DIRECTEUR DE CAMPUS

option foresterie (école Duchesnay)

EXIGENCES

Diplôme d'ingénieur forestier, expérience de 3 ans dans l'enseignement des métiers forestiers.
Faire parvenir votre curriculum vitae d'ici le 14 août 1970 à l'adresse suivante:

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUVEAU
c/s M. Gilles Gagnon
C.P. 99, Loretteville
Concours 70-02

HOPITAL MODERNE DE 250 LITS demande INFIRMIER(E)S AUTORISES

Pour: Soins Intensifs - Obstétrique - Médecine - Chirurgie et Clinique-Externe.
Les candidate(s) bénéficieront:
1- D'un programme d'orientation et d'enseignement en cours d'emploi.
2- Possibilité d'obtenir des permanences dès la période de formation terminée.
3- Du travail d'équipe avec un groupe jeune et dynamique.
4- Opportunité de promotion personnelle assurée.
5- Conditions de travail selon la convention collective de travail, incluant prime pour infirmières chefs d'équipe.
Fastes vacants pour auxiliaires.
Faire parvenir curriculum vitae au: DIRECTEUR DU PERSONNEL L'HOTEL-DIEU DE RIVIERE-DU-LOUP Rue St-Henri, RIVIERE-DU-LOUP

LA COMMISSION SCOLAIRE CHAMPLAIN requiert les services d'un DIRECTEUR EXECUTIF

FONCTIONS: Administrer la Commission Scolaire Champlain et en être le premier officier exécutif.
QUALIFICATIONS: Posséder un grade universitaire ou l'équivalent. Détenir un baccalauréat en administration et en supervision scolaire. Avoir exercé la fonction de directeur général, au moins 3 ans, de principal d'école et d'inspecteur, aux deux cycles de l'élémentaire. Avoir une connaissance des programmes du primaire et de l'élémentaire. Posséder une expérience valable du rouage administratif d'une commission scolaire, ainsi que des lois scolaires de la Province de Québec.
Toute personne intéressée à ce poste fera parvenir sa demande d'emploi et son curriculum vitae pour le 21 août à 4 hres p.m. à la:

COMMISSION SCOLAIRE CHAMPLAIN
c/s Secrétaire-Trésorier Intérimaire
17 boul. Gréber, Pointe-Gatineau, P.Q.

la ville de québec OPERATEUR-ELECTRICIEN

à l'Usine de Traitement d'Eau

FONCTIONS: Sous surveillance, opérer, selon les procédures généralement bien établies, l'usine de traitement d'eau de la Ville; effectuer les travaux d'entretien et de réparation sur l'équipement électrique et voir au bon fonctionnement de tout l'équipement de l'usine; préparer les rapports d'opération et d'entretien demandés; accomplir toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS: Posséder une formation de technicien diplômé en électricité ou l'équivalent; détenir une licence "C"; bonne expérience de l'installation et de l'entretien des systèmes électriques, industriels ou commerciaux; connaissance générale des contrôles électriques et pneumatiques; autres qualités personnelles appropriées, dont un état physique satisfaisant.

HEURES DE TRAVAIL: La semaine de travail est de quarante heures réparties en cinq périodes de huit heures. Le travail est effectué par des équipes effectuant une rotation de jour, de soir et de nuit, sept jours par semaine.
C'est un emploi permanent auquel se rattachent tous les bénéfices marginaux usuels. Le traitement annuel sera établi entre \$7,292 et \$8,566 selon l'expérience du candidat choisi.
Les personnes intéressées peuvent obtenir une formule d'inscription en s'adressant au:

SERVICE DU PERSONNEL
HOTEL DE VILLE,
QUEBEC 4, P.Q.
TEL: 522-7041.
Prière de s'inscrire avant le 20 août 1970 et mentionner le numéro du concours 733-70.

ADJOINT AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

La Ville de Sainte-Foy requiert les services d'un Adjoint au Directeur du Service du Personnel et des Relations Industrielles.

FONCTIONS:

Participer à la préparation et à la négociation des trois (3) conventions collectives en vigueur, veiller à leur application et participer au règlement de tous les problèmes ou mesurables pouvant en découler.
Mettre sur pied, veiller au bon fonctionnement et tenir à jour divers systèmes d'évaluation des emplois.
Effectuer, au besoin, diverses études relatives aux structures, à l'organisation rationnelle du travail et aux méthodes de travail.

QUALIFICATIONS:

Avoir complété avec succès des études universitaires en Sciences Humaines (Relations Industrielles) ou en Administration.
Posséder un minimum de trois (3) ans d'expérience de travail dans un emploi pertinent aux fonctions énumérées ci-dessus.
Posséder des qualités personnelles appropriées.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Echelle de salaire annuel révisée périodiquement: \$11,700.00 (initial) à \$15,136.00 (après 3 ans).
Bénéfices marginaux particulièrement avantageux (régime de retraite, assurance collective accident-maladie, vie, bénéfice de continuation de salaire).
Vous voudrez bien joindre à votre application votre curriculum vitae complet et mentionner le numéro de ce concours, soit 4-70-5. Pour votre candidature en communiquant par écrit, d'ici le 19 août 1970 avec:

Le Service du Personnel et des Relations Industrielles,
c/s Directeur Intérimaire,
1,000 Route de l'Eglise, Sainte-Foy, Qué. 10
La Ville de Ste-Foy

Bibliothécaire

La Ville de Sainte-Foy requiert les services d'un responsable à sa bibliothèque municipale.

FONCTIONS:

Diriger la direction du Directeur du Service des Loisirs.
Évaluer les besoins immédiats du milieu par rapport à la vocation de la Bibliothèque Municipale.
Déterminer en regard de ceux-ci les méthodes de travail, contenu, procédures et critères relatifs à la sélection des documents, l'orientation des usagers, les relations avec divers organismes et la mise en place des activités collectives et des formes d'expression en découlant, et dirige à cet effet, le personnel sous sa juridiction.

EXIGENCES:

Détenir un baccalauréat en bibliothéconomie.
Posséder un minimum de trois (3) ans d'expérience de travail dans une bibliothèque.
Posséder des qualités personnelles appropriées.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Echelle de salaire annuel révisée périodiquement: \$10,400.00 (initial) à \$13,430.00 (après 5 ans).
Bénéfices marginaux particulièrement avantageux (régime de retraite, assurance collective accident-maladie, vie, bénéfice de continuation de salaire).

Vous voudrez bien joindre à votre application votre curriculum vitae complet, mentionner le numéro de concours, soit 4-70-5, et poser votre candidature en communiquant par écrit, d'ici le 19 août 1970, avec:

Le Service du Personnel et des Relations Industrielles,
c/s du Directeur Intérimaire,
1,000, Route de l'Eglise,
Sainte-Foy, Qué. 10 (P.Q.)
La Ville de Sainte-Foy

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DES ENVIRONS D'UN NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL AU QUÉBEC

BAENAIQ

RECHERCHE 9 SPÉCIALISTES

Le Bureau d'Aménagement des Environs d'un Nouvel Aéroport International au Québec est l'organisme du gouvernement du Québec chargé de la préparation d'un plan d'aménagement et de la gestion municipale sur le territoire affecté par l'implantation du nouvel aéroport international de Montréal.

1. UN DÉLÉGUÉ MUNICIPAL SENIOR

La fonction: Par des contacts quotidiens avec les municipalités, les corps publics et para-publics du territoire, il étudie et prépare de concert avec les municipalités la formulation de leurs besoins techniques et collabore avec elles à leur développement, suite à l'implantation du nouvel aéroport international.
Le candidat: Très sensibilisé aux problèmes municipaux, il possède une solide expérience en gestion et une bonne connaissance des relations publiques. Il a l'habitude de travailler au sein d'une équipe interdisciplinaire et sait en coordonner les travaux.
Traitement: à discuter.

2. UN INGÉNIEUR EN TRANSPORTS

La fonction: Étude du transport en général, pour la région, ainsi que des systèmes de transports devant relier le territoire et les centres urbains.
Le candidat: Diplômé en génie, il maîtrise parfaitement le domaine des études de transport et de planification, particulièrement le transport en commun. Il a l'habitude de travailler au sein d'une équipe interdisciplinaire et sait en coordonner les travaux.
Traitement: à discuter.

3. UN ÉCONOMISTE URBAIN

La fonction: Étudier et formuler des politiques en matière de gestion et de mise en valeur des sols.
Le candidat: Diplômé en sciences économiques ou en gestion et finances, il possède une solide expérience de la mise en valeur des sols. Il a l'habitude de travailler au sein d'une équipe interdisciplinaire et sait en coordonner les travaux.
Traitement: à discuter.

4. UN URBANISTE SENIOR (DESIGN)

La fonction: Préparation de plans d'aménagement des infrastructures du territoire.
Le candidat: Diplômé en urbanisme avec formation en design. Possède plusieurs années d'expérience, a l'habitude de travailler au sein d'une équipe interdisciplinaire et sait en coordonner les travaux.
Traitement initial pouvant atteindre \$22,000.

5. UN URBANISTE SENIOR

La fonction: Préparer les plans d'aménagement du territoire et coordonner le travail des équipes qui y sont affectées.
Le candidat: Diplômé en urbanisme, avec formation particulière en géographie ou sciences connexes, il possède en

plus d'une solide expérience, un esprit de créativité et un sens de l'organisation. De plus, il a l'habitude de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire et sait en coordonner les travaux.
Traitement initial pouvant atteindre \$20,000.

6. UN ANALYSTE EN GESTION MUNICIPALE

La fonction: Analyse et évaluation des services requis par les 18 municipalités du territoire ainsi que l'étude de la fiscalité municipale.
Le candidat: Il possède un diplôme universitaire en administration publique ou des affaires ou une expérience exceptionnelle équivalente. Esprit innovateur et dynamique, il a l'habitude de travailler au sein d'une équipe interdisciplinaire et sait en coordonner les travaux.
Traitement initial pouvant atteindre \$20,000.

7. UN URBANISTE

La fonction: Étudier et préciser les mécanismes et les critères pertinents qui assureront le sain développement du territoire.
Le candidat: Diplômé en urbanisme, il possède plusieurs années d'expérience concrète surtout en matière de réglementation. Il a l'habitude de travailler au sein d'une équipe interdisciplinaire.
Traitement initial pouvant atteindre \$16,000.

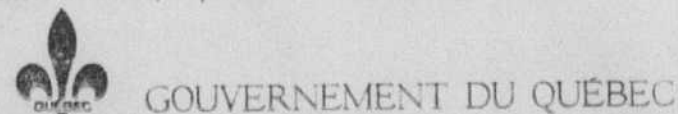
8. UN ADMINISTRATEUR

La fonction: Dresser le cheminement des activités du Bureau et en suivre le déroulement. Il assure la bonne gestion du Bureau.
Le candidat: Diplômé universitaire en informatique ou en gestion des affaires. Il possède une connaissance approfondie des méthodes de gestion, de budget et de cheminement critique (C.P.M., P.E.R.T.H., etc.). Il a l'habitude de travailler au sein d'une équipe interdisciplinaire.
Traitement initial pouvant atteindre \$16,000.

9. UN CHEF D'ATELIER

La fonction: Diriger les travaux de l'atelier de dessin et de reproduction. Surveiller la qualité du travail.
Le candidat: Possède une expérience pratique dans des ateliers d'urbanisme et d'ingénieur, et les aptitudes requises pour arrêter une méthodologie appropriée aux études. Il fait preuve d'une profonde connaissance des techniques modernes de cartographie et de reproduction.
Traitement initial pouvant atteindre \$14,000.
Prière d'adresser votre curriculum vitae, avec mention de l'emploi postulé, avant le 20 août 1970 au:

Secrétaire général
B.A.E.N.A.I.Q.
255 est. boul. Crémazie - 11e étage
Montréal 354, Québec.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Importantes saisies de "mari et de LSD" à Québec



par Jos.-L. HARDY

Deux saisies de drogues ont été faites en moins de 24 heures, à Québec. Mercredi soir, sur un terrain vacant en arrière du cinéma Capitol, dans une maison de la rue Lapointe à

Six arrestations pour vol, fraude et tentative de vol

Six individus ont été appréhendés par la police de Québec. Un d'eux est un individu arrêté pour fraude. Il se présentait dans les magasins, achetait des télévisions, des radios, des cassettes musicales, payait avec un faux chèque, et allait ensuite les revendre à un prix dérisoire. Dix-huit accusés seront portés contre lui. Deux jeunes ont été surpris, vers 2h40, ce matin, dans la tabagie Saint-Onge, au 1368 de la rue Saint-Jean. Un homme de 42 ans a été appréhendé pour vol dans un domicile. Enfin deux autres sont détenu pour effraction avec intention de vol dans un logis de la rue Drolet.

Assaut et vol, sur les Plaines

Un citoyen, qui demeure à proximité des Plaines d'Abraham, a été assailli par deux voyous, hier soir, à l'entrée du parc. Croquant pouvoir s'emparer de son porte-monnaie, les assaillants lui ont arraché son veston mais l'argent se trouvait dans les pantalons de leur victime. Le quadragénaire a subi des blessures. Une plainte a été logée contre les assaillants.

Sainte-Foy et dans un casier de la gare Centrale, les agents de la Gendarmerie royale du Canada ont saisi 183 enveloppes de marijuana d'une valeur de \$3.000 sur le marché noir. Hier soir, en coopération avec des agents de la Sûreté municipale de Québec, les policiers fédéraux saisissaient des capsules de LSD.

Cinq jeunes hommes ont été mis en état d'arrestation en rapport avec ces saisies. Ils ont été accusés de possession et de trafic. Les inculpés sont Louis Laverdière, 22 ans, de 2778 rue Lapointe, Sainte-Foy, André Morissette, 23 ans, 720 rue Saint-Olivier, Pierre Martel, 19 ans, du 140 Dumont; Jacques Robitaille, 21 ans, du 249, 4e Avenue et Jacques Cyr, 27 ans, 349, 5e Rue. Les deux premiers ont été mis en accusation, hier après-midi, devant le juge Yvon Sirois. Ils sont accusés en rapport avec la saisie de "mari", apparemment en provenance d'Afrique via Montréal. Les trois autres ont été accusés, en matinée, ils ont été accusés respectivement soit de possession de capsules de LSD ou de trafic.

L'inspecteur Lionel Dupont, commandant de la sous-division de Québec de la RCMP a déclaré, ce matin, que ces deux saisies ne signifient nécessairement pas que "Québec soit envahie par les drogues". Il a signalé une activité plus fébrile dans ce domaine. L'officier en charge de la Gendarmerie royale du Canada à Québec a aussi mentionné que la saisie de marijuana, est la plus importante en quantité jamais faite dans la ville de Québec.

A la suite d'observation, des agents de la police de Québec auraient eu connaissance d'un échange et d'une livraison de LSD, hier soir, vers 10h, entre Robitaille, Martel et Cyr. C'est à la suite de cette surveillance que les agents fédéraux sont intervenus.

Vers 11h dans la soirée, les agents fédéraux ont d'abord trouvé une cache de 50 enveloppes, soit environ 1-2 livre. Le sac de plastique qui les renfermait était enfoui le long d'une

muraille. Après quelques moments d'attente, les policiers ont aperçu deux individus qui se présentaient furtivement sur les lieux et venaient apparemment prendre possession du sac. Les deux individus, Louis Laverdière et André Morissette, furent alors appréhendés.

Les enquêteurs poursuivirent alors intensément leurs recherches. Des perquisitions furent faites au logis de Laverdière et ils trouvèrent une valise contenant trois sacs de plastique renfermant 96 enveloppes, soit environ 3 livres de marijuana. A cet endroit, ils découvrirent aussi une clef donnant accès à l'un des casiers de la gare Cen-

trale. Ils se rendirent finalement à cet endroit et ils trouvèrent un sac renfermant 14 enveloppes, soit environ un livre de drogue. Parmi ce lot d'enveloppes se trouvaient aussi des branches de chanvre et d'herbe entrant dans la fabrication de la marijuana.

D'après des calculs faits, à la suite de cette saisie, la drogue pouvait se vendre \$34 l'once ou \$45 la livre.

L'inspecteur Dupont a déclaré, hier après-midi, que d'autres perquisitions seront faites à la suite de cette saisie. Il a laissé entendre que déjà les inculpés

auraient réussi à faire la distribution de 200 à 300 enveloppes, à Québec, au cours des derniers jours. Lors de la comparaison des inculpés, il a aussi été mentionné que Morissette serait le chef d'un réseau de distribution. Tout cautionnement a été refusé à ce dernier. Quant à Laverdière, propriétaire de deux commerces, il a obtenu sa liberté moyennant un cautionnement personnel de \$500 ou de \$950 par personne solvable. Toute cette drogue aurait été obtenue à Montréal.

IMPORTANTE SAISIE DE MARIJUANA — Les agents de la Gendarmerie royale du Canada ont effectué mercredi soir la plus grosse saisie de drogue jamais faite à Québec. Deux jeunes hommes sont impliqués. Hier soir, des capsules de LSD ont été trouvées en possession de trois autres jeunes et ils ont été mis en état d'arrestation.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCP-70-10231

pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 1er septembre 1970

Poste Arnaud (Comité de Duplessis)

TRAVAUX D'INSTALLATION DU MATERIEL ELECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GPE-70-10256

pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi le 25 août 1970

FOURNITURE D'APPAREILLAGE D'UNE LIAISON COURANTS - PORTEURS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40.000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires: B. LACASSE - W. E. JOHNSON Montréal, le 29 juillet 1970

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40.000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires: B. LACASSE - W. E. JOHNSON Montréal, le 31 juillet 1970

ville de Sainte-Foy

AVIS/OFFRES/DEMANDES

AUX ELECTEURS-PROPRIETAIRES

Avis public est par le présent donné que le Conseil de la ville de Sainte-Foy, lors de sa séance du 3 août 1970 a adopté son règlement 1438 décrétant les travaux de voirie sur le boulevard Verant Nord, entre l'avenue de l'Est et l'avenue des Mélanges, sur l'avenue des Mélanges, entre le boulevard Verant Nord et la rue de la Paix, et l'aménagement en zone de l'Est et adjointement le prêt nécessaire au montant de \$28.000,00.

Que l'assemblée publique pour la lecture dudit règlement aura lieu en la salle polyvalente de l'édifice Beaudry 3370 rue La Pêrle, Sainte-Foy, de 7 heures du soir à 9 heures du soir, le 12 août 1970.

Que si avant qu'il ne soit écoulé (2) heures depuis l'ouverture de l'assemblée, moins de 300 électeurs-proprétaires intéressés ont demandé que le règlement soit soumis aux électeurs municipaux propriétaires intéressés, le règlement sera réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 4ème jour de août, 1970.

Le Greffier de la ville, No 1 PERRON, avocat.

CITE DE GIFFARD

Avis public est, par le présent, donné que le conseil de la cité de Giffard a adopté, le 3 août 1970, le règlement numéro 260 désignant le nom de "Châteauguay" à ce qui portait les numéros de cadastre 747-A-5 et 746-16 et le nom de "Châteauguay", la rue portant les numéros de cadastre 747-A-5 et 746-17, ces rues étant situées dans la paroisse Notre-Dame de l'Espérance.

Les intéressés pourront prendre connaissance du dit règlement au bureau de la cité de Giffard, en vigueur du soussigné.

3-ème règlement entrera en vigueur le 10 août 1970.

Donné en la cité de Giffard, ce 5e jour du mois d'août 1970.

Le Greffier, Jacques SIMONEAU, s.m.s.

"VENTE A L'ENCHERE"

VENDREDI le 28 août 1970, à compter de 10.00 heures a.m., le ministère de la Voirie vendra à l'enchère les bâtiments situés sur les lots et aux adresses ci-dessous mentionnés, à Ville de Charny, Comté de Lévis:

Dossier No	Exproprié	No lot	Numéro civique
181-69-0343	Adolphe Caouette	256-37	175, 1ère rue
181-69-0337	Joseph Carrier	256-26	255, 1ère rue
181-69-0332	Marcel Carrier	P. 256-15, 25	275, 1ère rue
181-69-0336	Mme Marie L. Turmel Demers	256-24	251, 2e rue
181-69-0342	Succ. Aimé Caouette	256-36	105, 2e Ave
181-69-0341	Maurice Caouette	256-35-2	145, 2e Ave
181-69-0331	Mme Alice D. Moffette	P. 256-15	101, 3e Ave Ouest
181-69-0333	Mlle Georgette Hetu	256-16	115, 3e Ave Ouest
181-69-0335	Joseph Guérin	256-19	215, 3e Ave Ouest
181-69-0330	Mme Marie J.D. Maloin	256-14	100, 9e Ave
181-69-0325	Rosaire Daigle	P. 256-11	215, 9e Ave
181-69-0327	Mme Adrienne Demers	P. 256-11	201, 9e Ave
181-69-0326	François Larochelle	P. 256-11	209, 9e Ave

L'acheteur devra payer sur place le prix de son offre. Les adjudicataires devront s'engager à libérer l'emprise dans un délai de 30 jours après l'adjudication. Les autres conditions de vente seront lues avant l'enchère. Pour renseignements additionnels, s'adresser à: Monsieur Jacques Francoeur Edifice "E", Chambre 225 1050, rue St-Augustin Québec, Tél.: 643-6970 Le sous-ministre Philippe Bureau, Ing.

Appel d'offres

Ministère de la Voirie

Projet 9223-70 - Construction d'une section de la Montée Quesnel, dans la ville de Châteauguay Centre, comté de Châteauguay. Longueur de 0.6 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, Vaudreuil et Soulanges. Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé: \$7.700.00 Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 26 août 1970. Pour ce projet les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Projet 0020-70 - Construction d'un pont en béton précontraint sur la route reliant le rang Sainte-Mélanie au rang Sainte-Emilie, au-dessus de la rivière l'Assomption, dans les paroisses de Sainte-Mélanie et Notre-Dame de Lourdes, comté de Joliette. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans le Québec. Un versement de \$25.00 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires. Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé: \$26.000. Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 26 août 1970. Les sous-traitants pour le béton précontraint devront présenter leurs soumissions au Ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, pour le 19 août 1970, à 12 heures (midi). Pour ce projet les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Projet 7212-70 - Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route no. 55, dans la cité de Roberval et le village de Val Jalbert, comté de Roberval. Longueur de 5.43 milles. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans le Québec. Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires. Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé: \$16.000. Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 19 août 1970. Pour ce projet les documents nécessaires sont obtenus au Ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du gouvernement, Québec.

Projet 0215-70 - Revêtement en béton bitumineux d'une section du Chemin Rang Saint-Pie, dans la paroisse de Saint-Adelphe, comté de Champlain. Longueur de 1.00 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Champlain, Laviolette, Maskinongé, Saint-Maurice et Trois-Rivières. Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires. Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé: \$1.400. Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 19 août 1970. Pour ce projet les documents nécessaires sont obtenus au Ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du gouvernement, Québec.

Le Sous-ministre Philippe Bureau, Ing.

Faites carrière dans la Fonction publique du Québec

- AGENT DE LA GESTION DU PERSONNEL**
- Traitement initial pouvant atteindre \$16,120 selon la compétence.
 - Ministère de la Fonction publique, Commission de la fonction publique et divers ministères et organismes. Postes à Québec.
 - Organisation administrative, procédés administratifs, planification et orientation des carrières, formation et perfectionnement du personnel, relations de travail, classification, recrutement et sélection.
 - Diplôme universitaire dans une des sciences de l'homme ou autre discipline reliée à la fonction. De préférence, quelques années d'expérience.
 - Concours P-2100. Echéance de l'inscription: 24 août 1970.

- MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES**
- DIRECTEUR DU SERVICE DE LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES**
- Traitement initial pouvant atteindre \$17,500 selon la compétence. Société d'Habitation du Québec; poste à Québec.
 - Diriger et coordonner la mise en oeuvre des programmes de rénovation urbaine dans le cadre de la loi, des règlements et des ententes conclues avec les municipalités; analyser les demandes de prêts et formuler des recommandations à l'autorité compétente.
 - Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal, de préférence en économie ou en sciences de l'administration et posséder plusieurs années d'expérience reliée aux fonctions du poste; avoir des aptitudes manifestes au travail de direction et de conception. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce secteur d'activités pourront suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
 - Concours S-1433. Echéance de l'inscription: 19 août 1970.

- COORDONNATEUR DES ETUDES SOCIO-POLITQUES**
- Traitement initial pouvant atteindre \$17,500 selon la compétence. Direction générale de la planification. Poste à Québec.
 - Diriger et coordonner les études socio-politiques relatives aux institutions politiques et administratives des collectivités telles que le fonctionnement d'organismes décentralisés ou déconcentrés. Participer à l'élaboration des projets de recherche et d'analyse de sujets tels que le partage des compétences de l'Etat et des collectivités décentralisées, les formes nouvelles de participation politique à la vie des collectivités locales et régionales. Représenter le ministère auprès des missions interministérielles de planification et autres groupes extérieurs à la fonction publique.
 - Etre titulaire d'un diplôme de maîtrise en sociologie ou en sciences politiques. Posséder plusieurs années d'expérience dans la recherche et la planification dont quelques-unes à un niveau de direction et de conception. De préférence, être familier avec le régime municipal et le droit administratif du Québec, les finances locales, les politiques d'aménagement du territoire, de reconstruction des collectivités locales et de régionalisation administrative.
 - Concours S-1434. Echéance de l'inscription: 19 août 1970.

- MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE**
- Postes à Québec et Montréal
- CONCILIATEUR**
- Traitement initial pouvant atteindre \$16,120 selon la compétence.
 - Voir à l'application du Code du travail dans les matières reliées au règlement des mécontentements dans les relations patronales-ouvrières.
 - Diplôme universitaire en relations industrielles, en droit ou en toute autre discipline appropriée et plusieurs années d'expérience en relations de travail.
 - Concours P-2114. Echéance de l'inscription: 31 août 1970.

- DACTYLOGRAPHIE**
- Traitement initial pouvant atteindre \$4,204 selon la compétence. Divers ministères; postes à Québec.
 - Ecrire à la machine des textes variés à partir de projets, d'enregistrements, etc..
 - 10e année d'études réussie.
 - Concours P-5417.
 - Echéance de l'inscription: 1er septembre 1970.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer aux bureaux de la Commission: 710, Place d'Youville, suite 200, Québec 4 255 est, boulevard Crémazie, Montréal 354 ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région. Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une demande d'emploi distincte dans chaque cas.

Appel d'offres

SERVICE GENERAL DES ACHATS

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumission pour les projets ci-après décrits, écrivez ou téléphonez au: Gouvernement du Québec, Ministère Industrie & Commerce, Service Général des Achats, Bureau des appels d'offres, Québec. Tél.: 643-5438

IMPORTANT: Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone.

Projets	Descriptions	Livraisons
5602	Tuyau en acier ondulé et galvanisé.	Joliette
Clôture des soumissions: 20 août 1970 - 11.00 A.M.		
5601	21 automobiles de police.	Différents endroits
Clôture des soumissions: 21 août 1970 - 11.00 A.M.		

LE DIRECTEUR GENERAL PAUL BRISSETTE

CONSTRUCTION D'UNE CANALISATION EN BETON PNEUMATIQUE

A St-Eleuthère, comté de Kamouraska. Sont admises à soumissionner les entreprises qui ont leur établissement principal dans les comtés de Bellechasse, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Rivière-du-Loup et Temiscouata. Cautionnement de soumission requis: 10% du montant total de la soumission. Les plans et devis, formules et documents de soumission peuvent être examinés et obtenus sur demande au: Ministère des Richesses naturelles, as Monsieur René Laganière, Ing., Directeur du Service du Génie hydraulique, Bureau 218, 1640, boul. de l'Entente, Québec. Une somme, non remboursable, par chèque visé au montant de \$25.00 à l'ordre du ministre des Finances du Gouvernement du Québec est requise pour l'obtention de ces plans et devis. Clôture des soumissions le 27 août 1970 à 15 heures, heure avancée de l'Est.

LE SOUS-MINISTRE P.-E. AUGER

Ottawa peut réagir de trois façons au jugement rendu dans l'affaire Caloil

OTTAWA (PC)—Le ministère de la Justice médite sur trois réactions possibles à la décision de la Cour de l'Échiquier, décision qui a permis l'accès en Ontario, à bas prix, d'essence importée, a déclaré hier un haut fonctionnaire.

Le juge W.R. Jackett, président de la Cour de l'Échiquier, a déclaré, dans son jugement, inconstitutionnelles certaines dispositions de la loi de l'Office national de l'énergie. Il a fait valoir que les pouvoirs invoqués le 7 mai dernier en vertu de la loi de l'ONE, ne relèvent pas de l'autorité du Parlement car ils s'appliquent au commerce à l'intérieur d'une province—l'Ontario en l'occurrence.

Ce jugement crée un trou béant dans la politique pétrolière nationale élaborée en 1961, réservant le territoire situé à l'ouest de la vallée Outaouais à six produits pétroliers de l'ouest canadien, qui sont d'un coût plus élevé. La région du Canada située à l'est de cette ligne de partage, et qui englobe une partie de l'Ontario, est ouverte, elle, aux produits pétroliers importés, bruts et raffinés.

TROIS POSSIBILITÉS

Le fonctionnaire du ministère de la Justice a déclaré que, devant la situation créée par le jugement de la Cour de l'Échiquier, le gouvernement peut: aller en appel devant la Cour suprême du Canada; amender la loi de l'Office national de l'énergie; ou encore, modifier la politique pétrolière nationale elle-même.

Changer la législation semble encore être le plus court chemin pour atteindre les buts de la présente politique destinée à protéger les marchés du pétrole de l'ouest canadien, tout en écartant le point de vue constitutionnel touchant le commerce interprovincial.

En clair, cela signifie qu'il s'agirait de faire coïncider la ligne divisant les régions avec la frontière Ontario-Québec. La vente de l'essence importée pourrait alors être interdite sur tout le territoire ontarien.

L'interdiction frappant l'essence importée a été imposée le 7 mai dernier, par suite de sa concurrence croissante en Ontario avec les produits raffinés du pétrole brut canadien.

La société montrealaise Caloil avait alors contesté cette interdiction et la Cour de l'Échiquier a tranché de la façon que l'on sait.

Le procureur de Caloil entend faire intervenir les provinces si la cause va en Cour suprême

"Je ne comprends pas l'attitude des provinces de n'avoir pas réagi à la décision fédérale du 7 mai sur l'importation de pétrole. Si la cause que nous avons remportée à la Cour de l'Échiquier est portée en Cour suprême, et si le ministère de la Justice (Québec) ne le fait pas, je vais moi-même demander aux procureurs généraux des provinces de devenir parties à la cause, comme cela se fait dans toutes les causes de contestation de juridiction d'un gouvernement".

C'est ce qu'a déclaré, hier, le sénateur Léopold Langlois, de Québec, qui a agit comme procureur pour la Caloil Inc., de Montréal, alors aux prises avec une décision de l'Office national de l'énergie au sujet de l'importation de l'essence à moteur.

Me Langlois a dit que tout en gagnant une bataille sur l'autonomie des provinces, il avait, au cours du procès, pris une attitude fédéraliste. "J'ai défendu le vrai fédéralisme. Une fédération a pour effet de limiter les pouvoirs respectifs de chaque pouvoir législatif et implique la coopération. Dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas eu coopération, il n'y a eu aucune législation concurrente de la part des provinces".

"J'ai plaidé devant le juge Jackett que la décision de l'Office national de l'énergie était une mesure anti-fédérale. Notre système implique la coopération entre les pouvoirs. Et une politique nationale de l'énergie implique la participation des provinces et l'adoption d'une législation concurrente".

UN PEU D'HISTOIRE

Rappelons d'abord quelques faits. Le 7 mai, l'Office national de l'énergie donnait suite à une proclamation du gouverneur général et étendait ses règlements à l'importation du pétrole. De plus, l'Office divisait le Canada en cinq zones énergétiques.

La compagnie Caloil, à la suite de ces décisions, s'est trouvée en position de faire des affaires à deux zones. Caloil porta

le litige en Cour de l'Échiquier en prétendant que les règlements de l'Office de l'énergie étaient discriminatoires à son égard et inconstitutionnels.

Le juge Jackett a rendu son jugement le 1er août, un samedi. "La cause était urgente, a dit Me Langlois, car mon client était menacé de faillite à cause des engagements qu'il doit contracter envers les armateurs



Le sénateur Léopold Langlois, procureur de la société Caloil Inc. qui a eu gain de cause dans la contestation devant la cour de l'Échiquier d'une décision de l'Office national de l'énergie au sujet de l'importation de l'essence.

responsables de pétroliers transportant l'essence. De plus, à la suite de la décision de l'Office, une partie du carburant s'est trouvée gelée dans le port de Montréal. Pourtant, ce carburant était destiné à la région de Montréal et non à l'Ontario".

Me Langlois a allégué devant la Cour que les règlements de l'Office de l'énergie limitaient la mise en marché de l'essence à l'intérieur d'une province. Ces

règlements apportaient une restriction à la mise en marché locale, à la propriété et au droit civil, au sujet de juridiction provinciale.

Dans son argumentation, le sénateur Langlois a aussi invoqué le fait que l'importation se limitait au port d'entrée, que la décision de l'Office de l'énergie ne touchait qu'une partie du pays et non l'ensemble du commerce du pétrole.

UNE PREFERENCE DE L'OFFICE

Selon l'avocat québécois, l'Office fédéral de l'énergie préférerait ainsi, par ses règlements, une classe d'importation à une autre, celle des importateurs d'huile brute à celle des importateurs d'huile raffinée (c'est le cas pour Caloil).

Faisant écho à la mauvaise réaction des "majeurs" de l'huile après le jugement, Me Langlois a dit qu'il s'agissait au fond d'une guerre des prix. Les compagnies majeures (celle de l'ouest) font leur argent, dit Me Langlois, à la tête du puits (entre \$4 et \$6 de profits nets par baril d'huile brut extraits du puits).

Les compagnies sont intéressées à faire à leur profit pour profiter des exemptions d'impôts accordées aux entreprises qui exploitent les richesses naturelles. Les lois sont généreuses sur ce sujet. Selon l'avocat, au stade de la mise en marché, les compagnies ne sont plus intéressées puisqu'elles ont déjà fait le gros de leur profit. Elles achètent toutes sortes de propriétés (comme des cliniques de garage) et elles font supporter le coût de ces installations par les clients.

Me Langlois voit là les raisons pour lesquelles les "majeurs" ne peuvent pas concurrencer les indépendants, comme Caloil dans la vente de l'essence. Selon lui, les "majeurs" devraient baisser leurs profits à la tête du puits si ils veulent baisser le prix de l'essence et concurrencer les indépendants.

G.T.



QUARTIER DUBERGER

Depuis le 1er août 1970, Ville Duberger fait partie de la Ville de Québec.

Si vous êtes à la recherche

d'un **LOGEMENT**
d'une **CHAMBRE**
ou d'une **MAISON**

dans ce nouveau quartier de la Ville de Québec, consultez les rubriques suivantes dans nos pages d'annonces classées:

415 A
LOGEMENTS -
APPARTEMENTS A LOUER
QUARTIERS LES SAULES
ET DUBERGER

471 A
MAISON A VENDRE
QUARTIERS LES SAULES
ET DUBERGER
MAISONS SEULES

435 A
CHAMBRES A LOUER
QUARTIERS LES SAULES
ET DUBERGER

471 B
MAISONS A VENDRE
QUARTIERS LES SAULES
ET DUBERGER
MAISONS A REVENUS

LES ANNONCES CLASSÉES du SOLEIL

Toujours 2 personnes satisfaites:

L'ACHETEUR ET LE VENDEUR

529-9231

8 lignes directes pour vous servir

l'attribut
Sioux

VICTOR

Pour les juniors, un grand déploiement des tout nouveaux styles très décontractés en cuir brut rouge, olive ou vin rosé. Les longues tranges sont retenues par un liseré contrastant. Tailles: 5 à 13 ans.

- A. Veste courte en V avec attaches sur les côtés..... 20⁰⁰
- B. Pantalon très droit avec frange, fermoir au dos..... 50⁰⁰
- C. Veste très habillée avec boutons-pression..... 22⁰⁰
- D. Jupe languette très évasée, laçage en avant..... 35⁰⁰
- E. Veste courte avec très longue frange au dos diminuant vers l'avant..... 25⁰⁰
- F. Mini-jupe légèrement évasée, fermoir au dos..... 20⁰⁰

BOUTIQUES SPORT, CENTRE-VILLE 3e étage,
PLACE LAURIER ET PLACE FLEUR DE LYS.
COMMANDES ACCEPTÉES. - TEL: 524-8411

LE **Syndicat**
DE QUÉBEC

Le métro-québec
PAR JOSEPH VOISARD



Fusion Neufchâtel - Québec dès le 1er janvier...

par Vianney DUCHESNE

A moins d'un revirement complet de la situation, ou l'arrivée de nouveaux problèmes, on peut d'ores et déjà croire que la fusion Neufchâtel-Québec sera effective à partir du 1er janvier 1971. Quant aux discussions avec la municipalité de Loretteville, elles sont choses du passé.

C'est du moins ce qui ressort de l'assemblée à huis clos qu'ont tenue les conseils de ville de Neufchâtel et de Québec, hier soir. Le président du comité exécutif de la CUQ, M. Armand Trotter, a assisté à cette réunion.

L'assemblée a permis aux deux conseils de ville de discuter du bien-fondé des demandes des représentants de Neufchâtel. À l'issue de l'assemblée, le maire Gilles Lamontagne nous a assuré que la ville de Québec pouvait satisfaire, dans une proportion de 80%, à ces réclamations. De plus, on a convenu que cette proportion était suffisante pour permettre la poursuite des négociations.

Le maire de Québec s'est dit très optimiste quant à l'issue de ces négociations. "Les discussions, a-t-il dit, ont été très cordiales. Nous avons pu constater que les demandes n'avaient pas été faites dans le but d'embarasser les autorités de la ville de Québec, mais bien par souci des intérêts de la population de Neufchâtel".

Les ententes d'hier soir ont été verbales. Cependant, on fera parvenir une lettre au conseil de ville de Neufchâtel et par la suite ce dernier acceptera une

résolution de principe acceptant la fusion. C'est du moins ce que nous a déclaré le maire Louis-Germain Gastonguay.

Pour M. Gastonguay, l'assemblée d'hier soir a été extrêmement cordiale et constructive. Il a cependant ajouté: "Mais, comme les conseillers l'ont dit à plusieurs reprises, nous ne prendrons pas de décision avant que la population ait eu l'occasion de se prononcer".

À ce sujet, il semble que les assemblées d'information seront tenues très rapidement. On a même parlé d'en mettre six sur pied pour le mois d'août. D'ailleurs, au cours de l'assemblée régulière du conseil de ville lundi dernier, on a promis que ces soirées d'information auraient lieu le plus rapidement possible.

Quant aux discussions avec la municipalité de Loretteville, c'est chose du passé. En effet, le conseiller Roland Beland nous a déclaré: "Pour Loretteville, c'est fini. Il n'en est plus question". Le maire Gastonguay a approuvé ce commentaire, précisant qu'il n'y avait jamais eu de négociations avec cette ville.

La ville de Neufchâtel compte une population de 8,500 âmes

réparties sur un territoire de 14,2 milles carrés. Sa dette obligatoire est de \$507 par personne alors que celle de Québec s'élève à \$291. En fusionnant cette ville, la ville de Québec doublerait son territoire.

Les conditions de Neufchâtel, pour une éventuelle fusion, sont que la ville de Québec réalise, au cours des deux prochaines années, ces principaux travaux: l'installation d'une caserne de pompiers sur l'avenue Chauveau; la prolongation du boulevard de la Colline jusqu'au bou-

levard métropolitain; l'aménagement du terrain central des loisirs et la construction d'un stade couvert; décréter un secteur "zone industrielle" avec le consentement de la CUQ; la construction de trottoirs; la conservation des droits acquis aux cultivateurs; la construction d'un réseau d'égout, sanitaire et pluvial dans certaines parties de la ville et la fixation d'une date précise pour l'alimentation de Neufchâtel en eau provenant de l'usine de traitement de la ville de Québec.

Jean Cimon et Hector Verret à la Commission d'aménagement de la CUQ

Le ministre des Affaires municipales, Me Maurice Tessier, a révélé, hier, que MM Jean Cimon, urbaniste, et Hector Verret avaient été nommés membres de la Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec (CUQ).

C'est conformément à l'article 270 de la Loi de la CUQ que le lieutenant-gouverneur en conseil a pu procéder à ces nominations.

La Commission d'aménagement de la Communauté urbaine se compose de trois autres membres, soit le président du gouvernement supramunicipal, M. Armand Trotter, et de deux autres personnes nommées par le conseil de la CUQ.

Cette commission a pour but de conseiller le gouvernement du Québec, les municipalités et la communauté comme telle, relativement à l'aménagement, à la restauration et à l'embellissement du territoire, de façon à conserver le cachet distinctif de la région. Les membres partici-

peront de plus à l'élaboration du schéma d'aménagement.

C'est M. Jean Cimon qui assumera la présidence de la Commission d'aménagement.

M. Cimon est diplômé de l'Université de Toronto en aménagement régional et urbain; il est membre de l'Institut d'urbanisme du Canada, de la Corporation des urbanistes du Québec et de l'Association internationale des experts scientifiques du tourisme.

Il a été professeur d'urbanisme à l'École d'architecture de l'Université Laval, de 1962 à 1965, et il est présentement professeur d'urbanisme à la faculté de Foresterie et de Géodésie de la même institution.

Pour sa part, M. Hector Verret a été maire de la ville de Charlesbourg, de mai 1963 jusqu'à l'automne 1968. Il a occupé ce poste au moment où Charlesbourg a connu une expansion considérable. M. Verret a aussi été membre de la Commission d'aménagement de Québec, de 1966 à 1968.

Les employés manuels de la Ville de Québec demandent la conciliation

Les employés extérieurs (manuels) de la Ville de Québec ont demandé unanimement, à leurs représentants syndicaux, lors d'une assemblée générale tenue hier soir, de faire appel à un conciliateur en vue d'en arriver à un règlement satisfaisant dans l'élaboration de leur prochaine convention collective.

Les quelque 700 membres présents ont, de plus, donné à ces mêmes représentants un mandat de grève non équivoque. M. Yvon Forest, directeur adjoint du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), auquel est affilié le syndicat des manuels de Québec, et négociateur en chef de la partie syndicale, s'est cependant engagé à soumettre de nouveau à l'approbation des membres l'éventuel déclinchements d'une grève.

Alors que les négociations avec la ville de Québec se poursuivent depuis cinq mois, les points qui restent litigieux sont les suivants: salaires, contrats forfaitaires, évaluation des tâches, et remboursement des congés de maladie.

Les quelque mille employés extérieurs de la Ville de Québec ne sont officiellement représentés par le SCFP que depuis décembre. Ils avaient été privés de syndicat durant les six années précédentes, soit depuis 1964, à la suite d'une longue bataille légale menée par leur ancien syndicat, l'Association indépendante de René Bélanger.

Selon le président du syndicat actuel, M. Paul-Henri Poirier, "cette attente interminable qu'a permise la défunte Commission de relations de travail du Québec laissait prévoir un rattrapage raisonnable des condi-

tions de travail et de traitement pour les employés de la ville. Mais les offres faites par cette dernière ne tiennent vraiment pas compte de l'évolution des relations de travail qu'on connues les municipales, au cours des dernières années".

En ce qui a trait aux salaires, les employés manuels de Québec selon M. Poirier, avaient, en 1964, des salaires supérieurs à ceux de leurs confrères montréalais. "Depuis cette période, ajoute-t-il, ils ont été dépassés, et l'écart n'a fait que s'accroître alors qu'il eut été normal que, leur situation syndicale étant stabilisée, un rattrapage s'effectuât qui leur garantirait un statut plus conforme aux années 70. Au lieu de cela, précise-t-il, on leur offre une rétroactivité ridicule et des augmentations de salaires qui deviennent acceptables seulement à l'expiration du contrat de travail".

Quant aux contrats forfaitaires, le syndicat reproche à la ville de Québec de donner à contrat des travaux qui, selon lui, devraient être exécutés par ses employés.

Pour ce qui est de l'évaluation scientifique des tâches, autre point majeur sur lequel aucune entente n'a été conclue, il semble que le problème ne saurait être réglé, de l'avis du syndicat, avant qu'un mécanisme d'application de l'évaluation ne soit mis sur pied par la ville.

La demande de conciliation devrait être faite officiellement aujourd'hui, au ministère du Travail.

M. Forest est assisté, dans la présente négociation, par le président, M. P. H. Poirier, par MM André Poirier, Gaston Gagnon et Jean Savoie, ce dernier conseiller technique du SCFP.

Le canotage sur le lac Saint-Charles

L'interdiction prochaine du canotage sur le lac Saint-Charles, en amont de la source d'approvisionnement de la ville de Québec en eau potable, suscite l'ire de nombreux villégiaturistes. Nous recevons des échos de leurs doléances. "Pourquoi cette sévérité excessive qui met le bar sur un plaisir pourtant bien légitime et inoffensif?", demandent-ils. Cette attitude suscite d'autant plus l'étonnement qu'on tolère par ailleurs des situations véritablement alarmantes, prétendent ces citoyens, des Québécois pour un bon nombre. Ils affirment, par exemple, que des chalets dans le voisinage du lac n'ont même pas de fosses septiques. Où vont les égouts? Ces informateurs répondent, sans sourcilier, qu'ils sont évidemment déversés dans le lac... Chacun sait pourtant que la ville a des inspecteurs dans la mission de s'exercer une surveillance étroite pour réprimer les contraventions aux règles de l'hygiène. Il est assez vraisemblable que pareilles pratiques de caractère vraiment criminel puissent passer inaperçues ou être tolérées. Les Québécois ne sont pas les moins parmi les gens que cette décision de la ville de Québec offense. On sait que le lac et la rivière Saint-Charles sont depuis toujours le théâtre des compétitions nautiques, nationales et même internationales, organisées, chaque année, par la tribu huronne. Nos amis les Hurons devront donc, eux aussi, trouver un autre endroit propice pour déployer leur performance.

Astuce d'un avocat, au prétoire

Un avocat a subtilisé à son collègue du ministère public un document qui a servi efficacement les intérêts de son client. Le procureur assumait la défense d'un jeune homme qui, avec son frère, s'était rendu coupable de vol avec violence. Les deux frères avaient immobilisé leur voiture en haut d'une côte de banlieue pour intercepter un automobiliste et le soulager de son portefeuille-monnaie... L'avocat jeta les yeux sur un document déposé sur la table par son collègue. Il ne fut pas lent à découvrir que celui-ci concernait son client. Cette pièce était un rapport présentiel préparé à l'intention de la Couronne mais qui n'était pas moins très favorable au prévenu. L'avocat de la défense n'hésita pas à le glisser prudemment devant lui pour en donner lecture au président du tribunal, ce qu'aurait pu négliger l'avocat de la Couronne. Le magistrat demanda le rapport pour en analyser certains extraits et il le remit à la défense. L'avocat se prit alors à plaider pour que le prévenu fut mis à l'amende plutôt qu'à être jeté en prison. Le juge se déclara tout à fait d'accord. Puis il ajouta ses remerciements à l'adresse de l'avocat de la défense qui avait voulu "prêter" le rapport au tribunal... Après un moment d'hésitation, le savant maître crut devoir confesser que le rapport appartenait plutôt bel et bien à la Couronne...

L'ère d'austérité, au Québec

Les quelque six cents étudiants de pays étrangers inscrits aux cours d'été de l'Université Laval n'échapperont pas eux-mêmes à l'ère d'austérité qui s'affirme au Québec. La traditionnelle réception que leur offrait le gouvernement de la province, dans un grand hôtel de Québec, à la fin des cours, n'aura pas lieu cette année. Dans le milieu universitaire, on voit évidemment avec nostalgie la rupture de cette tradition. C'était un événement social haut en couleur qui groupait une véritable assemblée des nations. Certains soutiennent que c'était une excellente occasion de faire goûter l'hospitalité québécoise par des universitaires étrangers pouvant devenir de précieux ambassadeurs aux quatre coins du monde. Certains fonctionnaires signalent, pour leur part, que cette réception annuelle coûtait très chers aux contribuables québécois... La tradition de cette fête princière remontait aussi loin que la naissance des cours d'été de Laval. La session de cours estivale fut une initiative de Mgr Alphonse-Marie Parent, en 1888. Les cours d'été ont toujours joui d'une extraordinaire faveur. On a remarqué, toutefois, cette année, qu'un plus grand nombre d'étudiants étrangers ont opté pour un stage dans des universités européennes.

Pourquoi une peau de mouton?

Un jeune homme de banlieue répondait, récemment, à une accusation de vol avec effraction dans une maison privée. Un appareil de télévision et une peau de mouton constituaient le fruit du vol. "Pourquoi une peau de mouton?" s'enquit l'avocat du ministère public. Projetez-vous jouer au Saint-Jean-Baptiste ou si vous voulez simplement en couvrir le téléviseur" renchérit-il. Le jeune homme, tout penaud, confessa, après certaines hésitations, qu'il avait plutôt pensé en faire cadeau à sa promise... Le prévenu était sans tâche jusqu'ici. Comme il donnait nettement l'impression d'avoir le ferme propos, et que la personne volée avait pu récupérer son bien, le juge se sentit enclin à la clémence. Il lui accorda une période de probation.

Le président de la CS de Sillery impose le silence

par Anne-Marie VOISARD
Le silence est maintenant de rigueur durant les assemblées de la commission scolaire de Sillery.

Que les contribuables se le tiennent pour dit. Sinon, le président, M. Roland Dompierre, n'hésitera pas à les rappeler à l'ordre.

Le cas s'est produit à deux reprises, au cours de l'assemblée d'hier soir qui, pourtant, n'avait pas, depuis longtemps, été aussi calme. Contrairement à l'habitude, l'assistance était peu nombreuse. De plus, très peu de points litigieux figuraient à l'ordre du jour.

La question la plus importante portait sur l'organisation du cours secondaire. Commissaires et contribuables ont eu le plaisir d'apprendre par le principal de l'école, M. Ronald Montminy, que la plupart des difficultés étaient aplanies. Contrairement à ce qu'on craignait, il n'y aura pas de professeurs dont le salaire sera inadmissible aux subventions gouvernementales. On a réglé le problème en portant de 45 à 55 minutes la durée des périodes d'enseignement. Pour compenser, les enseignants seront soumis à 20 périodes d'enseignement par semaine, au lieu de 22 comme l'an dernier.

Tout allait donc pour le mieux. Pour une fois, il n'y avait pas de prise de bec entre les commissaires. Pour une fois, aussi, les contribuables n'avaient pas envie de protester.

Le président a profité de cette acalmie, semble-t-il, pour affirmer son autorité.

Personne, ou pratique-

ment personne, ne s'était aperçu que deux contribuables échangeaient quelques commentaires à l'arrière de la salle. Tous n'ont cependant pas tardé à être mis au courant lorsque M. Dompierre a interrompu un commissaire pour inviter ces deux "indisciplinés" à écouter "ce qui se dit à la table".

Le président a usé de plus de "délicatesse" avec un confrère journaliste qui avait, lui aussi, commis la faute de parler pendant l'assemblée. Peu familier avec cette commission scolaire, notre confrère s'était informé, auprès d'un voisin, du nom des commissaires.

M. Dompierre a attendu la fin de la réunion pour avertir ce journaliste qu'il ne tolérerait plus à l'avenir une telle attitude.

Qu'on le sache donc bien. Il est interdit, à Sillery, d'ouvrir la bouche à moins d'avoir d'abord levé la main et que M. Dompierre ait jugé que le temps était venu de parler.

Les autres commissaires doivent, eux aussi, se tenir sur leurs gardes. Ils sont dispensés de lever la main, mais doivent attendre le signal de M. Dompierre avant de prendre la parole.

La preuve nous en a été donnée, encore hier soir, lorsqu'un commissaire, M. Gabriel Chaput, a proposé l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée. Tous étaient d'accord avec la proposition; mais elle venait trop tôt. M. Chaput avait oublié d'attendre que le président lui donne le droit de parole. On lui a clairement fait savoir qu'il venait de manquer au protocole.



PLACE MARIE-DE-L'INCARNATION — La photo nous fait voir l'esquisse des logements à loyer modique de la rue Marie-de-l'Incarnation. La vue est celle que l'on aura en regardant, à partir de la rivière, la tour de 12 étages et les trois édifices de quatre étages. Les HLM seront construits à l'angle de la rue Marie-de-l'Incarnation et du boulevard Hamel, soit à l'emplacement actuel d'un cimetière d'automobiles et de la firme M et M Caravane.

Accueil mitigé à l'aménagement récréatif Saint-Charles

Cette initiative créera une espèce de monstre

— Mgr Raymond Lavoie

Les bateaux marqués "Saint-Roch" seront rares

— M. André Grondin

par Brigitte TEXIER
Mgr Raymond Lavoie, curé de Saint-Roch, s'est déclaré satisfait des aménagements prévus sur la rivière Saint-Charles. Mais, si cette initiative n'est pas accompagnée d'un embellissement des berges, la réalisation va donner une espèce de monstre. "C'était un monstre empoisonnant et empoisonné avant cet aménagement mais le contraste sera tellement grand entre la nouvelle réalisation et l'environnement que le spectacle sera encore plus déprimant à l'avenir. Peut-on envisager de conserver une perle dans un écrin déplorabile?"

La ville tente évidemment de faire un effort pour régler ce problème mais il faudrait beaucoup plus de logements et peut-être aussi une autre formule comme celle des coopératives.

Le cheval de bataille de Mgr Lavoie a toujours été de faire construire des logements à loyer modique sur les berges de la rivière. On pourrait y ériger également un ensemble coopératif pour les personnes à revenus moyens. Les berges Saint-Charles n'ont rien coûté à personne et ont été le dépositaire de la ville depuis 40 à 50 ans. Pourquoi ne pas les louer \$10 par an de la ville et construire par sa propre initiative. Cette solution permettrait également au citoyen de s'engager au maximum dans la construction de sa

population de ce secteur pourra profiter de la piscine et de la patinoire, mais sûrement pas de la marina. Les bateaux marqués "Saint-Roch" seront rares", de dire M. Grondin.

Il nous a expliqué que la construction d'une marina n'est pas une priorité dans ce secteur. Il est persuadé que la clientèle de cet aménagement ne sera pas en plus grande partie du secteur de l'Aire no 10. Quant à la piscine, il a dit qu'elle "remplacera cette espèce de baignoire qu'il y avait au parc Victoria".

D'un autre côté, M. Grondin souhaite qu'il soit relativement peu coûteux pour avoir accès à l'aménagement récréatif. "Nous espérons que les gens de l'Aire no 10 seront les premiers à en bénéficier, et pour cela il faudra leur en donner l'opportunité".

Le président Grondin a aussi abordé la question du chemin de fer et de la construction des logements à loyer modique. Dans le premier cas, il souhaite que les voies ferrées puissent disparaître le plus tôt possible de l'Aire no 10. Il a semblé peu satisfait du fait que l'entente fédérale-provinciale, dans le programme de la zone spéciale de Québec, n'ait prévu qu'une

OUÏ LA PISCINE, NON LA MARINA

Pour le président du Comité commun du logement de l'Aire no 10, M. André Grondin, l'annonce de la construction de l'aménagement récréatif Saint-Charles fut une bonne nouvelle. Il n'y a aucun doute que la

Vanier veut que la CUQ la renseigne avant de décider

Le conseil municipal de Ville de Vanier a résolu, lors d'une assemblée régulière cette semaine, de demander à la Communauté urbaine de Québec (CUQ) de faire parvenir à tous les conseillers des villes membres, toutes les informations concernant les sujets sur lesquels la CUQ doit prendre position, et ce, avant que les décisions ne soient prises.

Cette résolution de Ville de Vanier rejoint, par son esprit, plusieurs propositions formulées, ces temps derniers, par des conseillers de la ville de Charlesbourg, et qui visent toutes à permettre aux conseillers municipaux du Québec métropolitain de jouer un rôle plus actif au niveau de la CUQ.

Un projet de formation d'un comité composé de la Ligue des propriétaires de Ville de Vanier et du conseil de ville a été également mis de l'avant; initiative qui permettrait de protester contre les programmes de la CUQ en matière d'évaluation.

Le conseil de Ville de Vanier a par ailleurs résolu de faire parvenir au ministre des Affaires municipales ainsi qu'au premier ministre, une lettre dans laquelle on protestera contre l'imposition de taxes aux villes du Québec métropolitain par la CUQ.

Tragédie à Saint-Joseph, Beauce

Une tragédie s'est produite dans la ville de Saint-Joseph de Beauce, aux premières heures, hier matin. Jacques Doyon, 20 ans, fils de Léopold, de Saint-Joseph, a été tué sur le coup lorsque l'automobile qu'il occupait a manqué une courbe et s'est immobilisée sur la voie ferrée.

Les deux compagnons de la victime, Yvon Giguère, le conducteur de l'auto, ainsi que André Huard s'en sont tirés indemnes.

Le Dr A. Roy, coroner du district, a ouvert une enquête, hier après-midi, à la morgue Planté pendant que les agents de la SQ, à Saint-Joseph, poursuivent les recherches.

SIMPSONS-SEARS
Place Fleur de Lys
RAYON D'OPTIQUE
Dr ROBERT NOEL
Optométriste
529-9841, loc. 243

au delà de l'événement

"Les moyens de parler ne m'ont plus été offerts"

Raymond Lavoie, prêtre

par Brigitte TEXIER
et Vianney DUCHESNE

Heureux de son expérience en politique municipale, le curé de Saint-Roch, Mgr Raymond Lavoie, ne s'est pas retranché dans une retraite volontaire. Chrétien avant tout, il continue de s'occuper des problèmes sociaux de son milieu, mais à l'intérieur des limites que lui impose sa vie de prêtre.

Ce sont là quelques-uns des points qui ressortent d'une entrevue que nous avons eue avec Mgr Lavoie, leader du Cartel du bien commun lors des élections municipales de Québec, au mois de novembre 1969. Notons que c'est la première fois que le curé de Saint-Roch fait le point, depuis cet événement.

Ce fut d'ailleurs l'une lui avons posées: pourquoi lui avons posé: pourquoi s'est-il retiré de la vie publique? Il a spécifié qu'il ne s'était jamais imposé une retraite volontaire. "Depuis les élections", a-t-il dit, "les moyens de parler ne m'ont plus été offerts et je ne me suis pas imposé".

Le curé de Saint-Roch, a rappelé qu'avant l'annonce de sa candidature, on lui accordait "des demi-heures et des heures même sur les ondes". "Or", a-t-il dit, "dès que j'ai été candidat, je n'ai plus eu de tribune à l'ex-

ception des journaux peut-être. Dès que j'ai accepté de relever le défi, il aurait fallu que je paie et nous n'avions pas d'argent".

A ce sujet, il a raconté qu'une seule apparition à la télévision, durant 80 secondes, leur a coûté \$600. "C'est tout ce que nos ressources financières nous permettaient". Aussi, on n'a pu utiliser ce moyen de communication, durant les trois mois de la campagne, pour rejoindre les contribuables.

Précisant qu'il ne voulait pas faire le procès de la presse, il a expliqué ainsi son silence des derniers mois: "Quand un bonhomme crée de la sensation, on s'en occupe. Quand j'ai été sur la place publique, c'est parce qu'on m'y a invité. Je n'ai jamais couru pour faire des déclarations".

Donc, les mass-média ne l'interrogeant plus, il ne pouvait répondre. D'ailleurs, il a reproché à la presse, expliquant toujours qu'il ne voulait pas faire son procès, de créer ou de démolir des vedettes.

Une expérience heureuse

Mgr Lavoie s'est estimé très heureux que son personnage de curé ait perdu du relief depuis sa

campagne électorale parce que le relief qui lui était donné empêchait la population elle-même d'en avoir. Or, selon lui, la population doit avoir du relief car les problèmes évoqués ne sont pas les problèmes du curé de Saint-Roch, mais bien ceux de la population elle-même.

Son but, a-t-il spécifié, n'était pas de se poser en figure de proue ou de soigner sa publicité personnelle, car sa promotion l'intéresse peu.

"Pourvu que les idées progressent" est une formule qui lui tient à cœur et qu'il a répétée à plusieurs reprises au cours de l'entrevue. Son engagement politique représentait un moyen concret de répondre à cette thèse.

De toute façon, Mgr Lavoie, s'est toujours considéré comme un simple porte-parole; peut-être le seul possible au début, mais maintenant d'autres sont capables de s'exprimer.

D'ailleurs, il est persuadé que la population est en mesure de préparer des hommes de valeur qui pourront la représenter le moment venu, si la situation l'exige. "Si la population ne peut préparer la relève en quatre ans, je désespère de son avenir", a-t-il déclaré.

Avec les gens, mais comme prêtre

Dans ces conditions,

Mgr Lavoie n'a pas l'intention de faire d'autres expériences politiques. "J'essaie d'être avec les gens, mais je ne veux pas les remplacer", a-t-il expliqué. "Je resterais donc au presbytère".

Mais, cette affirmation ne veut pas dire que le curé de Saint-Roch délaissera les plus défavorisés. Il a été catégorique à ce sujet: "Je continuerai de m'occuper des problèmes sociaux, autrement je ne me sentirais pas chrétien et je trahirais mon mandat de prêtre".

Mgr Lavoie continuera donc de se battre dans le domaine social parce qu'on ne peut pas parler de justice chrétienne s'il n'y a pas de justice sociale. Et la justice chrétienne représente autre chose que de faire des paniers de Noël...

La défaite

Depuis les élections, Mgr Lavoie a eu le temps d'analyser les causes de la défaite du Cartel du bien commun et celles de sa propre défaite. Il l'explique essentiellement par les trois raisons suivantes: la coalition de l'opposition, les difficultés à faire l'unité et sa situation de curé.

Selon la formule bien connue, les ennemis de nos ennemis sont nos amis, tous les ennemis traditionnels du Cartel du bien commun se sont regroupés contre ce mouvement. Cette coalition a amené une opposition beaucoup plus vive que prévue contre le cartel.

Mgr Lavoie a ajouté qu'il avait constaté que des ennemis politiques aussi traditionnels que les Rouges et les Bleus se sont regroupés contre lui. En plus de l'avoir constaté, certains de ces ennemis le lui ont confirmé. La raison: il paraissait extrêmement dangereux d'avoir quelqu'un d'entièrement libre et c'est ce que l'on a craint.

D'autre part, les efforts pour tenter de créer un mouvement cohérent du côté de l'opposition ont obligé les dirigeants à faire une série de cabrioles. Les électeurs en ont souvent conclu qu'il s'agissait d'un manque de franchise et le parti s'en est trouvé discrédité.

Par ailleurs, la situation de curé de Mgr Lavoie n'était pas pour rendre les choses plus faciles. Les électeurs se trouvaient placés devant un dilemme embarrassant: s'ils votaient pour lui comme conseiller, ils le sortaient comme curé. Logiquement, les gens qui voulaient le garder comme curé étaient obligés de voter contre lui.

On se rappelle, en effet, qu'advenant son élection, Mgr Lavoie aurait dû abandonner sa cure, le temps de son mandat à l'hôtel de ville.

Administration courageuse, mais...

Selon Mgr Lavoie, l'administration municipale de Québec, dans certains domaines, a manifesté beaucoup de largesses de vue. Il a même qualifié l'administration Lamontagne de "dynamique et courageuse".

Il a souligné, entre autres, que l'implantation de la Communauté urbaine



LE CARTEL DU BIEN COMMUN — Une équipe dont la formation a nécessité plusieurs cabrioles qui ont créé une mauvaise impression chez bien des gens. De gauche à droite: Mgr Raymond Lavoie, M. Léon Guimond, M. Robert Dupuis et Mme Roger Parent.

de Québec s'est faite plus vite qu'on ne le prévoyait à l'automne dernier. Il s'est dit heureux aussi de constater que la construction de logements à loyer modique et l'aménagement de la rivière Saint-Charles avancent, peut-être lentement, mais progressivement. "Il y a à peine deux ans", a-t-il dit, "on n'y croyait pas".

Par ailleurs, Mgr Lavoie a qualifié de malheur le fait qu'il n'y a pas d'opposition au conseil de ville de Québec. Selon lui, dans toute démocratie, un gouvernement sans opposition est une infirmité radicale.

A ce sujet, il a expliqué: "A moins d'être des héros et des saints, les administrateurs sont constamment menacés".

Mais le problème des taudis reste crucial. La ville peut contribuer à le résoudre non seulement en s'efforçant de faire sortir les familles des taudis, mais en détruisant les maisons vétustes une bonne fois pour toutes.

Il est certain, selon Mgr Lavoie, que si les taudis restent sur place, d'autres familles iront inévitablement les habiter. Une politique de destruction des taudis est donc le seul moyen de limiter le nombre de victimes de cette situation d'ensemble, mais en l'accompagnant d'une politique de reconstruction.

Il a précisé que cet aspect du problème ne relève pas uniquement de la juridiction de la ville. Beaucoup d'agriculteurs, de bûcherons, etc... en quête d'emploi, viennent dans les villes complètement désemparés. Très souvent, ils ne trouvent pas de travail et ils sont relégués au rang d'assistés sociaux. Sans revenus, ils n'ont d'autre possibilité que d'habiter le logement le moins coûteux.

Il faut lutter contre cet alourdissement, de dire Mgr Lavoie. Les victimes de cette situation sont incapables de régler seules ces problèmes parce qu'elle se sentent dépassées. Ils ne leur reste qu'à vivre aux dépens du bien-être social.

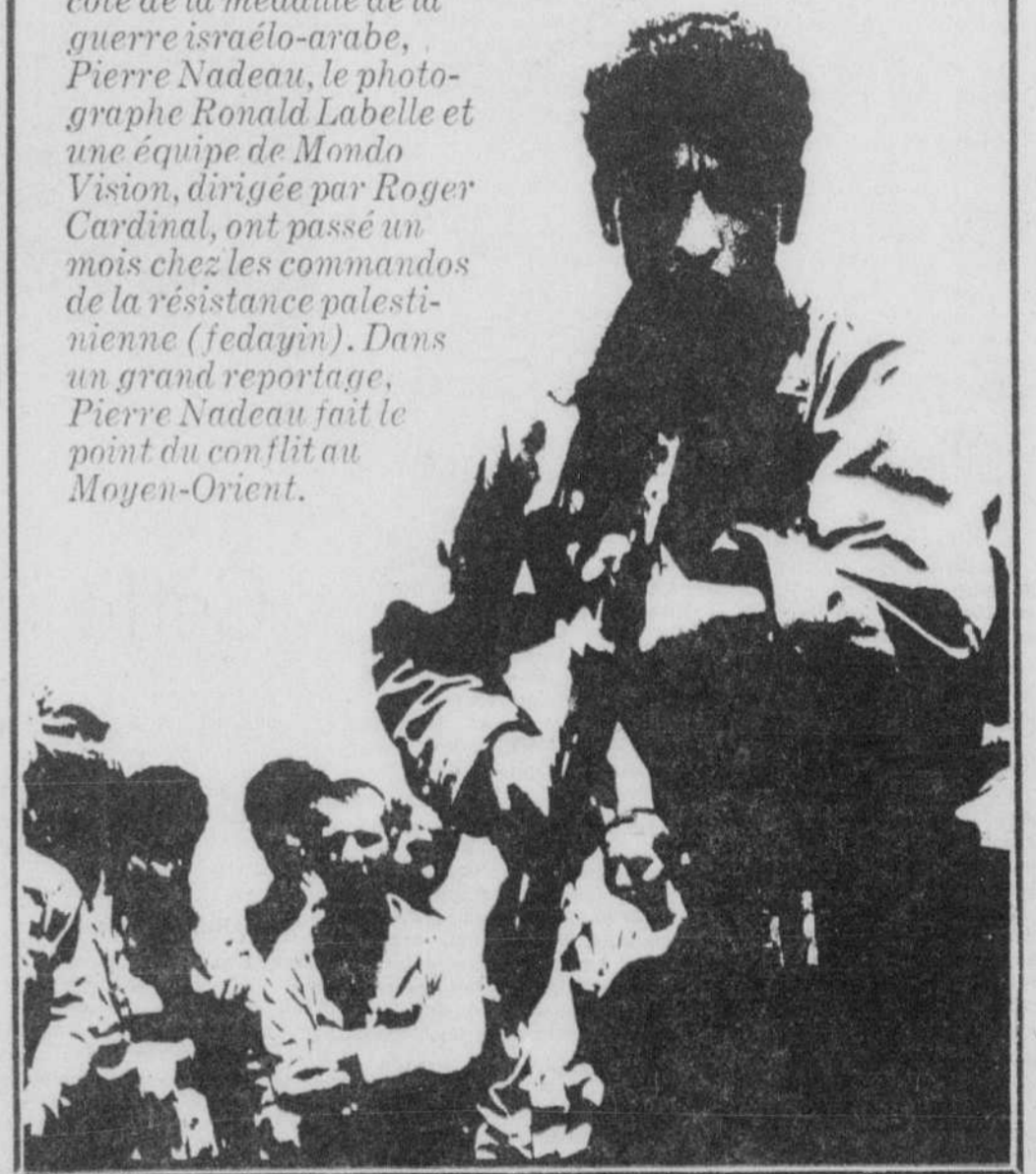
Mgr Lavoie propose une solution: la reconstruction de la société dans le milieu rural. On éviterait ainsi de regrouper dans un même secteur des gens qui ne peuvent, dans ce secteur, ni trouver emploi ni s'intégrer à la société.

dans perspectives

cette semaine

UN MOIS CHEZ LES FEDAYIN

Pour mieux voir l'autre côté de la médaille de la guerre israélo-arabe, Pierre Nadeau, le photographe Ronald Labelle et une équipe de Mondo Vision, dirigée par Roger Cardinal, ont passé un mois chez les commandos de la résistance palestinienne (fedayin). Dans un grand reportage, Pierre Nadeau fait le point du conflit au Moyen-Orient.



Dans le même numéro de Perspectives:

Cité Concordia: une ville dans la ville, tel est ce projet du quartier Milton-Parc à Montréal, dont nous vous montrons les maquettes en couleurs;

L'Atre: à l'île d'Orléans, avec l'auberge de l'Atre, c'est trois siècles qui vous accueillent;

Messages-collages: Henriette Major s'est plu, au moyen de coupures de journaux, à faire des rapprochements surprenants et poétiques.

De plus: Donald à Monte Carlo... ; et nos chroniques habituelles.

LE SOLEIL



Une défaite sur le plan politique, mais une victoire sur le plan de la prise de conscience par la population.

Un documentaire sur Saint-Romuald, ville modèle d'expansion industrielle

Le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce a chargé l'Office national du film (ONF) de produire un documentaire sur la ville de Saint-Romuald, ville modèle d'expansion industrielle.

C'est ce que révèle un communiqué remis par la ville de Saint-Romuald - d'Etchemin. Selon le comité, l'ONF fera du "cas" Saint-Romuald un cas-type illustrant les effets bénéfiques du développement industriel.

Notre coopérative industrielle existe depuis 25 ans, note le communiqué, et depuis ce temps, il y a eu une évolution progressive du secteur industriel.

Le communiqué cite, par ailleurs, en exemple, d'importan-

tes réalisations survenues, à Saint-Romuald: en 1954, une usine de filtration pour l'alimentation en eau potable; en 1959, implantation d'un parc industriel (une quarantaine d'industries y ont été créées depuis). Ce qui signifie, plus de 3,500 emplois.

Il y a, de plus, l'implantation de Golden Eagle dont l'investissement, dans la Zone 2, à Saint-Romuald, se chiffrait par 90 millions de dollars.

Le communiqué précise que 40% des employés dans le secteur industriel viennent de l'extérieur des limites territoriales de la ville. Le communiqué met cet aspect du développement de Saint-Romuald au nombre des "bienfaits" qu'a suscités son développement.

Alimentation en eau

Courville ne peut plus attendre (Marc Gilbert)

par Monique Giguère

L'échéance est arrivée, il ne peut plus être question d'attendre encore des années pour régler le problème de l'alimentation en eau potable de Courville.

L'ingénieur-conseil Marc Gilbert, de la maison d'ingénieurs Gilbert et Lévesque, a ainsi résumé la situation, au cours d'une conversation, alors qu'il désirait apporter des précisions à certains propos qu'on lui attribuait dans un article paru, hier, dans "Le Soleil", et qui auraient été mal interprétés.

M. Gilbert, qui connaît à fond le problème de Courville, en tant qu'ingénieur de cette municipalité, et pour l'avoir étudié maintes et maintes fois, a rectifié que la conduite d'amenée, de huit pouces de diamètre, entre la prise d'eau et le réservoir du lac Monette, est effectivement inadéquate, même si ce tuyau donnait son plein rendement et coulait à cent pour cent de sa capacité.

Sur ce point, il a expliqué qu'étant donné qu'il n'y a pas de bassin pour accumuler l'eau en haut du réservoir du lac et que celle-ci se perd en passant par-dessus le barrage du bassin, il faudrait nécessairement installer une conduite d'adduction de

dimension plus grande, de façon à prendre avantage de l'eau qui tombe dans le bassin de drainage de la prise d'eau. Cette nécessité se fait surtout sentir après les gros coups d'eau, qui suivent les pluies abondantes.

D'autre part, l'ingénieur Gilbert a également fait savoir que bien que le réseau qui dessert les demeures peut être considéré comme adéquat moyennant certaines corrections, les conduites diamétrées qui relient le lac Monette à l'hôtel de ville, sur une distance de quatre milles et demi, sont, pour leur part, insuffisantes.

Pour l'ingénieur Gilbert, il ne fait aucun doute que la construction d'une station de pompage sur la rivière Montmorency est une nécessité. Que le conseil opte pour un ou pour l'autre, que Courville s'adresse à d'autres municipalités ou achète son eau de Beaufort, l'essentiel est qu'on se "branche", conclut-il.

Si les édiles de Courville décidaient de construire une station de pompage et d'abandonner le lac Monette, la possibilité aurait déjà été envisagée de céder, par voie d'entente, le barrage du lac à la municipalité de Sainte-Thérèse - de Lisieux qui éprouve également une déficience en eau potable.

L'ingénieur Gilbert est d'opinion que la complexité du problème ne permet pas de répondre par des "oui" et des "non" catégoriques à toutes les questions qui se posent.

Québécois détenu comme témoin important

Un Québécois de 25 ans a comparu, hier après-midi, devant le coroner du district de Québec, Me J.-Armand Drouin. Un mandat de détention comme témoin important lui a été servi, et le jeune homme est retourné derrière les barreaux de la centrale de police du parc Victoria.

Le détenu était au volant de l'auto qui a mortellement blessé, vers 3h15 hier matin, Louis Talbot, 16 ans, fils de M. Henri Talbot, du 335 rue Villeneuve, dans le quartier Duberger. La tragédie a eu lieu sur le boulevard Percé Lelièvre.

L'enquête de la police a établi que la victime marchait le long de la rue quand elle a été heurtée et projetée à 150 pieds. Un compagnon du jeune Talbot n'a pas été touché.

Les deux compagnons de l'automobiliste ont aussi été arrêtés. Ils ont été libérés sous cautionnement, hier, mais ils devaient se présenter devant la cour municipale, aujourd'hui.

L'automobiliste est détenu comme témoin important pour l'enquête du coroner. Il devait être libéré sous cautionnement, ce matin. Le détective B. Pépén, de la police de Québec, a été chargé de l'enquête policière.

COMMENT MAIGRIR UNE FOIS POUR TOUTES

Pourquoi la plupart des régimes échouent-ils? Certains donnent des résultats mais pour peu de temps. Au bout de quelques semaines, vous les abandonnez et le poids revient vite regagné. Dans Selection du Reader's Digest d'août, le Dr. Grant Gwinup vous explique comment maigrir sans changer le fond de vos habitudes alimentaires. Avec sa méthode "énergétique", contrôler son poids revient un peu à tenir un compte en banque: les aliments correspondent aux dépôts et les activités aux retraits. Un tableau pratique vous indique le nombre de calories dépensées selon une activité donnée. À l'aide de ces chiffres et d'un tableau de calories, vous pouvez équilibrer entrées et sorties d'énergie. La liste vous indique que regarder la télévision ou regarder la télévision provoque la perte de 25 calories, se brosser les dents ou les cheveux en brûle 100, laver la vaisselle en consomme 75, épousseter les meubles 150 et faire le lit 300. Apprenez comment maigrir une fois pour toutes dans Selection du Reader's Digest d'août. Achetez votre exemplaire aujourd'hui même.

TUILES DE PANTERRE

10%
30¢
20%

le pied carré

30%

d'escompte sur articles en stock seulement.

Taxe en plus.

LIVRAISON

SILICACIMENT
877-2845

3660 - 3670 Boul. Hamel O. Québec 8

SIMPSONS-SEARS

PAS DE COMMANDES POSTALES OU TELEPHONIQUES SUR CETTE PAGE, S.V.P.!

GR-AND SPECIAL

HEURES DU SAMEDI:
de 9h. A.M. à 5h. P.M.

SPECIAL

D'UN JOUR SAMEDI 8 AOUT

Quantité limitée! Pour Hommes!

CALEÇONS COTON!

Spécial 3 pour 250

Caleçon 100% coton solide. Blanc. P.M.G. TG.

Quantité limitée!

CHEMISES POUR HOMMES!

Chemises de toilette manches courtes, 65% Polyester et 35% coton, mais ou vert. Encolures 14-14 1/2, 16 1/2-17.

Chemises sport manches courtes, 65% Polyester et 35% coton. Jaune or ou ton cuivre. G.T.G.

1⁹⁹ ch.

Accessoires pour Hommes (Rayon 33), au Rez-de-Chaussée.

1⁸⁸ ch.

Rég. 2.89

Rég. 1.88

Rég. 1.88

Rég. 1.88

Quantité limitée!

DRAPS TOUT COTON!

Draps unis ou décorés de motifs imprimés. Coton 141 fils au pouce carré. Modèle standard ou drap contour. Couleurs: bleu, vert ou jaune or dans le groupe. Pour lit simple seulement.

TAIES D'OREILLER. Rég. 1.39 1.09 pai.

Lingerie (Rayon 96), au Deuxième.

39 seulement! Pour Dames!

SOUTIEN-GORGE!

Rég. 5.99 à 6.50 3⁵⁵ ch.

Soutiens-gorge longs en lycra. Bande de taille 2 pouces. Bretelles extensibles. Blanc. Tailles déssorties. Confection (Rayon 18), au Rez-de-Chaussée.

Quantité limitée!

"JEANS" POUR BAMBINS!

Rég. 3.59 à 5.98 1⁷⁹ à 2⁹⁹ ch.

"Jeans" en denim se lavant à la machine. Ages 4-6x ans. Taille 1/2 boxer. Vêtements pour Enfants (Rayon 29), au Rez-de-Chaussée.

50 seulement!

PANTOUFLES POUR DAMES!

Confection tout cuir, uni ou imprimé. Ton os, brun, rose, blanc, etc. Pointures déssorties.

3⁹⁹ pai.

Chaussures pour Dames (Rayon 54), au Rez-de-Chaussée.

Quantité limitée! Pour Fillettes!

BLOUSES!

Blouses confectionnées. Rég. 3.88 à 4.98

2⁹⁹ ch.

Blouses en voile de coton pour fillettes. Garnitures de dentelle. Manches longues. Ages 7-14 ans. Blanc, bleu, rose ou jaune. Vêtements pour Fillettes (Rayon 77), au Rez-de-Chaussée.

Quantité limitée! Pour Dames!

IMPERMEABLES REVERSIBLES!

Impermeables réversibles en popeline de coton. Choix de modèles. Couleurs déssorties, tailles 8-18.

6⁶⁶ ch.

Manteaux pour Dames (Rayon 17), au Rez-de-Chaussée.

Quantité limitée!

TEINTURE POUR CHEVEUX ROUX

Roux. Rég. 1.50 77¢

Cosmétiques (Rayon 8), au Rez-de-Chaussée.

Quantité limitée!

TONDEUSE 18 PO.!

Tondeuse électrique 18 pouces "Craftman". Embroyage mécanique, lame à double décharge. Hauteur de coupe réglable. Rég. 64.98 5⁷⁸⁸ ch.

Mensualités \$7. Quincaillerie (Rayon 9), au Rez-de-Chaussée.

Quantité limitée!

CAMERA 35 MM!

Camera compacte "Sears" complètement automatique. Avance motorisée du film. Etui livré. Rég. 79.95 5⁹⁸⁸ ch.

Photographie (Rayon 39), au Rez-de-Chaussée.

Quantité limitée!

"JEANS" POUR BAMBINS!

Rég. 3.59 à 5.98 1⁷⁹ à 2⁹⁹ ch.

"Jeans" en denim se lavant à la machine. Ages 4-6x ans. Taille 1/2 boxer. Vêtements pour Enfants (Rayon 29), au Rez-de-Chaussée.

Quantité limitée!

PEINTURE LATEX SATINE!

Peinture au latex offrant un beau fini satiné. Rég. 8.69 5⁸⁸ gal.

Lavoirie, sac de 10 litres. Couleurs plus blanc, 4 gal.

5⁸⁸ gal.

PEINTURE MI-LUISANTE de première qualité. Sans plomb. Sac de 10 litres. Rég. 10.98 7 litres. Blanc et couleurs. 5⁸⁸ gal.

5⁸⁸ gal.

ENSEMBLE ROULEAU ET PLATEAU de bon travail. Rég. 2.99 1⁹⁹ ens.

Peinture (Rayon 30), au Rez-de-Chaussée.

Quantité limitée! Pour Hommes!

PANTALONS PERMA-PREST!

Pantalons Perma-Prest rayé ou uni; jambes droites ou évasées. Passants pour ceinture. Couleurs variés. Tailles 28-34. Rég. 10.98 et 12.98 4⁹⁹ ch.

Vêtements Sport pour Hommes (Rayon 41), au Rez-de-Chaussée.

Quantité limitée!

BARBECUE 24 PO.

Rég. 31.98 17⁹⁹ ch.

Autre modèle "Sphère" 24 pouces. Fini bleu. Articles Ménagers (Rayon 11), au Rez-de-Chaussée.

Quantité limitée!

BARBECUE 24 PO. MOTORISE!

Rég. 23.98 15⁹⁹ ch.

Barbecue motorisé 24 pouces à grille réglable. Monte sur roues. Couleurs psychédéliques.

Quantité limitée!

LIT "CONTINENTAL" 36 PO.!

Lit "Continental" 36 pouces de large à matelas de construction 257 ressorts. Surface piquée, avec base et jeu de 6 patins. Mensualités \$7 49⁸⁸ ch.

Meubles (Rayon 1), au Deuxième.

Quantité limitée!

TABLE RONDE POUR PARASOL!

Rég. 14.98 et 19.98 9⁸⁸ ch.

Table ronde pour parasol. Tout acier fini email cuit; blanc, 32 ou 42 po. Meubles (Rayon 1), au Deuxième.

Quantité limitée!

LIT PLIANT 24 PO.!

Lit pliant 24 pouces de large à cadre aluminium léger. Matelas mousse. Mensualités \$5 21⁸⁸ ch.

Meubles (Rayon 1), au Deuxième.

10 seulement! Pour enfants!

TRICYCLE 20 POUCE!

Rég. 17.98 12⁹⁸ ch.

Tricycle 20 pouces de bonne qualité. Poignées plastique, cadre étudier, guidon chromé. Selle métallique. Quantité limitée! TRICYCLE SUPERIEUR 20 POUCE. Semi-pneumatiques 1 1/2 po. Large-base chromé. Rég. 24.98 17⁹⁸ ch.

Jouets (Rayon 49), au Rez-de-Chaussée.

QUANTITES LIMITEES! POUR ENFANTS!

<p style="font-weight: bold;">MONOPOLY</p> <p>Rég. 3.49 3⁹⁹ ens.</p> <p style="font-size: 0.8em;">Pour 2 à 8 joueurs.</p>	<p style="font-weight: bold;">SPIROGRAPHE</p> <p>Rég. 4.44 3³³ ens.</p> <p style="font-size: 0.8em;">Comprend tout un nécessaire à dessin géométrique, etc.</p>	<p style="font-weight: bold;">ENSEMBLE "BARRIE" de "Motte!"</p> <p>Rég. 5.98 3⁹⁸ ens.</p> <p style="font-size: 0.8em;">1 poupée et ses accessoires pour les sorties.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Jouets (Rayon 49), au Rez-de-Chaussée.

à québec aujourd'hui

Les Arts

Art traditionnel du Québec: Peintures, sculptures, mobiliers, orfèvrerie et arts décoratifs au Musée du Québec.

Art contemporain du Québec: Peintures, sculptures, gravures et tapisseries au Musée du Québec.

La galerie des Artistes: Exposition permanente des tableaux de Gill Plasse au 4605, 5ème avenue est, Suite 1, Charlebourg.

Michel Champagne et Georges St-Pierre: A la Galerie d'Europe, 27 Ste-Angele.

Salon des Artistes Français: Exposition de tableaux d'artistes contemporains figuratifs, Place Laurier, Ste-Foy.

Peintres traditionnels de la Galerie: A la Galerie d'Art St-Jean, 1093 rue St-Jean.

Galerie Zanetti: Exposition permanente avec les artistes de la Galerie, 28 Côte de la Montagne.

Exposition permanente: Au Centre d'Art St-Laurent, St-Laurent, Ile d'Orléans.

Mario Mauro: Exposition de peintures au 5600 boul. Ste-Anne, Boischatel.

Raymond Jumeau: Exposition de lustres au 5600 boul. Ste-Anne, Boischatel.

Pauline de Courval: Bénédictine: Exposition de tableaux au séminaire St-Augustin de Cap-Rouge.

Exposition "Critères" Lise Brunet et Richard Hill: A la Galerie La Parallèle, Maison Joliet.

Festival d'été

Théâtre F.U.: "Les clowns Sam, Pic, Poc et Quette se recyclent" rue St-Louis à 20h.

Variétés

Boîte à chansons "Le XVIIe siècle": 141 rue St-Jean à 20h.

Musique populaire et western avec l'orchestre "Les oiseaux de nuit": A l'Etoile d'Argent, Route 2, Champligny de 21h30 à 1h45.

Discothèque: Danse à la Récluse, Pavillon Pollack à 20h30.

Soirée bavaroise avec "Les Gais Menieurs": Au Vieux Moulin du St-Laurent, Ile d'Orléans à 20h45.

Discothèque l'Optique: A l'Esquisse, 61 rue Duberger, Ville DuRoy à 21h.

Cabarets

Auberge de la Colline: Danse ce soir avec Maurice Grondin, en première piano de 7h p.m. à 2h a.m.

Auberge des Gouverneurs: Ce

Timbre commémoratif du Groupe des Sept

OTTAWA — Les Postes canadiennes émettront un timbre commémoratif de six cents, le 15 septembre 1970, pour marquer le 50e anniversaire de la formation du Groupe des Sept.

Le dessin que l'on a choisi pour ce timbre est une reproduction du tableau "Les îles aux rapins" d'un des fondateurs du Groupe, Arthur Lismer. Le timbre sera d'un nouveau format, mesurant 30 mm sur 36 mm, pour que ses dimensions soient proportionnellement les mêmes que celles du tableau.

L'impression se fera par un procédé de lithographie qui permettra l'utilisation de cinq couleurs: le jaune, le rouge, le bleu, le noir et une teinte spéciale de vert. Le timbre sera tiré à trente-six millions d'exemplaires par la maison d'impression Ashton-Potter Limited, de Toronto, et sera le premier timbre commémoratif imprimé par un établissement situé hors d'Ottawa.

Le Groupe des Sept a été formé en 1920 par sept artistes éminents du Canada qui étaient d'un même avis sur la manière dont les paysages canadiens devaient être reproduits. Ce qui caractérise en particulier les œuvres du Groupe a été exprimé par Arthur Lismer en 1924: "Nous nous concentrons sur le dessin. C'est surtout par le dessin que nous mettons les paysages en valeur, en ne négligeant pas pour autant la couleur. Nous nous sommes libérés de l'emprise de l'impressionnisme français."

A part Lismer, les premiers membres du Groupe des Sept étaient Lawren Harris, A. Y. Jackson, F. H. Varley, J. E. H. MacDonald, Frank Johnston et Franklin Carmichael. Cinq de ces artistes étaient des survivants d'un groupe plus ancien, connu sous le nom d'Ecole Algonquin et dont Tom Thompson avait fait partie jusqu'à sa mort, survenue en 1917.

L'apprentissage de la musique chez les aveugles

TORONTO (PC)—David Drew est un musicien aveugle. Selon lui, il n'existe pas d'univers particulier aux gens qui ne voient pas.

M. Drew, qui enseigne le jazz à l'Université du Manitoba, à Winnipeg, déclare ceci: "Les gens peuvent être aveugles avec leurs yeux, mais ils voient avec leurs autres sens, s'ils le veulent."

Récemment, 50 musiciens et professeurs de musique aveugles, venus de toutes les provinces canadiennes, ont assisté à une conférence de trois jours, au quartier général de l'Institut canadien des aveugles, à Toronto. Il y a cinq ans, M. Drew n'était pas aveugle. Il jouait de la guitare et de la flûte avec un orchestre, au centre O'Keefe de Toronto. Malgré son optimisme, il déclare cependant qu'il est faux de croire que les aveugles sont des musiciens-nés. Ainsi, des gens comme Jose Feliciano et Ray Charles ont dû travailler arduement pour arriver à ce qu'ils sont aujourd'hui. "Il n'y a pas de raccourci pour atteindre le succès en musique", dit-il.

BACHELIER EN MUSIQUE
M. Jeryl Taylor, âgé de 24 ans, originaire de Cooksville, en Ontario, assistait également à la conférence. En juin dernier,

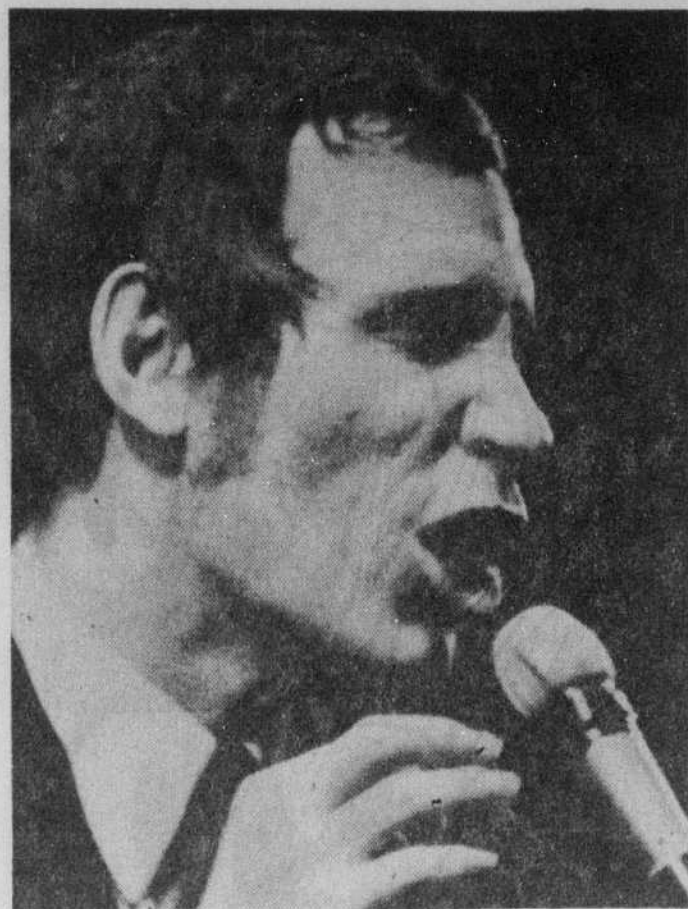
il a obtenu un baccalauréat en musique, après avoir étudié pendant quatre années à la faculté de musique de l'Université de Toronto.

M. Taylor a parlé du voyage qu'il entreprendra prochainement en Angleterre, où il fréquentera l'Ecole royale de musique religieuse. Il espère y obtenir deux autres diplômes, et se spécialiser en musique sacrée.

M. Paul Doyon, un autre musicien aveugle bien connu au Canada, a parlé d'une nouveauté, dans les succès populaires courants imprimés en braille. "Pour si, l'aveugle peut se procurer pendant 10 semaines le succès de la semaine, en braille, a-t-il expliqué. Seuls la mélodie et les accords sont écrits."

M. Doyon a joué en solo avec plusieurs orchestres canadiens. Il a également tourné un film documentaire, dans lequel il explique comment on peut apprendre la musique en braille.

Il existe présentement au Canada environ 150 professeurs de piano et de chant, spécialistes en musique accordeurs et artistes de variété qui gagnent leur vie en faisant de la musique, et cela à plein temps. Un nombre égal d'artistes travaillent de la même façon, mais à temps partiel.



SPECTACLE DE CLOTURE — Jean-Pierre Ferland sera de la soirée populaire qui marquera la clôture du Festival d'été de Québec demain soir dans la cour du Petit Séminaire. On pourra également entendre Monique Miville-Deschênes et Guy Mauffette.

Décès de Clara Clairbert, une des gloires de l'opéra en Belgique

BRUXELLES (AFP)—La cantatrice belge Clara Clairbert, qui fut une des gloires de l'opéra en Belgique dans l'entre-deux-guerres, vient de mourir à Bruxelles. Elle était âgée de 71 ans.

Soprano qui attira au théâtre de la Monnaie de Bruxelles tout le fervent de l'opéra, entre 1924 et 1938, Clara Clairbert avait acquis une notoriété internationale au cours de plusieurs tournées en Europe et en Amérique et par ses enregistrements.

CINE-CLUB INTERNATIONAL PRESENTE DES DEMAIN

2 FILMS EN PRIMEUR Le troublant secret d'une femme

Anouk Aimée dans un rôle FASCINANT I

VERSION ANGLAISE

Model Shop de JACQUES DEMY

PROLOGUE "UNE PRODUCTION EXCEPTIONNELLE" "REALISÉ AVEC SINCÉRITÉ"

Abbie Hoffman, John Robb, Elaine May, Gary Rader

Finissant ce soir LA LEÇON PARTICULIÈRE — LA PREMIÈRE FOIS

Stationnement à côté du cinéma - 4h. 25¢

CINEMA LE BIJOU 15, Chemin Ste-Foy Québec - Tél. 522-7956

Un savant ouest-allemand parvient à déchiffrer des signes incas

BONN (NYTNS) — Un savant ouest-allemand est parvenu à déchiffrer les signes dessinés par les Incas et qui étaient jusqu'à présent considérés comme de simples motifs décoratifs.

Il s'agit de l'ethnologue Thomas Barthel de l'université de Tübingen qui, avec la collaboration de l'ethnologue péruvienne Victoria De La Jara a déchiffré 50 signes gravés sur une coupe de bois et peints sur un vêtement de cérémonie utilisés par les prêtres incas.

Le savant a déclaré au cours d'une interview que les Incas ne possédaient qu'un système d'écriture rudimentaire largement basé sur des symboles qui ont chacun une signification particulière en langue quechua, la langue des Incas. Il a donné comme exemple la phrase "quechua uilica rimacampa illapa" qui signifie en langue moderne: "consultation d'une idole sur l'autel des oracles de Cuzco pour connaître les prévisions météorologiques du Dieu du Tonnerre".

Le professeur Barthel a utilisé deux techniques pour mener à bien son entreprise: la comparaison des textes et des signes et la recherche des noms

appropriés. Le travail a duré deux ans.

L'ethnologue n'est pas inconnu dans le monde scientifique. Il a participé au déchiffrement de la langue des habitants de l'île de Pâques et de celles des Maya. M. Barthel communique les résultats de sa découverte au congrès des savants américains qui s'ouvre à Lima cette semaine.

1970! l'œuvre de FLAUBERT adaptée librement pour l'écran

3^e Semaine 18 ans Adultes

Madame Bovary EN COULEURS

SALLE CLIMATISÉE

avec JEAN GABIN et DANY CARREL

CANADIENNE STATIONNEMENT GRATUIT

CENTRE D'ACHATS CANADIENNE — 661-8575

Subventions à onze organismes culturels

Onze des principales compagnies artistiques ou organisations culturelles du Québec viennent de recevoir du ministère des Affaires culturelles des subventions représentant une somme globale de \$300,000.

Le ministre des Affaires culturelles, M. François Cloutier, fait savoir qu'il s'agit, dans chacun des cas, d'une première tranche de subvention et que tous ces organismes bénéficieront d'une aide financière additionnelle au cours du présent exercice.

Les subventions qui viennent d'être versées s'établissent comme suit: La fondation du Théâtre du Nouveau Monde, \$25,000; le Théâtre du Rideau Vert, \$25,000; le Théâtre populaire du Québec, \$30,000; la Nouvelle Compagnie Théâtrale Inc., \$30,000; Les Grands Ballets canadiens, \$50,000; l'Association canadienne du théâtre amateur, \$10,000; l'Orchestre symphonique de Montréal, \$30,000; l'Orchestre symphonique de Québec, \$30,000; Les Jeunesses musicales du Canada, \$40,000; la Cinéma-thèque canadienne, \$20,000; le Conseil québécois pour la diffusion du cinéma, \$10,000.

Gagnant d'un Trophée Méritas "Meilleur film canadien"

DE PARIS 10^e SEMAINE DE SUCCES

Des "minouces" comme ça y-ont jamais vu ça!

MONIQUE MERCURE LOUISE TUREOT DONALD PILO MAREL SABOURIN

MUSIQUE DE ROBERT CHARLEBOIS

UN FILM DE CLAUDE FOURNIER

DEUX FEMMES EN OR

TECHNICOLOR TECHNISCOPE

CE SOIR à 8h.45 et 11h.

Seulement 1 mille du Post

CINE-PARC DE LA COLLINE

LA MELODIE DU BONHEUR

GAGNANT DE 3 OSCARS

EGALEMENT: DESSINS ANIMES

ENTREE \$1.25 Enfants moins de 12 ans GRATUIT

NOUS CÉLÉBRONS NOTRE 50^e ANNIVERSAIRE EN SOIXANTE-DIX

ACHETEZ DES LIVRETS DE BILLETTS DES CINÉMAS FRANÇAIS PLAYSER MAINTENANT 25 VIRETS UN BILLET GRATUIT DANS CHAQUE LIVRET

CAPITOL CHAMPLAIN 522-6300 656-0592

18 Ann FRANK SINATRA "LA FEMME EN CIMENT"

BUTCH CASSIDY ET LE KID

2^e SEMAINE LE **CORPS DIANE** UN DRAME PASSIONNEL RACONTE AVEC PASSION!

EMPIRE 24, DE LA FABRIQUE, 524-2880

CHARLES DENNER JEANNE MOREAU

2^e SEM. ELLE VOULAIT AIMER LIBREMENT

DIANA KJAER - Hans Emback

Fanny Hill 18 ANS

CANADIEN 2700, BOUL. LAURIER PLACE LAURIER, 656-9722

7h.00 et 9h.00

LE ROMAN #1 DE L'ANNÉE EST DEVENU UN FILM POUR TOUS

AIRPORT BURT LANCASTER - DEAN MARTIN

ALOUETTE 2500, BOUL. LAURIER PLACE STE-FOY, 656-0592

6h.15 - 8h.45 MOINS DE 14 ANS, 75¢

RANCH MAUDIT Clint Walker Nancy Kulp

UNE VEUVE EN OR ANN COOLIDGE Avec Michelle Mercier Claude Rich

LAIRET 1044, 3^e AVENUE, 523-5030

STANLEY KRAMER'S Production of **THE SECRET OF SANTA VITTORIA** 14 ANS

PANAVISION® TECHNICOLOR® United Artists

2^e FILM "HALLS OF ANGER" 3000 INFANTS NOIRS 500 BLANCS ET UNE FILLEUSE SUR LES BRAS

ANTHONY QUINN VIRNA HARDY SERGIO LISI KRUGER FRANCHI

avec ANNA MAGNANI

CARTIER 1019, AVENUE CARTIER 525-9340 12h.45 4h.55 - 9h.05

le cinéma

La classification des films est établie par l'Office des Communications sociales. Voici le barème d'appréciation des films qui sont présentement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la Rive-Sud.

— Quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes est indiquée de cette façon: (E) enfants; (A) adolescents.

— Les chiffres réfèrent à la valeur artistique de l'œuvre: (1) chef-d'œuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

— Les appréciations des films sont établies sur les copies présentées dans la province de Québec.

CANADIEN: "Fanny Hill" (6) (100 min.) Couleur à 7h.00, 9h.00. FIN: 11h.

CANADIENNE: Du lundi au vendredi: "Le Pacha" (—) Couleur à 1h.30; 4h.35; 7h.50. "Madame Bovary" (6) Couleur à 2h.00; 8h.10; 9h.25. FIN: 11h. Samedi et dimanche: "Le Pacha" (—) Couleur à 2h.00; 5h.05; 8h.10. "Madame Bovary" (6) Couleur à 12h.30; 3h.30; 6h.35; 9h.45. FIN: 11h.20.

CAPITOL: Représentation continue de 12h.45 à 11h.10. "La femme en ciment" (—) (93 min.) Couleurs à 12h.45; 4h.10; 7h.40. "Butch Cassidy et le Kid" (—) (109 min.) Couleurs à 2h.20; 5h.50; 9h.20. Dernier spectacle à 7h.40.

CARTIER: Spectacle de Santa Vittoria (—) Couleur à 12h.45; 4h.57; 9h.07. Film annonce: 3h.04; 8h.55 "Halls of Anger" (4) Couleur à 3h.15; 7h.15. FIN: 11h.26.

CINE-CLUB INTERNATIONAL: au cinéma Bijou: "La première fois" (—) Couleur à 6h.30; 9h.30. "La leçon particulière" (4) Couleur à 8h.00.

CINEMA DE PARIS: Sujet court: 12h.30, 2h.35, 4h.50, 7h.00, 9h.10. "Deux femmes en or" (6) Couleurs à 12h.50, 3h.00, 5h.00, 7h.15, 9h.40.

LAIRET: "Ranch maudit" (—) Couleur à 7h.42 "Veuve en or" (4) Couleur à 9h.37. FIN: 11h.04.

LIDO: "Avant que vienne l'hiver" (—) Couleur à 7h.15 "L'or de MacKenna" (6) Couleur à 9h.15.

ODEON - SALLE FRONTE-NAC: "L'homme qui venait pour tuer" (5) Couleur à 12h.45; 4h.15; 7h.45. "Un amour de cocoonelle" (—) Couleur à 2h.20; 5h.50; 9h.20. FIN: 11h.10.

ODEON - SALLE LE DAUPHIN: "Funny Girl" (4) Couleur à 2h.00; 5h.00; 8h.00. FIN: 10h.50.

PIGALLE: Actualités: 1h.00; 6h.15 "Superman contre les Martiens" (6) 1h.15; 6h.40 "Supergarço contre les robots" (A-6) Couleur à 3h.15; 8h.30 "Supergarço contre Diabolik" (A-6) Couleur à 4h.16; 10h.00.

STE-FOY - SALLE ALOUETTE: Mercredi, jeudi et dimanche: "Airport" (4) Couleur à 1h.15; 3h.45; 6h.15; 8h.45. FIN: 11h.15. Lundi, mardi, jeudi et vendredi: "Airport" (4) Couleur en soirée seulement à 6h.15 et 8h.45. FIN: 11h.15.

LES CINEMAS ODEON

PREMIERE FOIS A PRIX POPULAIRES

LA PLUS TOUCHANTE HISTOIRE D'AMOUR

FUNNY GIRL TRIOMPHE EN 2^e SEMAINE!

Barbra Streisand, pétillante, adorable, vous fera tourner la tête.

BARBRA STREISAND - OMAR SHARIF

HORAIRE: 2.00 - 5.00 - 8.00

LE DAUPHIN DU PONT & BOUL. CHAREST INF. 529-9745

UN AMOUR DE COCCINELLE LES TRIBULATIONS D'UNE BRAVE ET COURAGEUSE PETITE VOITURE ROULANT LE PARFAIT AMOUR

"L'HOMME QUI VENAIT POUR TUE" AVEC RICHARD WYLER

HORAIRE: UN AMOUR DE COCCINELLE: 2.30 - 5.45 - 8.20 L'HOMME QUI VENAIT POUR TUE: 12.45 - 4.15 - 7.45

FRONTENAC Solles climatisées STATIONNEMENT INTERIEUR Parc-Auto Paquet & Laliberté

La Cour suprême de l'Ontario refuse d'interdire le festival de Mosport

TORONTO (PC)—Une requête du ministère de la Justice de l'Ontario pour qu'une injonction soit émise afin d'interdire la tenue d'un festival rock au circuit de Mosport, a été rejetée par la Cour suprême de l'Ontario, hier.

En rejetant la requête, le juge D.A. Keith a souligné que le procureur du ministère de la Justice n'avait pas présenté d'arguments permettant d'établir sans l'ombre d'un doute qu'il y aura de la discorde sur le terrain du festival, où l'on présentera également un programme de courses de motos.

Le festival de trois jours doit s'ouvrir aujourd'hui dans le parc situé à 40 milles au nord-est de Toronto. Me C.E. Woolcombe, procureur des organisateurs du festival, a déclaré que plus de 11.000 billets ont déjà été vendus, aux États-Unis.

Me Iyan Cartwright, procureur du ministère de la Justice, avait demandé au tribunal d'interdire la manifestation, sous prétexte que celle-ci porterait atteinte aux droits du public et créerait des dangers pour la santé publique.

M. Cartwright a également soutenu qu'aux termes d'une loi municipale adoptée l'an dernier par le conseil de la ville de Clarke, seules les courses de motos et les activités qui s'y rapportent peuvent être présentées à Mosport.

Le juge Keith a critiqué le ministère de la Justice pour avoir attendu à la 11e heure pour déposer sa requête.

Il a souligné que les organisateurs du festival, Les Productions Sportives Ville-Marie Inc., étaient défavorisés par la courte période d'avis. La requête a été déposée mercredi.

M. Cartwright a ajouté que la planification de la manifestation a été "complètement désorganisée", alors que le seul groupe qui ait confirmé sa participation au festival est la police de Toronto métropolitain. Les organisateurs attendent environ 35.000 personnes.

Se rapportant à un affidavit du Dr Norman McNally, directeur des Services d'urgence de l'hôpital de l'Ontario, M. Cartwright a affirmé que les facilités sanitaires et médicales sont insuffisantes, sur le terrain.

LITS, EAU, SOINS

M. Woolcombe a rétorqué qu'un hôpital d'urgence de 100 lits est en train d'être installé sur le terrain, et qu'on pourra fournir plus de 200 lits supplémentaires si nécessaire. Il a

noté qu'il y aura suffisamment d'eau potable pour tous les spectateurs et les soins médicaux seront assurés par des volontaires et un personnel médical.

M. Woolcombe a également souligné que la loi municipale de Clarke, qui interdit la présentation d'un festival rock au circuit de Mosport, n'entre pas en ligne de compte parce que ce parc appartient à des intérêts privés.

Il a nié que la planification de l'événement ait été désorganisée et a indiqué que les organisateurs avaient déjà versé une somme de \$35.000 à la compagnie Mosport Park Ltd., comme première partie des frais de location du terrain. On a annoncé, hier soir, que 15 groupes de réputation internationale seront sur les lieux.

"Mes clients ont déjà dépensé une somme considérable pour les préparatifs", a-t-il dit.

Le juge Keith a noté que le public sait très bien que le parc de Mosport a déjà accueilli jusqu'à 65.000 personnes, sans que la santé publique ne soit mise en danger.

Entre-temps, les organisateurs ont retiré leur requête pour qu'une injonction visant à mettre fin au harcèlement, par les policiers, des personnes qui arrivent sur le terrain. M. Woolcombe a noté qu'il est certain que les policiers se conformeront maintenant à la décision du tribunal.

Le festival a été baptisé "Strawberry Fields".

Parmi les groupes qui doivent se présenter en spectacle, on note Procol Harum, Delaney and Bonnie and Friends, Jose Feliciano, Led Zepplin, Ten Years After et Mountain. D'autres groupes sont des "possibilités" et leur participation "pourra être contremandée sans avis préalable", a déclaré M. Bill Huard, porte-parole pour Les Productions Sportives Ville-Marie Inc. Il s'agit de l'orchestre de cornemuses de la police de Toronto, Grand Funk Railroad, Youngbloods, Melanie, Hog Heaven, Freedom Express, Leigh Ashford, Jethro Tull, Fat Cactus, King Biscuit Boy, Les Crowbar et Luke and the Apostles.

Le festival Strawberry Fields devait d'abord avoir lieu à Barachois, près de Moncton, au Nouveau-Brunswick, mais il a dû être contremandé lorsque le gouvernement du Nouveau Brunswick a refusé d'accorder un permis.

Arrestations

Des centaines de jeunes qui



AFFLUENCE — Personne ne savait encore hier de façon certaine si le festival de Mosport aurait lieu mais il y avait déjà affluence.

se dirigeaient vers le festival de musique rock qui doit débuter aujourd'hui, près de Toronto, se sont vus refuser l'entrée au pays par les autorités de la douane canadienne, jeudi, au Pont de la Paix.

Le pont enjambe la rivière Niagara entre Buffalo et Fort Erie, en Ontario.

Les jeunes gens étaient susceptibles d'être fouillés à nouveau par les douaniers américains. Trente d'entre eux ont été arrêtés et accusés de possession illégale de différentes drogues.

M. R. G. Gracie, officier canadien en charge des services de l'immigration sur le pont, a déclaré que les jeunes qui ont été retournés n'avaient pas suffisamment d'argent ou de papiers d'identité.

l'auto-stop pour se rendre au site du festival, soit au circuit de Mosport, près de Toronto.

M. Gracie a expliqué que les autorités canadiennes peuvent refuser l'entrée au pays à toute personne qui, selon elles, n'ont pas suffisamment d'argent pour subsister au Canada.

Ceux qui ont franchi la frontière canado-américaine aux trois points du comté de Niagara au nord de Buffalo, ont eu la tâche plus facile. Selon des observateurs posés à ces endroits, la majorité des jeunes ont franchi la frontière, et aucune arrestation n'a été effectuée pour posséder illégalement de la drogue.

CINEMA ST-ROMUALD 37, rue de l'Église, St-Romuald. 879-6555. Vendredi, samedi et dimanche les 7, 8 et 9 août - 14 ans. CHOC. 2e film. PIGE A SAN FRANCISCO.

AVIATION Cours d'entraînement pour jeunes hommes et jeunes filles. Si vous êtes âgés de 17 à 34 ans et avez complété votre 11e année. Vous avez une occasion unique de vous préparer pour une carrière excitante et sans pareille avec des compagnies d'aviation commerciales. Nous vous offrons une chance de vous entraîner comme passagers aux passagers, agent de communication, opérateur, préparé aux bagages, agent de Gares passagers, préparé aux billets, etc.

CINEMA LIDO Centre d'Archais Rond-Point, Lévis. Tel. 817-2271. COULEURS GREGORY PECK OMAR SHARIF 14 ANS. L'OR DE MACKENNA. 2e film en couleurs avec Anna Karina et David Niven "AVANT QUE VIENNE L'HIVER".

CLUB LE VIEUX BARDEAU HOTEL MOTEL HELEN'S - BEAUPORT. EN GRANDE VEDETTE CE SOIR, SAMEDI et DIMANCHE BOBBY RYDELL ET SES 10 MUSICIENS. Dimanche à 4 h. spectacles pour les jeunes. Piscine intérieure chauffée de 8h. a.m. à 2h. a.m. Danse avec le Trio Gérard Masse. Salle climatisée. Tous les vendredis "Soirée deux pour un". Pour réserver: 663-3503.

CINE-PARC MONTMAGNY (Débutant à 8h.30 p.m.) (25 minutes du pont de Québec - Route 20) (SORTIE ST-PIERRE NORD). JOHN WAYNE KIRK DOUGLAS. LA CARAVANE DE FEU. TECHNICOLOR PANAVISION. POLICE SUR LA VILLE (MADIGAN) RICHARD WIDMARK, HENRY FONDA, INGER STEVENS EN COULEURS. ADM.: \$1.50 (Enfants moins de 12 ans - gratuit).

LE PIGALLE Toujours 3 FILMS continuel à compter de 1h. p.m. POUR TOUS COMMENCANT SAMEDI: 1- OMBRE 2- Les MONSTRES DE L'ESPACE 3- BATMAN. TOUJOURS A PRIX POPULAIRES. Dernier jour: POUR TOUS. 1-SUPER ARGO CONTRE LES ROBOTS 2-SUPERMAN vs L'INVASION DES MARTIENS 3-SUPER ARGO CONTRE DIABOLIKUS. ETUDIANTS 75¢ toute la journée vendredi.

HOIRIAIRE DE TELEVISION

Comportant également les postes transmis par câble (4) Québec CFCM-TV (3) Burlington WCAX-TV (10) Montréal CFTM-TV (5) Québec CKMI-TV (7) Sherbrooke CHLT-TV (12) Montréal CFCF-TV (11) Québec CBVT (8) Mt. Washington WMTW-TV (13) Trois-Rivières CKTM-TV

LE VENDREDI 7 AOUT 1970

- P. M. 6.00 (3) World of Sports c (10) Studio 10 c (5) Dateline (8) News (7) Troisième édition (12) Pulse c 6.15 (3) Weatherwise c (7) C'est mon opinion 6.20 (7) Edition sportive (3) Newstime c 6.30 (4) Panorama-monde c (11) This is Tom Jones c (1) Téléjournal (13) Sur la scène du monde (8) Beat the clock (7) Chapeau melon et bottes de cuir 6.40 (11) Nouvelles du sport 6.45 (11) 24 heures 7.00 (3) News (11) Les animaux chez eux c (10) Le 10 vous informe c (8) To tell the truth c (13) Claude Blanchard (4) Mini Putt c (12) Andy Williams presents The Ray Stevens Show c 7.25 (10) Les commentaires de Me Alban Flamand c 7.30 (4) En première c "Sept contre la mort" (10) En première: "Au bord du volcan" c (11) Soeur volante c (7) Music-o-teck c (5) Julia c (3) Get smart c (8) The Flying nun c 8.00 (7) (11) (13) Sébastien et la Mary-Morgane c (3) He and she (3) Here come the stars c (12) Friday movie "A clear and present danger" c (8) The Brady bunch c 8.30 (8) The ghost and Mrs Muir" c (13) Cinéma Kraft: "Stella, femme libre" (7) (11) Les chevaliers du ciel c (3) Hogan's Herve's c 9.00 (3) Friday movie: "Tarzan and the valley of gold" c (11) Chapeau melon et bottes de cuir (7) Bivouac (5) Singalong jubilee c 9.30 (4) (10) Une journée avec... (5) Friday movie: "Border river" c 10.00 (7) (11) (13) Format 60 (8) Love, American style c (4) Route des rodéos c (10) Coup de filet (12) The F.B.I. c 10.30 (10) Le 10 vous informe c 11.00 (3) Channel 3 night beat (8) 11 P.M. Report c (12) News c (10) En pantoufles: Programme double: "Ah! quelle équipe" et "Le dernier de la liste" (7) (11) (13) Le téléjournal (5) News c (4) Le magazine c 11.15 (12) Pulse 11.15 (5) Viewpoint 11.20 (11) Nouvelles du sport (7) Dernière édition (13) Sur la scène du monde 11.25 (5) Editorial and late scores 11.27 (5) After eleven: "Running target" 11.30 (7) Cinéma: "Le fil du rasoir" (11) Cinéma: "Il suffit d'une fois" (4) Heure exquise: "Jovoux débarquement" (3) The Merv Griffin Show c (13) Cinéma: "Douze heures d'horloge" (8) Movie 8: "The real glory" c 11.45 (12) Pajama Playhouse: "That kind of woman" A. M. 12.30 (8) News 12.40 (4) Musique Marc Legrand c (5) Postlude Marc Legrand c 1.15 (13) Nouvelles anglaises (11) Cinéma: "La nuit des traqués" 1.45 (12) University of the air 2.00 (10) Dernière Edition 2.15 (12) Montreal bulletin board - Newroom 12

LE SAMEDI 8 AOUT 1970

- A.M. 5.45 (7) La maxi-lutte 6.00 (3) Sports digest c (11) Le téléjournal (10) Terre des jeunes (7) Edition du samedi (3) Tomorrow today c (4) Les hommes volants c (12) Like Young c 6.05 (11) Atome et galaxies c 6.06 (5) Encounter c 6.10 (3) Weatherwise c 6.15 (3) News (13) J.-A. Desfossés 6.30 (4) Samedi-informations (8) The smother's brothers summit show (7) Sport auto (11) Tarzan (5) The galloping gourmet c (13) Jeunes à la page 7.00 (3) McHale's navy c (4) (10) Jeunesse c (13) C'est beau chez nous (7) Soirée canadienne c (5) The Canadian Derby special c (12) The Jackie Gleason show c 7.30 (11) Cher oncle Bill c (5) From tee to green c (3) The Jackie Gleason show c (8) Let's make a deal c 8.00 (4) Les champions c (10) Les grands spectacles c "Liaisons secrètes" c (3) (7) (11) (13) Football c (8) The newlywed game c (12) Academy Performances: "The greatest show on earth" c 8.30 (3) My three sons c (8) The Lawrence Welk show c 9.00 (3) Green Acres c (4) A la brunante: "On murmure dans la ville" 9.30 (8) The Engelbert Humperdinck Show c (3) Péticoat Junction c 10.00 (3) Mannix c (10) Brigade criminelle 10.30 (10) Le 10 vous informe (7) (11) (13) Cinéastes de notre temps (5) Once more with Felix c (8) The Bill Anderson Show c 11.00 (4) L'actualité (12) The Des O'Connor show c (3) Final Edition c (10) Au-delà du réel (8) 11 P.M. Report c (5) News 11.05 (7) (11) (13) Le téléjournal 11.15 (8) Movie 8: "Beloved enemy" (3) Tomorrow's weather c (3) Editorial c 11.17 (3) After eleven: "Reunion in Reno" c 11.20 (4) Heure exquise: "L'Amour avec des ai" (11) (13) Nouvelles du sport (3) Sports digest c (7) Dernière Edition 11.30 (3) Late show: "The phantom of the opera" (11) Cinéma: "Enquête à Venise" 11.35 (7) Cinéma 7: "Quand la chair succombe" (13) Cinéma: "Babette s'en va-t-en guerre" A.M. 12.00 (10) En pantoufles: "Le pavé de Paris" (12) News c 12.15 (12) Pulse c 12.42 (4) Musique Marc Legrand c 12.45 (12) Pajama playhouse: "The 2nd best secret" agent in the whole wide world" c 1.00 (8) Weekend news c (5) Postlude Marc Legrand c 1.15 (11) Cinéma: "Vacances explosives" (13) Nouvelles anglaises 1.30 (10) Dernière Edition 2.30 (12) Montreal bulletin board - Newroom 12

HOIRIAIRES ET PROGRAMMATION EN COULEUR SUIVETS A CHANGEMENTS SANS AVIS I

Difficultés des festivals pop français

PARIS (AFP) — Les festivals pop, version française, sont pour l'instant un échec. Ils n'ont pu résister aux multiples interdictions des autorités, au désintérêt du public français et se sont soldés par des échecs financiers. Tout avait mal commencé, l'année dernière, lorsque le projet de premier festival pop en France a finalement abouti en Belgique, à Amougies. Cet été, les festivals de Valbonne, Aix-en-Provence et Saint-Raphaël ont été eux aussi interdits. Seul, celui de Biot (Provence), baptisé "Popanalia", a été toléré, sous réserve d'équipement de sécurité et de primes d'assurance qui ont lourdement grevé son budget.

Aux interdictions, s'ajoute une psychose de l'été chaud" promis à la France par des groupes maosistes. Du coup, les autorités semblent se méfier de tout ce qui est jeune et qui bouge". Pour les jeunes, cela devient "une incompréhension totale de l'esprit pop".

De plus, le public français a mal accueilli les tentatives faites par les organisateurs pour braver les autorités. Si l'on considère que les statistiques les plus favorables, le nombre total de spectateurs pour tous les festivals français cette année est de 39.000 personnes. Les grands festivals étrangers, Ile de Wight, ou Woodstock, ont réuni chacun plus d'un demi-million de personnes.

Par voie de conséquence, les festivals français ont été des échecs financiers.

Les organisateurs estiment que l'échec financier est dû pour une large part au nombre de spectateurs qui sont entrés aux représentations sans payer.

Pourtant, la musique pop n'a pas en France que des détracteurs.

Leurs mamans se consolent de leur veuvage avec le médecin du pays. Jacques Doniol-Valcroze ("La maison des Bories") prépare un film d'épouvante: "L'homme au cerveau greffé" adapté d'un roman de Victor Vikas. On y verra un chirurgien cardiaque et se sachant condamné charger ses assistants de greffer son cerveau, au moment de sa mort, sur un jeune homme extrêmement beau, mais beaucoup moins doué que lui intellectuellement. Cet étrange désir aura d'étranges conséquences.

Le festival de musique pop de Biot, qui devait être celui de la dernière chance, a tourné court quelques heures à peine après avoir commencé. Beaucoup de spectateurs étaient entrés sans payer, les organisateurs étaient soucieux de limiter les dégâts financiers qui s'annonçaient, certains groupes musicaux ne s'étaient pas présentés. Bien avant l'ouverture, de ce festival "toléré", qui devait permettre à quelques 50 groupes de musique pop de transformer la

Quelques participants à un festival fantôme

SHEDIAC, N.-B. (PC) — Un porte-parole de la Gendarmerie canadienne a fait savoir, hier, que "seulement quelques jeunes" gens semblent arriver à Shédiac, pour assister à un festival pop qui a continué d'être annoncé pendant plusieurs jours, aux États-Unis, après que le gouvernement du Nouveau-Brunswick eut refusé d'accorder un permis aux organisateurs de la manifestation.

Le festival de trois jours devait commencer hier, à Barachois, village situé à quelques milles de Shédiac.

place en un immense musical-hall en plein air pendant plus de 24 heures, l'échec était prévisible.

Aussi le lendemain, à l'aube, après l'audition de trois groupes et des chanteurs américains Joan Baez et Country Joe, les organisateurs pliaient bagages et un escadron de techniciens s'affairait à démonter les installations.

Tout avait commencé la veille. Un millier de jeunes gens, bien sûr, suivis par d'autres toujours plus nombreux, refusèrent de payer leur billet d'entrée et pénétraient paisiblement sur l'aire du festival. En dépit des exhortations des organisateurs, ils restèrent sur place. Certains musiciens, mis au courant de ces difficultés, préférèrent s'abstenir plutôt que de jouer gratuitement. A 4h30, une annonce lacrimogène faite au micro mettait fin prématurément aux "24 heures musicales de Biot".

Le porte-parole de la Gendarmerie a souligné que quelques jeunes sont arrivés, pensant apparemment que le festival avait lieu comme prévu. "Mais ils sont très peu nombreux, et ça ne vaut même pas la peine d'être mentionné".

Le gouvernement provincial avait annoncé, le 22 juillet, qu'il n'accorderait pas de permis aux organisateurs du festival, mais des réclames publicitaires ont continué à paraître dans des journaux newyorkais jusqu'au 26 juillet.

Nouvelles brèves du cinéma

Pierre Philippe, dont le premier long métrage "Midi Minuit" vient de sortir à Paris, tournera cet été, un film d'horreur grinçant, inspiré d'une chanson de Mistinguett: "La tour Eiffel est toujours là". Il s'agira d'une satire du music-hall et de la bourgeoisie française qui aura pour cadre le Paris des premiers mois de l'occupation allemande. Pierre Philippe a pensé à Mae West pour incarner l'héroïne de cette histoire du music-hall.

Jean-Claude Roy ("Dossier prostitution") va tourner un film très librement inspiré des "Petites filles modèles" de la comtesse de Ségur. Ces "petites filles" seront en effet, de ravissantes lycéennes réunies pour les vacances dans un château de l'Ile-de-France. Elles se livreront à des jeux fort peu innocents et étudieront le voga sous la direction d'un jeune artiste contestataire, tandis que

leur mamans se consolent de leur veuvage avec le médecin du pays.

Jacques Doniol-Valcroze ("La maison des Bories") prépare un film d'épouvante: "L'homme au cerveau greffé" adapté d'un roman de Victor Vikas. On y verra un chirurgien cardiaque et se sachant condamné charger ses assistants de greffer son cerveau, au moment de sa mort, sur un jeune homme extrêmement beau, mais beaucoup moins doué que lui intellectuellement. Cet étrange désir aura d'étranges conséquences.

Jean Delannoy, dont le nouveau film "La peau de Torpédo" vient de sortir à Paris, écrit un scénario où l'érotisme se mêle au sacré et qui a pour titre: "La fille ou le labyrinthe". On y verra une folle révéler aux hommes une vérité qui bouleverse toutes les notions de la

morale traditionnelle. L'héroïne sera incarnée par une nouvelle venue à l'écran, Catherine Jacobsen, dont Jean Delannoy a dit: "C'est plus qu'une actrice, c'est un personnage".

José Giovanni portera un roman de la "Série noire", "The chair for Marin Rome" d'Henry Edward Halseth. Le titre français du film sera "Un aller simple". Le personnage principal de l'histoire est un condamné à mort. Sur proposition de son avocat qui veut ainsi sauver une de ses clientes, il accepte de s'accuser d'un crime dont il est innocent. Il se rend compte ensuite que la seule femme qu'il ait aimée risque de subir les conséquences de son geste. Il revient donc sur sa décision, parvient à s'évader, et connaît de nouvelles aventures. L'acteur qui sera chargé du rôle n'a pas encore été désigné.

515 LOCAUX A LOUER

BUREAUX à louer, 330 Est. Boul. Charcot...
SAULES garage neuf, 30 x 35, prêt à livrer...
CENTRE industriel No 5 St-Martin, 2e étage...

564 TERRAINS A VENDRE

TERRAIN, 60 x 885, à vendre, bord rivière...
BORD du fleuve, vue magnifique, terrain de 140 pieds...

565 TERRES A VENDRE

LAC Beauport, 2 terres près Château du Lac...

16 LOGEMENTS

6 TERRAINS prêt à bâtir, Charlevoix, propriétaires...

28 TERRAINS

PARC Industriel, Ste-Foy, 230,000 pieds carrés...

VUE SUR LE FLEUVE

STE-FOY, rue Du Centre, 18x100, bolé, Jerry St-Anne...

CHARLESBOURG

TERRAIN, 60 x 125, 76e rue est, prix \$28,000...

(AUBAINE - AUBAINE)

GRAND terrain, 350,000 pi. Boul. Lavoie, Mauricie, Québec...

530 COMMERCES A VENDRE

STE-ANNE DE BEAUPRE

Buanderie et nettoyage à sec avec résidence...

ST-NICOLAS

VUE sur la Rivière, conditions de paiements, bureau...

ST-ROCH

TERRAIN résidentiel, situé sur la rue St-Jacques...

ST-LOUIS

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

ST-ROCH

CHATEAU, 100 x 125, rue Du Centre, Beauport...

619 AUTOS A VENDRE

COUGAR, 1967, 8 cylindres, 3 vitesses...
FORD, 1968, 4 cylindres, automatique, aucun compteur...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

621 AUTOS DEMANDEES

VOIR avec une auto à vendre, condition...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHAT vente auto, Ford Automob. Inc...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

619 AUTOS A VENDRE

COUGAR, 1967, 8 cylindres, 3 vitesses...
FORD, 1968, 4 cylindres, automatique, aucun compteur...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

COUGAR, 1967, 8 cylindres, 3 vitesses...
FORD, 1968, 4 cylindres, automatique, aucun compteur...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

619 AUTOS A VENDRE

BUICK Riviera, 1969, air climatisé, radio...
PONTIAC 1966, 4 cylindres, automatique, d'un par...

621 AUTOS DEMANDEES

VOIR avec une auto à vendre, condition...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHAT vente auto, Ford Automob. Inc...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

VOIR avec une auto à vendre, condition...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHAT vente auto, Ford Automob. Inc...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

621 AUTOS DEMANDEES

VOIR avec une auto à vendre, condition...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHAT vente auto, Ford Automob. Inc...

621 AUTOS DEMANDEES

ACHETONS, vendons, échangeons automobiles...

Grâce à la puissance aérienne américaine

La situation militaire au Cambodge est meilleure que prévue - M. Laird

(D'après AFP et UPI) - La situation militaire au Cambodge "est meilleure que ce à quoi l'on attendait", a déclaré hier M. Melvin Laird, secrétaire américain à la Défense. Et il a ajouté que cela était dû à la puissance aérienne américaine.

Toutefois M. Laird est resté sur ses déclarations antérieures à propos du rôle principalement dévolu aux avions américains, rappelant que ceux-ci devaient surtout bombarder les lignes de ravitaillement et les troupes vietcong et nord-vietnamiennes. Sans faire de commentaires particuliers sur les témoignages de journalistes se trouvant aux côtés des troupes cambodgiennes affirmant que les chasseurs américains apportaient un soutien aérien tactique à celles-ci, M. Laird a dit que l'action de ces avions pouvait avoir des conséquences secondaires pour le plus grand bénéfice des troupes cambodgiennes.

De son côté, le premier ministre cambodgien Lon Nol, dans une interview accordée à la UPI, a déclaré hier que l'intervention américaine se livre dans les combats qui se déroulent dans son pays aiderait à la solution de tous les problèmes du Cambodge.

avec un minimum de dépenses et d'effort". Mais, s'est-il empressé d'ajouter, je ne demanderai l'aide des troupes de Washington que si la situation se détériore.

Par ailleurs, le commandant Ram Rong, porte-parole du haut commandement cambodgien, a démenti hier que l'aviation américaine intervenait directement en appui aux troupes mères. "L'intervention aérienne américaine au Cambodge, a-t-il dit, a pour objectif les routes d'approvisionnement (de l'ennemi) et la protection des Américains au Sud-Vietnam".

Le commandant Ram Rong a affirmé d'autre part que les chefs militaires qui avaient déclaré cette semaine que l'aviation américaine avait soutenu directement les Cambodgiens dans la région de Kirrom "infestée de vietcong", à 55 milles à l'ouest de Phnom Penh, s'étaient trompés, car "ils n'avaient été témoins que d'une action isolée et ne pouvaient connaître le tableau général de la situation". En fait, a-t-il dit, les avions américains avaient attaqué la route de ravitaillement des communistes qui va

du nord-est du Cambodge (au sud du lac de Tonle Sap) à la région montagneuse de Kirrom et à Onita, sur la frontière méridionale du pays. C'est la route que le Vietnam utilisait lors de la guerre de 1946-48 contre les Français.

Des tireurs isolés vietcong et nord-vietnamiens ont arrêté hier la progression des trois bataillons de Khmers-Krom envoyés au secours de la garnison de l'important carrefour routier de Skoun, à 40 milles au nord de Phnom Penh, où de violents combats se déroulent depuis le 1er août.

Dissimulés dans la jungle très dense sur les deux côtés de la route n° 6, les tireurs vietcong et nord-vietnamiens ont constamment harcelé les soldats cambodgiens tuant et blessant plusieurs hommes, déclare-t-on de sources militaires. L'engagement le plus sérieux s'est produit à 2,5 milles de la ville de Skoun, près de l'endroit où des "Super-Sabre" américains ont bombardé et mitraillé mercredi des troupes vietcong et nord-vietnamiennes, apparemment en soutien direct aux troupes khmères.

Comme s'il n'y avait pas de Plan Rogers

La Conférence de Tripoli s'en est tenue aux questions militaires

(D'après AFP, NYTNS, UPI et AP) - La Conférence de Tripoli qui s'est terminée hier a amélioré la coopération militaire dans la guerre contre Israël et semble avoir ignoré totalement l'effort actuel pour négocier un règlement du conflit dans le cadre d'un cessez-le-feu de 90 jours.

Le bref communiqué final, dont le texte arabe ne fait pas plus de quatre lignes, publié à l'issue des deux journées de réunion, précise en effet que la République Arabe unie, la Jordanie, la Syrie, le Soudan et la Libye. L'Iraq et l'Algérie ont refusé d'envoyer leurs représentants.

Cette conférence des ministres de la Défense et des Affaires étrangères et des chefs d'états-majors des armées arabes a cependant manifesté jusqu'à un certain point les limites de l'unité arabe. Yont participé la République arabe unie, la Jordanie, la Syrie, le Soudan et la Libye. L'Iraq et l'Algérie ont refusé d'envoyer leurs représentants.

LA MISSION JARRING Par ailleurs, on s'attendait, hier soir, à l'ONU, à la publication durant la journée d'aujourd'hui du rapport du Conseil de Sécurité dans lequel le secrétaire général U Thant annoncerait officiellement la remise en activité de la mission Jarring.

De son côté, la RAO a refusé la proposition présentée par les Etats-Unis sur les moyens de faire observer le cessez-le-feu de 90 jours prévu par le Plan Rogers. C'est ce qu'annonçait, ce matin, au Caire le journal Al-Ahram qui précisait que le projet américain prévoyait que les avions égyptiens et israéliens ne franchiraient le canal de Suez que pour effectuer des "missions de reconnaissance".

ACCUEIL TRIOMPHAL D'un autre côté, Pékin a réservé un accueil triomphal à la délégation soudanaise conduite par le général Gaafar Mohamed

el Nimeri, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, qui est arrivé hier après-midi dans la capitale chinoise.

La visite de la délégation soudanaise se situe quelques jours seulement après l'acceptation du Plan Rogers par le Soudan suivant l'exemple de l'Égypte. Il y a là une coïncidence qui surprend dans la mesure où les derniers développements politiques ont vu la Chine prendre parti pour les positions intransigeantes des Palestiniens, le re-

fus de toute négociation et la poursuite de la lutte armée à outrance.

D'ailleurs, à l'occasion de la visite de la délégation soudanaise, le "Quotidien du Peuple" de Pékin publiait hier un éditorial illustré d'un portrait du général el-Nimeri. Cet éditorial semble montrer une nette évolution de la position chinoise: la préoccupation majeure de Pékin semble être maintenant la sauvegarde de l'unité parmi les pays arabes.

Rome dit oui à la "messe des jeunes" et non aux "messes beal"

ROME (AFP) - Oui à la "messe des jeunes", mais non aux "messes beal". C'est ce que certains excès dans les tentatives de modernisation de la célébration eucharistique, la conférence épiscopale a publié, hier, un texte de mise en garde, qui définit ce qui est permis et ce qui est interdit.

Les évêques italiens reconnaissent dans ce document que les messes des jeunes répondent à un besoin de spontanéité et d'authenticité que les jeunes éprouvent, plus particulièrement lorsqu'ils sont réunis en communauté. Ils reconnaissent la validité des célébrations qui, tout en respectant les lois liturgiques en vigueur, s'adaptent à des situations particulières d'âge, de milieu, de sensibilité. Toutefois, disent-ils, ces types de messes posent un véritable problème pastoral.

Les évêques italiens ont en effet constaté que ces messes n'étaient pas toujours assez préparées sur le plan religieux. Il en résultait des célébrations incolores et bruyantes pendant lesquelles, pour remplir à tout prix la banalité de l'ensemble, on finit par introduire, d'une façon déplacée, des formes excentriques et arbitraires.

Après ce préambule critique, les évêques édictent quelques règles qui permettent la célébration correcte d'une "messe pour les jeunes".

Le document indique que les textes de la célébration ne peuvent être que ceux du missel. Une certaine tolérance est admise pour les prières des fidèles. L'autorité religieuse doit également contrôler le texte des chants afin qu'ils ne soient pas à fond sentimental et sociologique, ou bien vaguement religieux, ou, pis encore, condamnables au point de vue doctrinal. Le texte des chants, selon le document épiscopal, doit être "vraiment en accord avec le temps liturgique et le moment de la célébration".

La musique, quant à elle, ne doit pas se perdre dans la ritournelle, dans le rythme excentrique ou dans le snobisme bruyant.

Les évêques soulignent qu'il y a eu trop d'abus de ce genre en Italie.

Quelques indications d'ordre général concernant les instruments musicaux qui peuvent être utilisés pendant les messes des jeunes sont données par le document. Ils doivent "tenir compte du tempérament et des traditions de chaque peuple et être au service de la célébration et ne doivent pas être des orchestres pour des spectacles de liturgie".

La conférence dément, par ailleurs, que l'accordéon, la guitare et les instruments à percussion aient fait l'objet d'une interdiction, comme l'avait indiqué un quotidien romain.

Assassinats politiques en Inde

CALCUTTA (AFP) - Les neuf membres d'une famille de propriétaires terriens ont été trouvés assassinés dans le village de Salgaria (Bengale occidentale) à environ 95 milles au sud-ouest de Calcutta, annoncent des rapports de police parvenus hier à la Nouvelle-Delhi. La police soupçonne les "Naxalites" (extrême gauche communiste) d'être les auteurs de ces meurtres. En application de leur programme "d'élimination des ennemis de classe" dans les régions rurales, les "Naxalites" ont exécuté depuis dix mois 112 propriétaires terriens et indicateurs de police.

Le bébé décédé hier ne pesait que 25 onces et la fillette en pèse 28. Quant à Mme Anotio Petrone, qui a donné naissance aux trois garçons et aux trois filles, après avoir absorbé des pilules "fertilesantes", elle se porte bien. Le couple, on le sait, était marié depuis 11 ans et n'avait pas d'enfant.

Grande reconnaissance et remerciements à Jean XXIII pour l'avoir obtenue et guérison avec promesse de publier.

Danger de crise énergétique aux Etats-Unis

WASHINGTON (AFP) - L'administration Nixon s'est émue, hier, du danger de crise énergétique qui menace les Etats-Unis et elle a désigné une commission spécialement chargée d'examiner la situation et d'y porter remède.

Le document distribué par la Maison blanche à ce sujet va jusqu'à faire état d'une "pénurie aiguë de carburants propres" (non polluants) à l'hiver prochain.

La pénurie de gaz naturel déjà signalée par certains distributeurs vient s'ajouter, en effet, un approvisionnement insuffisant en charbon et une offre de fuel-oil qui couvre à peine les besoins du pays, a indiqué hier soir M. Paul McCracken, principal conseiller économique de M. Nixon et président de la commission nouvellement créée. Trois ministres, dont le secrétaire d'Etat, ont fait rapport au président Nixon dans 6 à 8 semaines.

Le secrétaire d'Etat en fait partie en raison du contexte international de la crise qui menace les Etats-Unis, a expliqué M. McCracken. L'offre de fuel-oil est rare dans le monde entier et, quant à la production américaine de charbon, il convient de noter que l'industrie métallurgique japonaise, l'un de ses principaux acheteurs, tend à réduire les réserves qui alimentent les centrales électriques américaines.

Gaz innervants

Début d'exécution du projet d'immersion

WASHINGTON (D'après AFP, UPI) - Malgré l'inquiétude ressentie non seulement aux Etats-Unis, mais aussi à l'étranger, au sujet de son projet de jeter au fond de la mer 3,000 tonnes de gaz innervants, l'armée américaine a commencé mercredi à charger les premiers des 418 récipients en acier et en béton sur des wagons de chemin de fer.

Les fusées à gaz qu'ils contiennent seront ensuite mises à bord d'une péniche qui sera remorquée jusqu'à 282 milles au large de la côte atlantique de la Floride où elles seront enfouies à une profondeur de 16-2000 pieds.

Ce chargement, qui a commencé mercredi à Anniston, en Alabama, et ce matin à l'arsenal de Blue Grass, au Kentucky, au lieu allors que le Congrès poursuit à Washington son étude sur la décision du Pentagone d'envoyer ces gaz par le fond à la suite du refus catégorique de la commission fédérale de l'énergie atomique de les détruire dans le sous-sol du désert du Nevada où ses essais atomiques ont normalement lieu.

L'armée espère que le béton dans lequel sont enfermées les fusées se désagrègera rapidement et que les gaz se dilueront de façon accélérée. Les trains contenant le chargement ne partiront pas des deux dépôts de l'armée d'Anniston et Blue Grass avant plusieurs jours.

Mme A. Carani

Mme Antoine Carani, née Julia Lapointe, épouse de feu Antoine Carani, est décédée le 5 août 1970, à Québec, à l'âge de 78 ans. Elle demeurait à 570, 6e rue Limoilou, Québec.

Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Mme Louise - Emilie Parent (René), Hermance Baril (Robert), Marcel, Yvette Baronet, sa sœur Diana, Mme Zéphirin Dion, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Amédée Guinta (Marie) de Montréal, M. et Mme Jack Allen, Niagara Falls, Ontario, ainsi que plusieurs cousines, cousins, nièces, etc.

La dépouille mortelle est exposée à 698, 5e rue, Limoilou. Les funérailles auront lieu samedi matin, à 9 hres, en l'église St-Charles de Limoilou et de là au cimetière St-Charles.

La direction des funérailles a été confiée à la maison Paul-H. Tremblay de Québec.

Un seul des sextuplés italiens est encore en vie

ROME (D'après l'AFP et UPI) - Le cinquième des sextuplés nés à Rome mardi soir est mort hier après-midi. Il s'agissait du dernier des trois garçons. Il ne reste plus maintenant qu'une fillette et les médecins lui accordent peu de chance de survie.

Le bébé décédé hier ne pesait que 25 onces et la fillette en pèse 28. Quant à Mme Anotio Petrone, qui a donné naissance aux trois garçons et aux trois filles, après avoir absorbé des pilules "fertilesantes", elle se porte bien. Le couple, on le sait, était marié depuis 11 ans et n'avait pas d'enfant.

BARON (Léda) - A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 4 août 1970, à l'âge de 78 ans, est décédée Léda Gaumond, épouse de Wilfrid Baron, mère de Gabrielle (Mme Jules Morency), Maurice, Laurent, Dolores (Mme Réal Bliou), sœur de Sandie (Mme Jos. Roy), Marie-Anne (Mme Adrien Doyon), Emilie (Mme Jimmy Bonin), Louis, Alphonse. Elle demeurait à Berthier en Bas. Les funérailles auront lieu vendredi, à 3 heures p.m. Départ de la résidence funéraire.

Laurent Normand 105 rue St-Louis, Montréal, à 2h30 pour l'église de Berthier en Bas et de là au cimetière paroissial.

BERUBE (J.-Lionel) - A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 4 août 1970, à l'âge de 58 ans, est décédé J.-Lionel Berubé, fils de feu Joseph Octave Berubé, frère de Louis-Georges de Champlain, François de Montréal, Norbert de Pointe-aux-Trembles, Philippe régisseur à St-Jérôme, Jeanne (Mme Adrien Létourneau) d'Ottawa, Marie (Mme Réal Bliou) de Cornwall, Rita (Mme René Bédard) de Lévis. Il demeurait à La Pocatière. Les funérailles auront lieu samedi 8 août, à 10h30. Départ de la résidence funéraire.

Marius Pelletier à 10h30 pour la cathédrale de La Pocatière et de là au cimetière paroissial.

BOLDUC (J.-M., Raymond) - A Québec, le 6 août 1970, à l'âge de 49 ans, est décédé J.-M. Bolduc, promoteur, constructeur de Projets Immobiliers, époux de Claire Brossard; fils de M. et Mme Eugène Bolduc (Lucienne Bernard); père de Jacques, André, Johanne, Marie, Suzanne, Pierre; frère de Robert, Yolande (Mme Marcel Godin), Lucien, Colette (Mme Marcel Robillard), Denis; il demeurait à 3027, William Stuart, Ste-Foy. Les funérailles auront lieu samedi, à 11h. Départ de la résidence funéraire.

Cloutier Ltée 1025, route de l'Église, Ste-Foy

à 10h45 pour l'église St-Louis de France et de là au cimetière Belmont.

CARANI (Julia) - A Québec, le 5 août 1970, à l'âge de 78 ans, est décédée Julia Lapointe, épouse de feu Antoine Carani, mère de Ida (Mme Louis-Emile Parent), René, Robert, Marcel, sœur de Diana (Mme Zéphirin Dion). Elle demeurait à 570 6e Rue. Les funérailles auront lieu samedi, à 9 heures. Départ de la résidence funéraire.

Paul-H. Tremblay, à 8h45 pour l'église St-Charles de Limoilou et de là au cimetière St-Charles.

CARON (Élisée) - A St-Jean-Port-Joli, le 6 août 1970, à l'âge de 27 ans, est décédé accidentellement Élisée Caron, époux de Réjeanne Dubé, fils de M. et Mme Jos Caron, père de Marie-Josée, frère de Mariette (Mme Yves Paquin), Louise, Lucie. Les funérailles auront lieu samedi, à 4 h. Départ de la résidence funéraire.

Kirouac & Fils L'Isletville à 3h50 pour l'église de L'Isletville et de là au cimetière de L'Islet.

CHAREST (Joseph) - A Lauzon, le 5 août 1970, à l'âge de 77 ans, est décédé Joseph Charest, époux de Marie-Blanche McHugh, père de Gaston, frère de Anna (Mme Achille Moineau), Mary (Mme Omer Lalonde), Jeannette (Mme Aimée Duran), Ross (Mme Ovide Barbey). Il demeurait à 27 rue Couillard, Lauzon. Les funérailles auront lieu vendredi, à 3h. Départ de la résidence funéraire.

Ricard Gauthier 239, St-Joseph, Lauzon, à 2h45 pour l'église St-Joseph et de là au cimetière Lauzon.

CHATIGNY (Léo) - A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 5 août 1970, à l'âge de 67 ans, est décédé Léo Chatigny, entrepreneur - électricien, époux de Yvonne Huard; fils de Jean-Marie (de Lévis). Il demeurait à St-Raymond. Les funérailles auront lieu samedi, à 2h30. Départ de la foyer funéraire de Roland G-Cantin 101, rue St-Joseph, St-Raymond.

COTE (Eugène) - A Québec, le 4 août 1970, à l'âge de 72 ans, est décédé accidentellement Eugène Côté, époux de Jeanne Dufour, père de Eugène Junior, Aurèle; frère de Georges, Israël, Paul, Alfred, Pierre. Il demeurait à 447 rue Dolard. Les funérailles auront lieu samedi, à 9 heures a.m. Départ de la résidence funéraire.

Sylvio Marceau Inc. 224 St-Vallier Ouest à 8h45 pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles.

DE BELLEFEUILLE (Adrien) - A Québec, le 5 août 1970, à l'âge de 62 ans, est décédé Adrien de Bellefeuille, époux de feu Simone Picard; frère de Jeanne et Diane. Il demeurait à 2906, 2e Avenue. Les funérailles auront lieu samedi le 8 août, à 9 heures. Départ de la résidence funéraire.

J. Bouchard & Fils Ltée 1290, 1ère Avenue à 8h45 pour l'église de St-Albert Le Grand et de là au cimetière St-Charles.

DERAND (Léda) - A Loretteville, le 6 août 1970, à l'âge de 71 ans, est décédée Léda Auclair, épouse de Jean-Baptiste Bernadette, Jean-Roch Verdun, mère de Jean-Baptiste, Marie, Omer, Armand, (Genevieve), Mme Candide Villeneuve, Louis-Georges, Jean-Paul, Maurice; sœur de Marie (Mme Alphonse Durand), Ovide, Jeanne, Auclair, Albert, Joseph. Elle demeurait à 90 Boul. de l'Ornière, Neufchâtel. Les funérailles auront lieu lundi, à 10 heures. Départ du foyer funéraire.

Falourd Inc. 30 Rue St-Joseph à 9h45 pour l'église de Loretteville et de là au cimetière paroissial.

FALARDEAU (Marie) - A l'Hôtel-Dieu de St-Amélie, le 5 août 1970, à l'âge de 74 ans, est décédée Marie Daigle, épouse de feu Honoré Falardeau, mère de Lucien, Luce, Yvonne, Jeanne, Céline (Mme Pierre Beaudry), Marie-Anne (Mme Joseph Daigle), Adrienne (Mme Omer Bédard), Antoinette (Mme Alexandre Lohelle), Yvette, Thérèse (Mme Ovide Poirier), Alice et Rosalie, sœur de Joseph, Valda (Mme Napoléon Morand), Germaine (Mme Jules Legaré), Aïxina (Mme Joseph Daigle) et Emilie. Elle demeurait à 2407, Notre-Dame, Ancienne-Lorette. Les funérailles auront lieu samedi, à 10 h. Départ de la résidence funéraire.

J.-Léo Bédard 1547, Notre-Dame à 9h50 pour l'église de l'Ancienne-Lorette et de là au cimetière paroissial.

GIROUX (Lauré) - A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 5 août 1970, à l'âge de 62 ans, est décédé Lauréat Giroux, époux en 2e noces de feu Marie-Louise Parent, en 2e noces de Claudette (Mme Marcel Giroux), père de Gilles, René, frère de Laura (Mme J.A. Giroux), Ludia (Mme Louis Montambault), Cécile (Mme Antonio Roberge), Alice (Mme Emilie Verreault) demeurait à 1232, Ave Royale, Villeneuve. Les funérailles auront lieu lundi, à 10 heures. Départ de la résidence funéraire.

Wilbrod Robert Inc. 738, Ave Royale, Beaudort à 9h45 pour l'église de Villeneuve et de là au cimetière de Beaudort.

JULIEN (Louis-Georges) - A St-Augustin de Courville, le 5 août 1970, à l'âge de 62 ans, est décédé Louis-Georges Julien, fonctionnaire provincial à la retraite, époux de Yvonne Julien, fils de M. et Mme J.-Georges Julien, père de Gilles, Lise, Marc, Claude; frère de Jean-Paul, Emilie, Yvette (Mme Gérard Deschamps), Mme Lucille Julien, Roger, André. Il demeurait à 1965, Côte de l'Église, Sillery. Les funérailles auront lieu samedi, à 10h00. Départ de la résidence funéraire.

Cloutier Ltée 1025, route de l'Église, Ste-Foy à 9h45 pour l'église St-Michel de Sillery et de là au cimetière St-Michel.

LACHANCE (Yvonne) - A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 5 août 1970, à l'âge de 70 ans, est décédée Yvonne Choinière, épouse de feu Alfred Lachance; mère de Adrien, Cécile (Mme Georges Neron), Gemma (Mme Fernand Caron), Arthur. Elle demeurait à Saint-Tite des Caps. Les funérailles auront lieu samedi, à 3 h. Départ du salon funéraire de

P.-A. Leclerc 14, Ave Royale St-Tite des Caps à 2h45 pour l'église de Saint-Tite des Caps et de là au cimetière paroissial.

Les décès

LAGACE (Joseph) - A St-Eustache, le 5 août 1970, à l'âge de 75 ans, est décédé Joseph Lagacé, époux de Marie-Ouilet. Les funérailles auront lieu samedi le 8 août, à 2h. Départ de la résidence funéraire de Morin de St-Eustache à 1h45 pour l'église de St-Eustache et de là au cimetière paroissial.

LANDRY (Gabriel) - A Ste-Foy, le 6 août 1970, à l'âge de 56 ans, est décédé Gabriel Landry, employé de la Maison J.-B. Laroche, époux de Anna-Marie Rochette. Il demeurait à 2812, Chemin Ste-Foy. Les funérailles auront lieu lundi, à 10h00. Départ de la résidence funéraire.

Cloutier Ltée 1025, route de l'Église, Ste-Foy

à 9h45 pour l'église Notre-Dame de Foy et de là au cimetière paroissial.

LANGLOIS (Charlotte) - A Québec, le 6 août 1970, à l'âge de 35 ans, est décédée Charlotte Côté, employée civile, épouse de André Langlois; mère de Roger, André; sœur de Edouard, Rachelle (Mme Clermont Doyon), Gaudios, Olga (Mme Patrick Côté), Louise (Mme Eugène Moisan), Mireille, Pierre. Elle demeurait à 1250, 18e Rue Est, apt 10. Les funérailles auront lieu lundi le 10 août, à 10h. Départ du funéraire.

Marguerite-Bourgeois à 9h45 pour l'église St-Sacrement et de là au cimetière St-Charles.

LANGLOIS (L.-A.) - A Québec, le 3 août 1970, à l'âge de 81 ans, est décédé L.-A. Langlois ex-gérant général de Langlois & Paradis - Ltée, époux de Ida Morin, père de Jeanne (Mme René Gravel), Benoit, Jacqueline (Mme Roger Lortie), Françoise, Yvette (Mme Benoit Nadeau), Charlotte (Mme Guy Bédard), Louise (Mme Jean Turgeon), Claude, Guy. Il demeurait à 95, St-Cyrille. Les funérailles auront lieu vendredi, à 10 hres. Départ de la résidence funéraire.

Cloutier Ltée 975, Ave Marguerite-Bourgeois à 9h40 pour l'église St-Cœur de Marie et de là au cimetière Belmont.

LEBRIN (Carmen) - A Sherbrooke, le 5 août 1970, à l'âge de 38 ans, est décédée Carmen Lebrin, épouse de Raoul Lebrin, sœur de Dorothy, Eunice (Mme Patrick McGoldrick), Theresa (Mme Jack Gellineau), et Harold. Elle demeurait à 2675, Maricourt, Ste-Juste. Les funérailles auront lieu samedi, le 8 août à 1h30. Départ du funéraire.

Lépine Ltée 1534, Chemin St-Louis à 1h15, pour l'église St-Patrice et de là au cimetière St-Michel, Sillery.

LEVESQUE (Johanne) - A Québec, le 5 août 1970, à l'âge de 75 ans, est décédée Johanne Levesque, employée de Gauvreau & Beaudry Ltée, fille de feu Philippe Levesque et de Lucie Rose, sœur de Gilles, Jeanne, Yvonne (Mme Gaëtan Souffard), Elle demeurait à 455, 51e rue Ouest, Charlesbourg. Les funérailles auront lieu samedi, à 11h. Départ de la résidence funéraire.

Cloutier Ltée 6450, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg à 10h45 pour l'église St-Rodrigue et de là au cimetière de Beaufort.

L'HERAULT (Emile) - A Québec, le 4 août 1970, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Emile Hérault, époux de Marie-Antoinette Delisle, père de Paul, Gabriel, Claude, Lisette, frère de Alexandre, Mme Marie-Louise Boillard, Mme Blanche Girard, Mme Florence Boillard, demeurant à 150 Ave Bélanger, Ville de Vanier. Les funérailles auront lieu samedi le 8 août à 9h. Départ du funéraire.

Lépine Ltée 290, Beauregard, Ville de Vanier à 8h45 pour l'église Notre-Dame de la Recouvrance et de là au cimetière St-Charles.

MARTEL (Adrien) - A Ste-Croix Lotbinière, le 4 août 1970, à l'âge de 45 ans, est décédé accidentellement Adrien Martel, agent-Gulf Oil Canada, époux de Rita Lemay, père de Denis, Richard, Suzanne et Louis. Les funérailles auront lieu samedi, à 3h. Départ du salon funéraire.

O. Croteau & Fils 126 Principale à 2h50 pour l'église de Ste-Croix et de là au cimetière paroissial.

MATTE (Raphaël) - A Doncona, le 6 août 1970, à l'âge de 60 ans, est décédé subitement, Raphaël Matte, époux de Rolande Matte, père de Pierre, Raymond, Julien, René, Monique, Denis, et Denise; frère de Gilberte (Mme Emilie Racine). Il demeurait à 135 Ave Leclerc, Doncona. Les funérailles auront lieu samedi, à 3 heures. Départ de la résidence funéraire.

D. Denis Inc. 324 Notre-Dame à 2h45 pour l'église Ste-Agnès et de là au cimetière paroissial.

PLANTE (Rosario) - A Hanover N.H., le 4 août 1970, à l'âge de 49 ans, est décédé Rosario Plante, employé à la Co. Brown Corporation à Berlin N.H., époux de Rolande Gérard; fils de Edouard Plante; frère de Edouard (Jr.), Lily (de Marieville), Aurone (Mme Adrien Létourneau), René-Paul (Mme Camille Roy), Mme veuve Paul Tanguey, Aïné (Mme Henri Duchesne). Il demeurait à Berlin N.H. Les funérailles auront lieu samedi, à 2h. Départ de la résidence funéraire de

Sylvio Marceau Inc 270 Marie de l'Incarnation à 1h45 pour l'église Notre-Dame de Philé et de là au cimetière St-Charles.

PLANTE (Rosario) - A Hanover N.H., le 4 août 1970, à l'âge de 49 ans, est décédé Rosario Plante, employé à la Co. Brown Corporation à Berlin N.H., époux de Rolande Gérard; fils de Edouard Plante; frère de Edouard (Jr.), Lily (de Marieville), Aurone (Mme Adrien Létourneau), René-Paul (Mme Camille Roy), Mme veuve Paul Tanguey, Aïné (Mme Henri Duchesne). Il demeurait à Berlin N.H. Les funérailles auront lieu samedi, à 2h. Départ de la résidence funéraire de

Sylvio Marceau Inc 270 Marie de l'Incarnation à 1h45 pour l'église Notre-Dame de Philé et de là au cimetière St-Charles.

PLANTE (Rosario) - A Hanover N.H., le 4 août 1970, à l'âge de 49 ans, est décédé Rosario Plante, employé à la Co. Brown Corporation à Berlin N.H., époux de Rolande Gérard; fils de Edouard Plante; frère de Edouard (Jr.), Lily (de Marieville), Aurone (Mme Adrien Létourneau), René-Paul (Mme Camille Roy), Mme veuve Paul Tanguey, Aïné (Mme Henri Duchesne). Il demeurait à Berlin N.H. Les funérailles auront lieu samedi, à 2h. Départ de la résidence funéraire de

Sylvio Marceau Inc 270 Marie de l'Incarnation à 1h45 pour l'église Notre-Dame de Philé et de là au cimetière St-Charles.

PLANTE (Rosario) - A Hanover N.H., le 4 août 1970, à l'âge de 49 ans, est décédé Rosario Plante, employé à la Co. Brown Corporation à Berlin N.H., époux de Rolande Gérard; fils de Edouard Plante; frère de Edouard (Jr.), Lily (de Marieville), Aurone (Mme Adrien Létourneau), René-Paul (Mme Camille Roy), Mme veuve Paul Tanguey, Aïné (Mme Henri Duchesne). Il demeurait à Berlin N.H. Les funérailles auront lieu samedi, à 2h. Départ de la résidence funéraire de

Sylvio Marceau Inc 270 Marie de l'Incarnation à 1h45 pour l'église Notre-Dame de Philé et de là au cimetière St-Charles.

PLANTE (Rosario) - A Hanover N.H., le 4 août 1970, à l'âge de 49 ans, est décédé Rosario Plante, employé à la Co. Brown Corporation à Berlin N.H., époux de Rolande Gérard; fils de Edouard Plante; frère de Edouard (Jr.), Lily (de Marieville), Aurone (Mme Adrien Létourneau), René-Paul (Mme Camille Roy), Mme veuve Paul Tanguey, Aïné (Mme Henri Duchesne). Il demeurait à Berlin N.H. Les funérailles auront lieu samedi, à 2h. Départ de la résidence funéraire de

Sylvio Marceau Inc 270 Marie de l'Incarnation à 1h45 pour l'église Notre-Dame de Philé et de là au cimetière St-Charles.

PLANTE (Rosario) - A Hanover N.H., le 4 août 1970, à l'âge de 49 ans, est décédé Rosario Plante, employé à la Co. Brown Corporation à Berlin N.H., époux de Rolande Gérard; fils de Edouard Plante; frère de Edouard (Jr.), Lily (de Marieville), Aurone (Mme Adrien Létourneau), René-Paul (Mme Camille Roy), Mme veuve Paul Tanguey, Aïné (Mme Henri Duchesne). Il demeurait à Berlin N.H. Les funérailles auront lieu samedi, à 2h. Départ de la résidence funéraire de

Sylvio Marceau Inc 270 Marie de l'Incarnation à 1h45 pour l'église Notre-Dame

L'entente Bonn-Moscou ouvre une ère nouvelle en Europe

MOSCOU (AFP-UPI) MM. Walter Scheel et Andreï Gromyko ont paraphé, aujourd'hui, le traité soviéto-allemand après un ultime entretien qui a duré plus longtemps que prévu. En effet, le paraphe sur le document, qui devait être apposé à 16 heures 30 locales ne l'a été qu'à 11 heures.

Le chancelier Willy Brandt est très satisfait du succès des négociations de Moscou, a déclaré M. Conrad Ahlers, porte-parole du gouvernement fédéral allemand. Au cours d'une conférence de presse aujourd'hui à Bonn, le secrétaire d'Etat a ajouté que le traité ouvre la voie à la détente en Europe et à une amélioration des relations entre la RFA et l'URSS.

"Il a fallu énormément de courage et d'opiniâtreté pour aboutir à la conclusion de ce traité, a poursuivi M. Ahlers. Ce n'est que sous le gouvernement actuel que les chances de succès pour la conclusion de ce traité se sont matérialisées". Selon le porte-parole, le gouvernement attend de l'opposition chrétienne - démocrate une appréciation équitable des résultats obtenus et il est prêt à une coopération constructive avec celle-ci.

Le document ouvre d'ores et déjà la voie à un renforcement des relations de l'Allemagne de l'Ouest avec Moscou et les autres pays membres du Pacte de Varsovie et est d'abord destiné à mettre fin à des années de guerre froide, d'équivoque et aussi à effacer des ressentiments encore bien ancrés.

Il faut bien préciser, comme l'Allemagne de l'Ouest l'expliquera d'ailleurs dans des lettres qu'elle fera remettre aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne et à la France, pour bien situer l'accord, que ce document ne saurait abroger les droits des alliés en Allemagne, à la suite de leur victoire en 1945. Ces lettres veulent surtout souligner que le traité ne peut être interprété de façon comme un "traité de paix".

Le document affirme l'inviolabilité de toutes les frontières en Europe, tout en préservant le droit au peuple allemand à l'autodétermination, soit l'union des deux Allemagnes par des moyens pacifiques.

Le texte complet, comprenant un préambule, cinq articles et deux annexes sera remis officiellement au cabinet de Bonn, dès samedi, a confié hier M. Von Wechmar, tandis que M. Scheel doit quitter Moscou aujourd'hui, après avoir reçu le feu vert de la part du gouvernement ouest-allemand de parapher le document.

Sans le juger aussi lourd de conséquences que les accords de Paris qui firent de la RFA un membre de l'OTAN et l'alliée de ses anciens ennemis occidentaux, M. Von Wechmar a laissé entendre hier que, compte tenu des particularités propres à la RFA et à l'URSS, comme de l'évolution intervenue en Europe au cours des 20 dernières années, le traité est destiné à rechercher

avec l'Est une coopération complémentaire à celle établie depuis longtemps avec l'Ouest.

Trois éléments importants ont été mis en valeur par le porte-parole de Bonn et les milieux proches de la délégation allemande: la notion de coopération a joué un rôle certain depuis l'ouverture du dialogue au niveau des ministres; les plénipotentiaires allemands ont respecté la ligne de conduite qui leur avait été impartie le 7 juin par le gouvernement fédéral et on assure de bonne source ouest-allemande que le document Bahr - Gromyko a été "sensiblement amélioré".

L'avenir montrera jusqu'où ira la coopération, qui portera essentiellement sur les domaines économiques, techniques et culturels. La préparation d'un accord commercial à long terme et d'un accord aérien, à l'étude depuis des années, pourra fournir un bon test à cet égard.

Il serait question de fixer ultérieurement, par une annexe, une durée de validité du traité et resterait ouverte l'éventualité d'une rectification de certaines frontières par la négociation. Les représentants de Bonn ont, de toute évidence, fait preuve de souplesse sur un point: Berlin. M. Gromyko s'est refusé à discuter de cette question en relation avec le traité, mais elle fut sûrement abordée au cours des entretiens avec M. Scheel.

Pour la première fois depuis plus d'un siècle, la recherche d'un accord germano-russe n'a pas été dirigée contre les occidentaux. Elle tend à remplacer la confrontation par la coopération et à faire succéder la confiance à la méfiance.

Le traité germano-soviétique de non-agression à la force qui a été paraphé aujourd'hui à Moscou est bien différent, par son esprit et ses modalités, du pacte de non-agression signé par les deux pays à la veille de la seconde guerre mondiale.

Précédé par un accord commercial du 19 août 1939 accordant un crédit de 200 millions de reichmarks à l'URSS, le pacte de non-agression du 23 août 1939 était accompagné d'un traité secret fixant sur la Vistule et le Bug la ligne de démarcation entre les zones d'influence de l'Allemagne et de l'URSS en cas de guerre. Le pacte spécifiait que les deux parties contractuelles s'engageaient de s'abstenir de toute agression et qu'aucune d'entre elles ne participerait à un groupement de puissance dirigé directement ou indirectement contre l'autre partie.

Le pacte de non-agression du 23 août 1939 rendit possible l'invasion de la Pologne le 1er septembre suivant. Il fut suivi par un accord du 28 septembre 1939 qui délimitait les nouvelles frontières germano-soviétiques jusqu'à l'invasion de l'URSS par les forces hitlériennes le 22 juin 1941.

Malgré un ultimatum, le gouvernement d'Uruguay refuse toujours de négocier avec les Tupamaros

MONTEVIDEO, Uruguay (d'après AFP et UPI) — Le fantôme de l'ambassadeur Karl Von Sprei, exécuté par des terroristes guatémaltèques quand le gouvernement a refusé de payer 700.000 dollars de rançon et de libérer 22 prisonniers politiques, hantait hier soir les milieux politiques de la capitale uruguayenne.

MONTEVIDEO (AFP) — Une série de coups de téléphone anonymes à des organes de presse ont annoncé l'enlèvement d'un autre ressortissant nord-américain le docteur Claude Fly. La police uruguayenne tente actuellement de contacter le docteur Fly, qui semble avoir mystérieusement disparu depuis environ deux heures. Le docteur Fly est conseiller auprès du ministère de l'élevage et de l'agriculture uruguayen.

En effet, l'inquiétude s'est brusquement accrue à Montevideo à la suite de deux faits nouveaux survenus hier matin dans l'affaire de l'enlèvement

des deux fonctionnaires étrangers, le consul brésilien Aloysio Dias Gomide et le fonctionnaire américain Dan Mitone, par les guérilleros "Tupamaros".

D'une part, la police estime comme "probablement authentique" le document par lequel les "Tupamaros" donnent un délai se terminant ce soir à minuit au gouvernement pour accepter leurs exigences, la libération de tous les prisonniers politiques (environ 180) détenus dans les prisons uruguayennes. Passé ce délai, précise le document, "justice sera faite".

D'autre part, quelques instants après que ce document ait été connu, le secrétaire de la présidence de la République, M. Hector Georzi, annonçait que le gouvernement, à l'unanimité de ses membres, avait décidé de refuser toute forme de négociation avec les "Tupamaros".

Dans une note personnelle publiée hier soir, le président Pacheco s'est lui-même montré solidaire du refus du ministère de l'Intérieur de négocier avec les guérilleros.

Georzi a signalé à ce propos l'imprudence de certains membres du gouvernement qui avaient fait préalablement des déclarations ne reflétant pas l'opinion du pouvoir exécutif sur cette affaire. "Ceux qui ne sont pas d'accord avec le gouvernement, a-t-il précisé, devraient donner leur démission".

REJET

Ainsi que le gouvernement réaffirmerait qu'il rejetait l'ultimatum des guérilleros, on gardait par ailleurs dans les milieux officiels uruguayens un mutisme complet sur les différentes réunions provoquées par cette affaire. En effet, aucune indication n'a été fournie sur les réunions d'hier entre le ministre de l'Intérieur et ses principaux collaborateurs, entre le président Jorge Pacheco et le ministre des Affaires étrangères M. Jorge Peirano, entre ce dernier et l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Charles Adair, ni non plus sur la réunion en conseil restreint du président et de ses principaux ministres, réunion devenue quotidienne depuis la date de l'enlèvement.

Création d'un système postal indépendant aux Etats-Unis

WASHINGTON (AFP et PC) — La Chambre des représentants a approuvé, hier après-midi, par 339 voix contre 29, un projet de loi voté par le Sénat lundi dernier par 51 voix contre 7, qui crée un service postal indépendant dirigé par onze gouverneurs et prévoit une augmentation de 8% des traitements des employés des Postes.

Les Chambres ont envoyé le texte à la signature présidentielle. Il assure le remaniement le plus complet du service postal américain depuis sa création, il y a 181 ans.

Il supprime notamment le droit du Congrès des Etats-Unis de s'opposer à la hausse des tarifs postaux et des salaires des employés ainsi que de nommer les directeurs des bureaux de postes.

L'exploitation du service postal sera confiée à un maître général des Postes qui sera un directeur permanent et non pas un membre du cabinet présidentiel, appelé à être remplacé à chaque changement de gouvernement.

Le système postal sera sous l'autorité d'une agence indépendante, semblable à une société anonyme, dont les 11 gouverneurs seront désignés par le président des Etats-Unis, leur choix étant ensuite soumis à l'approbation du Sénat.

La nouvelle agence qui dispose d'un an pour commencer à fonctionner, négociera les questions de salaires et de conditions de travail avec les syndicats des employés des Postes. Ces derniers deviendront de véritables syndicats ouvriers et non pas de simples groupes exerçant des pressions sur les parlementaires, nota M. Kent

pour les augmentations de salaires. Ils n'auront cependant pas le droit de se mettre en grève. En cas de différend, ils pourront soumettre leurs griefs à une commission d'arbitrage dont la décision devra obligatoirement être respectée.

Les Postes américaines ont un budget annuel de \$7 milliards pour 32.000 bureaux de postes. La nouvelle agence sera autorisée à mettre sur le marché \$10 milliards d'obligations en vue de la modernisation du système postal.

La loi soumise hier à la signature présidentielle crée aussi une commission de cinq membres, indépendante du service postal, qui se prononcera sur les modifications de tarifs. Elle a le droit d'étudier immédiatement leur relèvement et l'on s'attend à ce que l'affranchissement d'une lettre ordinaire passe de 6 cents actuellement à 8 cents au printemps prochain.

ADAPTATION CANADIENNE

De son côté, le gouvernement canadien envisagerait d'adopter une mesure semblable et transposer le système actuel des Postes en une corporation de la couronne plus autonome.

Un livre blanc préparé en ce sens par des fonctionnaires fédéraux a déjà été soumis à l'approbation du gouvernement. En cas d'acceptation, on pense que le document sera rendu public dès cet automne en attendant que les mesures législatives autorisant ce changement interviennent l'hiver prochain.

Tout le processus a été cependant sérieusement ralenti par l'impatience dans laquelle se trouvent les négociations en cours

Kennedy Jr obtient un sursis d'un an sans condamnation

BARNSTABLE, Mass. (AFP) — Le cas de Robert Kennedy Jr. et de son cousin Robert Sargent Shriver III, accusés de possession de marijuana, a fait l'objet d'un sursis d'un an sans aucune condamnation par décision du juge Henry Murphy, 63 ans, qui présidait hier le tribunal pour enfants devant lequel les deux garçons de 16 ans ont comparu.

Le juge a stipulé que si, au bout d'un an, les accusations portées contre les deux jeunes gens étaient retirées et s'ils ne se retrouvent dans aucune autre difficulté, toutes poursuites seront annulées.

Le juge a refusé de faire tout autre commentaire au sujet de l'affaire en rappelant que la procédure devant les tribunaux pour enfants était secrète.

Robert Kennedy Jr. et Robert Sargent Shriver III étaient parmi 12 mineurs qui se sont présentés devant le juge pour divers délits, dont sept pour possession de narcotiques, d'après le greffier du tribunal.

Le juge Murphy a pris la même décision à l'égard des cas des autres accusés que celle qu'il a appliquée à MM. Kennedy et Shriver.

Paquet

CENTRE-VILLE PLACE LAURIER

VENTE GEANTE



CONCOURS VENTE GEANTE! \$1,200.00 en Bourses d'études à gagner à raison de 100.00 par jour. Tous peuvent participer à ce concours en inscrivant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'un étudiant ou d'une étudiante de leur choix à l'endos de leurs factures ou fac-similes acceptables et les déposer dans les boîtes spéciales à nos magasins du Centre-Ville et de Place Laurier. Attribution le 17 août.



Pour marquer le retour à l'école Gilet coton et antron Pour adolescentes

Col tourné, manches longues. Première qualité. Choix de huit couleurs dont: vert, marine, jaune, brun, etc. Tailles 8 à 14.

Spécial 2²²

Pantalon pour filles

Nylon extensible. Choix de 2 modèles. Jambe évasée, ceinture élastique, confection soignée. Marine, vert, brun. 7 à 14.

Spécial 3⁸⁸

Paquet, Salon Juvenile, rayon 54, deuxième étage. Aussi à Place Laurier 854.

Pantalon nylon extensible

Pour fillettes

Modèle uni ou nylon de fantaisie. Jambes évasées. Ceinture élastique, première qualité. Marine, brun, vert. 4 à 6X.

Spécial 2⁷⁷

Paquet, Salon Bambino, rayon 12, deuxième étage. Aussi à Place Laurier 812.

Paquet sur le chemin des écoliers



Sacs de classe en cuir uni de qualité avec courroies ajustables; bordure protectrice en vinyle; serrure nickelée.

Pour fillettes

a) Modèle 10"x14", épaisseur 4". Rouge ou havane.

Spécial 4²²

b) Grandeur moyenne, havane seulement.

Spécial 3⁸⁸

c) Valise "Diplomatique", intérieur soigné, serrures luxueuses, monture aluminium. Noir et olive.

Spécial 5⁸⁸

Pour garçons

d) Sac avec bandoulière au dos, en cuir uni souple, serrure nickelée. Modèle large. Havane.

Spécial 4²²

e) Pour garçons, grandeur moyenne, havane.

Spécial 3⁸⁸

f) Porte document en vinyle extensible de qualité supérieure, solide fermeture éclair nickelée. 12"x11", épaisseur 1". Noir, brun, tan.

Spécial 2⁴⁴

Paquet, papeterie, rayon 13, rez-de-chaussée. Aussi Place Laurier.

COMMANDEZ PAR LA POSTE OU PAR TELEPHONE: CENTRE-VILLE 524-5121 — PLACE LAURIER 651-7070



*Page(s) manquante(s)
ou non-numérisée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 